



Rapport annuel 2017-2018



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

emsb.qc.ca

Table des matières

SECTION 1

Énoncé de mission.....	3
Message de la présidente.....	4
Commissaires de la CSEM.....	10
Cadres supérieurs.....	11
Plan stratégique.....	12
Écoles.....	42

SECTION 2 Rapport financier

SECTION 3 Convention de partenariat

SECTION 4 Loi 15

Rapport annuel 2017-2018

Rédacteur :

Michael J. Cohen

Spécialiste en communication et marketing
(mcohen@emsb.qc.ca)

Traduction et correction d'épreuves :

Manon Bourassa

Graphisme :

Mark Lehberg

Latitudes Marketing By Design

Publication du Service des communications et du marketing de la CSEM

Énoncé de mission

La mission de la Commission scolaire English-Montréal vise à appuyer les efforts déployés par ses écoles et ses centres pour éduquer les élèves dans un cadre d'apprentissage attentionné, sécuritaire et inclusif.

Afin de s'acquitter de sa mission, la CSEM :

- reconnaîtra et appréciera la diversité de sa communauté
- fournira à tous les élèves l'occasion de perfectionner leurs talents et de réaliser leur plein potentiel
- reconnaîtra les habiletés et les compétences des membres de son personnel et appuiera leur perfectionnement professionnel soutenu
- favorisera la collaboration parmi les divers partenaires en éducation
- utilisera ses ressources efficacement et de façon novatrice afin d'aider les écoles et les centres à se concentrer sur la mission d'instruction, de socialisation et de qualification
- encouragera l'apprentissage continu et le raisonnement critique

La mission de la CSEM contribue au développement de personnes instruites et responsables qui assumeront leurs responsabilités en tant que membres actifs d'une société démocratique.

Message de la présidente

ROBOCUP INTERNATIONAL

Plus de 4 000 humains et 5 000 robots provenant de 35 pays se sont donné rendez-vous à Montréal dans le cadre de la 22^e édition de la Compétition et du Symposium RoboCup International tenus au Palais des congrès du 18 au 21 juin (Compétition) et le 22 juin (Symposium). Il s'agit de la plus importante compétition internationale de robots intelligents et autonomes au monde.



Angela Mancini

La Fédération RoboCup et les communautés RoboCup des quatre coins de la planète contribuent à stimuler les élèves de tous âges, et qui plus est la recherche en robotique, afin d'exceller dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques. Elles encouragent le développement des compétences en matière de robotique entièrement autonome, d'apprentissage machine et de langages de programmation. La Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a joué un rôle prépondérant dans le cadre de l'édition 2018 de RoboCup International, figurant parmi les principaux partenaires de l'événement. Cinq équipes de la CSEM ont pris part à la compétition : l'école primaire Pierre Elliott Trudeau et le Collège Vincent Massey à Rosemont, l'école primaire Dalkeith à Anjou, l'école primaire Merton à Côte Saint-Luc, ainsi que l'école primaire Cedarcrest à Saint-Laurent. Pendant une semaine, tous les regards du monde entier étaient tournés vers cette compétition et nous sommes ravis que nos élèves aient eu la chance de vivre cette expérience unique.

ROBOTIQUE, CODAGE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

C'est bien connu qu'à la CSEM, la robotique joue un rôle clé aux niveaux primaire et secondaire – tant dans le cadre du programme d'études que des activités parascolaires – vers l'acquisition de vastes connaissances et d'une meilleure compréhension des sciences et de la technologie. Bon nombre de nos écoles se sont illustrées en participant à maintes compétitions de robotique non seulement dans la région de Montréal, de Québec et au Canada, mais aussi ailleurs dans le monde. Les nombreux prix et récompenses remportés en font foi. Or, pour bien comprendre les rouages de la robotique et de l'intelligence artificielle, les élèves doivent se familiariser avec les processus antérieurs et postérieurs à la création d'un robot, tel le codage. Et l'acquisition de ces connaissances débute dès la maternelle. À l'aube de la semaine des inscriptions à la maternelle et au primaire, la CSEM a dévoilé de nouvelles initiatives des plus ambitieuses sous le thème « Robotique, codage et intelligence artificielle – Être fin prêt pour demain ». Le concept de codage et la robotique vont de pair. Les élèves sont à l'avant-garde des plus récentes tendances et innovations dans le domaine de la robotique et des technologies.

PLATEFORME ÉDUCATIVE CoSPACE ROBOT

La CSEM deviendra la toute première commission scolaire au Canada à mettre en place une plateforme éducative *CoSpace Robot*. Utilisée dans plus de 20 pays tels le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Autriche, le Japon, la Suède, le Mexique et le Brésil, la plateforme *CoSpace Robot* aide les élèves à développer des compétences en informatique, de même qu'à les initier à la programmation, au codage et aux algorithmes, dans un cadre plus stimulant et amusant.

NOUVELLES ÉCOLES STIAM

En janvier 2017, la CSEM avait tenu une conférence de presse afin d'annoncer son initiative STIAM (sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques). À l'époque, ce projet pilote avait été mis à l'essai dans seulement deux écoles primaires, soit Général Vanier à Saint-Léonard et Pierre Elliott Trudeau à Rosemont. Chapeautée par les conseillers pédagogiques Sara Iatauro, Nicholas Doyon et Chad Leblanc des Services éducatifs et de la technologie, cette initiative s'étend aujourd'hui à 15 écoles. Les nouvelles écoles ayant emboîté le pas sont : Elizabeth Ballantyne à Montréal-Ouest; Pierre de Coubertin, Honoré Mercier et John Paul I à Saint-Léonard; Coronation à Côte-des-Neiges; Westmount Park à Westmount; Carlyle à Ville Mont-Royal; Gardenvue et l'Académie Lauren Hill à Saint-Laurent; Michelangelo International à Rivière-des-Prairies; James Lyng (école secondaire) à Saint-Henri; Dalkeith à Anjou et Bancroft sur Le Plateau.

UBISOFT ET FUSION JEUNESSE

Nous avons également eu le plaisir d'annoncer un partenariat avec Ubisoft CODEX et Fusion Jeunesse. Le programme CODEX regroupe plusieurs initiatives d'Ubisoft destinées au milieu scolaire où le jeu vidéo devient un outil d'apprentissage motivationnel pour les élèves de tous les niveaux. Pour sa part, l'organisme Fusion Jeunesse mise sur l'apprentissage expérientiel en mettant sur pied des projets pédagogiques et innovants dans divers secteurs, y compris la robotique, la création de jeux vidéo, l'entrepreneuriat et le design de mode. Dès le début de la prochaine année scolaire, Fusion Jeunesse travaillera directement avec les professionnels d'Ubisoft afin de présenter certains aspects du jeu et du codage dans des écoles de la CSEM. Les élèves apprendront ainsi à créer des jeux vidéo qui graviteront autour d'enjeux tels que l'empathie et la résolution de conflits. Sur le plan pédagogique, ils aborderont les mathématiques, le français, l'anglais et l'histoire. Des concepteurs de jeux vidéo d'Ubisoft viendront également rencontrer les jeunes pour leur parler des débouchés dans ce secteur.

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le Plan d'engagement vers la réussite de la CSEM a reçu l'aval du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour l'année scolaire 2018-2019. La préparation de ce document a donné lieu à une vaste consultation surpassant les exigences prévues dans la *Loi sur l'instruction publique*. Les commissaires, les cadres supérieurs, les directions d'écoles, les professionnels, les parents et les comités d'élèves, de même que les syndicats et les conseils d'établissement ont tous été invités à réfléchir aux défis actuels auxquels les élèves font





face en regard de la réussite scolaire et à participer à l'établissement des nouvelles priorités et nouveaux objectifs qui guideront la Commission au cours des prochaines années. Dans bien des cas, une deuxième consultation a eu lieu afin de présenter à un groupe donné un survol des résultats de la consultation initiale et de poursuivre la discussion en vue de déterminer les priorités. Une foule d'observations toutes plus variées et pertinentes ont été formulées par diverses parties,

soulignant les forces et les faiblesses du plan, les réalisations et les préoccupations. L'ex-directeur général de la CSEM Antonio Lacroce et Sam Boskey, retraité depuis peu du MEES, ont agi à titre de consultants spéciaux auprès de la Commission dans le cadre de ce projet.

HAUSSE DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS

Pour la première fois depuis fort longtemps, la CSEM a enregistré une hausse du nombre d'inscriptions au secteur des jeunes. Nous comptons désormais 19 561 élèves aux niveaux primaire et secondaire, soit une hausse de 267 inscriptions par rapport à l'an dernier. Quant au secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, on compte plus de 23 000 élèves inscrits. Forte d'un effectif scolaire global dépassant les 42 000 élèves, la CSEM demeure la plus grande commission scolaire publique anglophone au Québec.

TAUX DE RÉUSSITE DE LA CSEM

La CSEM enregistre le taux de réussite le plus élevé, soit 88,6 %, parmi les commissions scolaires publiques anglophones à la grandeur de la province de Québec, basé sur une cohorte de sept ans, comme en témoignent les données publiées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Ce résultat est d'autant plus remarquable que le taux de réussite provincial se situe à 80,1 %. Cette réalisation est le fruit d'efforts collectifs de la part de tous ceux et celles qui sont liés à la CSEM, à savoir les membres du personnel, les parents, les bénévoles et, bien entendu, les élèves. Grâce à son taux de 82,8 %, basé sur une cohorte de cinq ans, la CSEM affiche le taux de réussite le plus élevé parmi toutes les commissions scolaires publiques de la province. Le taux de 88,6 % est basé sur une cohorte de sept ans. Il regroupe le taux de diplomation du secondaire durant cette période et le taux de certification des élèves du parcours de formation axée sur l'emploi. Il reflète la progression des élèves de 2009 jusqu'à leur diplomation en 2016. La CSEM obtient le deuxième meilleur taux de réussite parmi les commissions scolaires publiques de la province, derrière la Commission scolaire des Découvreurs, une petite commission scolaire de la ville de Québec qui compte seulement quatre écoles secondaires dont aucune d'elles ne dessert de quartiers défavorisés. Pour mettre en perspective les taux de réussite actuels des élèves de la CSEM, mentionnons que le taux de réussite moyen parmi toutes les écoles

québécoises (publiques et privées) est de 80,1 %, tandis qu'il se situe à 76,5 % pour les écoles publiques seulement.

SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

La Soirée annuelle de reconnaissance des parents bénévoles de la Commission scolaire English-Montréal a eu lieu le 17 avril au Centre Renaissance à Anjou. L'édition de cette année visait à souligner la Semaine nationale de l'action bénévole (du 15 au 22 avril) ayant pour thème « Célébrons les valeurs du bénévolat – Renforçons la confiance, la



compétence, les liens et la collectivité ». Joseph Perretta, son épouse Lina Di Giovanni et leur fille Alexia ont reçu le prix Ambassadeur bénévole de l'année de la CSEM. La famille est propriétaire de l'équipe de hockey l'Arctic de Montréal-Nord dans la ligue junior AAA. Les joueurs rendent régulièrement visite aux écoles pour véhiculer le message de persévérance scolaire et prendre part à des joutes amicales avec les élèves. Chaque année, la famille donne des milliers de billets de hockey aux écoles. Lina a été parent bénévole à la CSEM pendant de longues années. Pour sa part, Laura Saragosa de l'école primaire Edward Murphy dans Hochelaga-Maisonneuve a été couronnée Bénévole émérite. La Soirée de reconnaissance des parents bénévoles 2018 a été organisée en la mémoire de Janice Lacroix, ex-conseillère en communication à la CSEM bien-aimée de tous, qui a contribué à la mise sur pied de cet événement il y a maintenant 17 ans. Janice est décédée l'automne dernier des suites d'une brève maladie.

CONFÉRENCE À L'INTENTION DES PARENTS

Plus de 300 parents ont récemment passé un samedi à se renseigner sur une foule de sujets et enjeux liés à l'art d'être parents. La deuxième conférence annuelle de la CSEM à l'intention des parents tenue au centre professionnel des Grandes Prairies à Saint-Léonard a remporté un franc succès. Commanditée par la CSEM et animée par le comité de parents de la CSEM, la conférence fut présidée par le commissaire-parent Norm Gharibian. Au total, 21 ateliers regroupés en trois modules distincts portant sur divers sujets connexes ont été présentés. Les parents participant avaient choisi au préalable les ateliers de leur choix, animés par des éducateurs, des conseillers, des thérapeutes, des pathologistes et des experts.

DIRECTEUR EXCEPTIONNEL

Joseph Vitantonio, directeur de l'école secondaire Lester B. Pearson à Montréal-Nord, est l'un des 40 récipiendaires au pays de la désignation de directeur exceptionnel du Canada décernée en 2018. Depuis maintenant 14 ans, le programme des directeurs et directrices exceptionnels du Canada de Partenariat en Éducation souligne la contribution unique et vitale des directions d'écoles publiques. Les candidatures de 40 directrices et directeurs d'école présentées par des parents, des collègues et



des membres de la communauté sont soumises à un comité national de sélection. L'objectif vise à célébrer l'innovation, le leadership et la créativité démontrés par les directions d'école dans leur quête de solutions et d'occasions au sein de leur communauté scolaire.

DÎNER DU PERSONNEL RETRAITÉ

Quelque 130 personnes ont pris part au dîner annuel du personnel retraité qui a eu lieu le 17 octobre à la salle de réception Plaza Volare de l'Hôtel Crowne Plaza à Saint-Laurent. Au cours de la soirée, 96 retraités de la CSEM, soit des éducateurs, des administrateurs, des professionnels et des membres du personnel de soutien totalisant tous ensemble 2 087 années de service, ont été honorés. En guise de remerciement, chacun d'eux s'est vu remettre un pichet Hillcrest en crystal.

NOUVEAU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La CSEM a célébré l'ouverture d'un nouveau centre de formation professionnelle spécialisé en soudure-montage et en mécanique automobile, à Saint-Léonard. Nous tenons à remercier les professionnels du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle pour leur vision et leur engagement à offrir les meilleurs programmes de formation professionnelle aux élèves. Le bâtiment qui abrite ces deux programmes a subi des rénovations majeures afin d'être conforme aux normes de l'industrie et de respecter les spécifications établies par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Son aménagement unique est digne d'un environnement industriel, ce qui permet aux élèves d'apprendre leur métier dans des installations de premier ordre, facilitant du coup leur intégration sur le marché du travail. L'atelier de mécanique automobile et celui de soudure-montage sont tous deux dotés du nec plus ultra en matière d'équipements, de technologies et de procédés.

Le programme de mécanique automobile peut accueillir jusqu'à 240 élèves aux cours de jour et de soir. L'atelier est équipé de bancs d'essai pour déterminer les problèmes liés à la transmission, au moteur et aux ordinateurs de bord, en plus de zones de simulation dédiées à la suspension, aux freins et au différentiel. De plus, grâce aux postes de travail informatisés installés à chacun des 19 ponts élévateurs, les élèves ont accès à des logiciels de diagnostic de pointe en vue d'identifier et de réparer les défauts électroniques au niveau de la transmission, du moteur et des composantes électroniques à bord du véhicule. On y trouve également un espace réservé au programme d'esthétique automobile qui mène à l'obtention d'une attestation d'études professionnelles (AEP) et prépare l'élève à occuper un emploi dans le domaine de l'esthétique automobile. Quant au programme de soudure-montage, il peut

accueillir jusqu'à 220 élèves de jour et de soir. Cet atelier regroupe des machines à souder de dernière génération, un vaste éventail d'équipements de fabrication et d'appareils, de même qu'une zone de montage équipée de gabarits et d'accessoires. L'aménagement de l'atelier de soudure est à l'image d'une entreprise de fabrication ultramoderne et renferme une zone de réception des matières premières (acier, aluminium, acier inoxydable) ainsi qu'une section réservée à l'équipement de fabrication où se trouvent les machines nécessaires (cisailles CNC, scies, encocheuses, perceuses à colonne, cisailles-poinçonneuses, cintreuses à glissement, meuleuses, etc.). Les élèves acquièrent les compétences requises pour préparer et souder des pièces en acier, en acier inoxydable et en aluminium selon divers procédés (TIG, MIG, avec baguette et Flux-core). Il y a également des zones réservées au meulage, au coupage oxy et plasma.

SAINE ALIMENTATION

En compagnie d'OKRA, leur guide touristique, les élèves de la maternelle sont partis cette année à la découverte de l'arc-en-ciel alimentaire. Pour s'envoler vers la maternelle, tous les élèves ont reçu un Passeport nutrition M.É.G.A. 4 (Manger Équilibré, c'est Gagnant pour Apprendre avec les 4 groupes alimentaires). Cette initiative s'inscrit dans le cadre de notre mission qui vise à promouvoir des attitudes et comportements sains, de même qu'à outiller les élèves pour les aider à choisir des aliments santé.

- Angela Mancini

Commissaires de la CSEM

ANGELA MANCINI

PRÉSIDENTE

Circonscription 1

MORDECHAI ANTAL

CÔTE-DES-NEIGES, SNOWDON,
OUTREMONT, MONT-ROYAL,
PARC-EXTENSION

**PRÉSIDENT, COMITÉ DE
L'ÉDUCATION**

Circonscription 2

JOSEPH LALLA

MONTRÉAL-OUEST, NOTRE-DAME-
DE-GRÂCE

**VICE-PRÉSIDENT, COMITÉ DE
L'ÉDUCATION**

**COPRÉSIDENT, COMITÉ
CONSULTATIF DE TRANSPORT**

Circonscription 3

JULIEN FELDMAN

WESTMOUNT, SUD-OUEST,
VILLE-MARIE OUEST

Circonscription 4

BERNARD PRAW

HAMPSTEAD, CÔTE-SAINT-LUC

**VICE-PRÉSIDENT, COMITÉ DE
L'ÉDUCATION**

**VICE-PRÉSIDENT, COMITÉ DES
RESSOURCES HUMAINES**

Circonscription 5

JAMES KROMIDA

SAINT-LAURENT

PRÉSIDENT, COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT, COMITÉ FINANCIER

**PRÉSIDENT, COMITÉ DE
VÉRIFICATION**

Circonscription 6

AGOSTINO CANNAVINO

SAINT-MICHEL, VILLERAY,
PLATEAU-MONT-ROYAL,
VILLE-MARIE EST

Circonscription 7

SYLVIA LO BIANCO

AHUNTSIC, MONTRÉAL-NORD

VICE-PRÉSIDENTE

**PRÉSIDENTE, COMITÉ DES
RESSOURCES HUMAINES**

**VICE-PRÉSIDENTE, COMITÉ
CONSULTATIF DU SERVICE DE
L'ÉDUCATION DES ADULTES
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Circonscription 8

PATRICIA R. LATTANZIO

SAINT-LÉONARD

**PRÉSIDENTE, COMITÉ DE GESTION
DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE
MONTRÉAL**

**COPRÉSIDENTE, COMITÉ
CONSULTATIF DE TRANSPORT**

**VICE-PRÉSIDENTE, COMITÉ
DE GOUVERNANCE ET DE
DÉONTOLOGIE**

Circonscription 9

ROSARIO ORTONA

ANJOU, MERCIER-HOCHELAGA-
MAISONNEUVE, ROSEMONT-
LA PETITE-PATRIE

**VICE-PRÉSIDENT, COMITÉ
EXÉCUTIF**

**PRÉSIDENT, COMITÉ
CONSULTATIF DU SERVICE DE
L'ÉDUCATION DES ADULTES
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Circonscription 10

JOE ORTONA

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES,
POINTE-AUX-TREMBLES

**PRÉSIDENT, COMITÉ DE
GOUVERNANCE ET DE
DÉONTOLOGIE**

**VICE-PRÉSIDENT, COMITÉ
FINANCIER**

Commissaires-parents

MARIO BENTROVATO

COMMISSAIRE-PARENT
ÉCOLES SECONDAIRES

JOANNE CHARRON

COMMISSAIRE-PARENT
CCSAS

NORM GHARIBIAN

COMMISSAIRE-PARENT

JASON TRUDEAU

COMMISSAIRE-PARENT
ÉCOLES PRIMAIRES

Cadres supérieurs AU 30 JUIN 2018

ANN MARIE MATHESON

DIRECTRICE GÉNÉRALE

BENOÎT DUHÊME

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
ADMINISTRATION

EVELYN ALFONSI

DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE PAR INTÉRIM
ÉDUCATION

NATHALIE LAUZIÈRE

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DIRECTRICE DES ARCHIVES,
DE LA TRADUCTION ET DES
COMMUNICATIONS

LUCIE ROY

DIRECTRICE DES SERVICES
JURIDIQUES

PELA NICKOLETOPOULOS

DIRECTRICE RÉGIONALE
SECTEUR OUEST

JOHN PEVEC

DIRECTEUR RÉGIONAL
SECTEUR EST

ALESSANDRA FURFARO

DIRECTRICE
SERVICES ÉDUCATIFS ET DE LA
TECHNOLOGIE

LUIGI DI FILIPPO

DIRECTEUR ADJOINT
SERVICES ÉDUCATIFS ET
DE LA TECHNOLOGIE

KACEM AZZOUNI

DIRECTEUR ADJOINT
SERVICES ÉDUCATIFS ET DE LA
TECHNOLOGIE

ATHINA GALANOGEORGOS

DIRECTRICE ADJOINTE
SERVICES ÉDUCATIFS ET DE LA
TECHNOLOGIE

ANNA VILLALTA

DIRECTRICE ADJOINTE
SERVICES ÉDUCATIFS ET DE LA
TECHNOLOGIE

LIVIA NASSIVERA

DIRECTRICE
SERVICES FINANCIERS

VALERIE FORGETTA

DIRECTRICE ADJOINTE
SERVICES FINANCIERS

CHRISTINE DENOMMÉE

DIRECTRICE
SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

ANN WATSON

DIRECTRICE ADJOINTE
SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

MARIE-CLAUDE DROUIN

DIRECTRICE ADJOINTE
SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

COSMO DELLA ROCCA

DIRECTEUR RÉGIONAL
SERVICE DE L'ÉDUCATION DES
ADULTES ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

ANGELA SPAGNOLO

DIRECTRICE ADJOINTE
SERVICE DE L'ÉDUCATION DES
ADULTES ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

RICK DAVID

DIRECTEUR ADJOINT PAR
INTÉRIM
SERVICE DE L'ÉDUCATION DES
ADULTES ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

DANIEL HOGUE

DIRECTEUR
SERVICE DES RESSOURCES
MATÉRIELLES

COSTA SPYRIDAKOS

DIRECTEUR ADJOINT
SERVICE DES RESSOURCES
MATÉRIELLES

MARIO CARDIN

DIRECTEUR ADJOINT PAR
INTÉRIM
SERVICE DES RESSOURCES
MATÉRIELLES

LEW LEWIS

DIRECTEUR
SERVICES AUX ÉLÈVES

JULIE RENÉ DE COTRET

DIRECTRICE ADJOINTE
SERVICES AUX ÉLÈVES

ANNA-MARIA BORSELLINO

DIRECTRICE ADJOINTE
ORGANISATION SCOLAIRE

Plan stratégique de la CSEM

Afin d'exercer ses pouvoirs et ses fonctions conformément à la loi, chaque commission scolaire a l'obligation d'adopter un plan stratégique pluriannuel. Le Plan stratégique de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) est fondé sur l'assise établie par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et s'articule autour des cinq buts déterminés comme exigences



de la Convention de partenariat entre le MEES et la commission scolaire aux termes de la loi 88 : augmentation du taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans; amélioration de la maîtrise de la langue française (et de la langue anglaise); amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage; amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements; et augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

Le Plan stratégique de la CSEM suit les quatre orientations principales qui ont guidé le plan précédent. Ces orientations appuient notre objectif de réussite pour nos effectifs scolaires jeunes et adultes. Elles reflètent la mission, la vision et les valeurs de la CSEM. Le Plan stratégique de la CSEM découle de son analyse du taux de réussite des élèves, de sa gestion administrative et scolaire, de son environnement et des buts ministériels.

Figure ci-après l'analyse des réalisations de la CSEM au titre de ses quatre orientations stratégiques durant l'année scolaire 2017-2018.

PLAN STRATÉGIQUE / RAPPORT ANNUEL

En vue d'exercer ses pouvoirs et fonctions, chaque commission scolaire se doit d'adopter un plan stratégique pluriannuel. Le Plan stratégique de la CSEM suit les quatre orientations principales qui ont guidé le plan précédent : promouvoir et entretenir une culture de réussite de l'élève; offrir un environnement sécuritaire, sain et accueillant; créer une communauté professionnelle d'apprentissage; et développer et entretenir des relations communautaires et des partenariats actifs. Le sommaire des réalisations des différents services de la CSEM dans le cadre de notre plan stratégique annuel est présenté ci-après.

OBJECTIF 1.1

AUGMENTER LE TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DES ÉLÈVES

Il existe quatre parcours que peuvent suivre les élèves afin de respecter les exigences de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires : le parcours général à la formation générale des jeunes (FGJ); le parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE); la formation générale des adultes (FGA), où les élèves

n'ayant pas obtenu la sanction des études secondaires au cours de la période prescrite de cinq ans peuvent obtenir les unités qui leur manquent; et la formation professionnelle (FP).

En 2017-2018, les diplômes suivants ont été considérés aux fins de détermination du taux de diplomation : diplôme d'études secondaires (DES), diplôme d'études professionnelles (DEP), attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et attestation de formation professionnelle (AFP). Pour le parcours de formation axée sur l'emploi, le certificat de formation préparatoire au travail et le certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé sont considérés pour la sanction des études.

À la lumière des données publiées par le MEES, il a été annoncé en janvier que la CSEM avait enregistré le taux de réussite le plus élevé, soit 88,6 %, parmi les commissions scolaires publiques anglophones à la grandeur de la province de Québec, basé sur une cohorte de sept ans. Ce résultat est d'autant plus remarquable que le taux de réussite provincial se situe à 80,1 %. Cette réalisation est le fruit d'efforts collectifs de la part de tous ceux et celles qui sont liés à la CSEM, à savoir les membres du personnel, les parents, les bénévoles et, bien entendu, les élèves. Devant son taux de 82,8 %, basé sur une cohorte de cinq ans, la CSEM affiche le taux de réussite le plus élevé parmi toutes les commissions scolaires publiques de la province. Le taux de 88,6 % est basé sur une cohorte de sept ans. Il regroupe le taux de diplomation du secondaire durant cette période et le taux de certification des élèves du parcours de formation axée sur l'emploi. Il reflète la progression des élèves de 2009 jusqu'à leur diplomation en 2016. La CSEM obtient le deuxième meilleur taux de réussite parmi les commissions scolaires publiques de la province, derrière la Commission scolaire des Découvreurs, une petite commission scolaire de la ville de Québec qui compte seulement quatre écoles secondaires dont aucune d'elles ne dessert de quartiers défavorisés. Pour mettre en perspective les taux de réussite actuels des élèves de la CSEM, mentionnons que le taux de réussite moyen parmi toutes les écoles québécoises (publiques et privées) est de 80,1 %, tandis qu'il se situe à 76,5 % pour les écoles publiques seulement.

Les huit écoles offrant le PFAE sur l'ensemble du territoire de la CSEM continuent à proposer aux élèves

l'option travail-études pour poursuivre leur scolarité. Le programme de formation préparatoire au travail offert à l'école Focus a encore connu du succès au terme de sa deuxième année. La troisième année a été entamée à l'automne. La popularité croissante des programmes du PFAE s'explique par leur capacité à motiver les élèves à risque de manière à en favoriser la rétention.



SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

À la formation générale des adultes, la CSEM continue à offrir aux élèves l'occasion de réaliser leurs objectifs éducatifs en recourant à divers modes de prestation des programmes d'études. Certains élèves suivent

leurs cours dans les centres d'éducation des adultes de la CSEM au sein de groupes traditionnels, tandis que d'autres sont placés dans des environnements individualisés. Les élèves qui ne peuvent pas fréquenter un centre peuvent opter pour le programme DEAL de formation à distance de la CSEM qui leur permet de faire leurs études dans le cadre qu'ils choisissent. Ces volets très importants du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (EAFP) permettent aux élèves de contribuer au taux de réussite de chaque cohorte de sept ans.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, le secteur de l'EAFP a continué à promouvoir les programmes de formation professionnelle en participant à la Foire annuelle des carrières de la CSEM destinée aux élèves de 5^e secondaire, en offrant aux élèves des visites dans les centres de formation professionnelle,

et en tenant l'activité « Élève d'un jour » où les jeunes du secondaire ont l'occasion d'assister à une journée de cours dans l'un des centres de formation professionnelle.

OBJECTIF 1.2 ENTRETIEN D'UN ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE CONTINU

SERVICES ÉDUCATIFS ET DE LA TECHNOLOGIE

1.2.1.1

Appuyer l'approche orientante (GOAL - Guidance Oriented Approach to Learning) pour tous les élèves

Ce fut encore une fois une année productive au chapitre des initiatives GOAL. Fort du succès remporté par son projet pilote l'an dernier, le MEES est allé de





l'avant avec la mise en œuvre obligatoire des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) au 3^e cycle du primaire, et ce, à la grandeur de la province. Il s'agit de contenus délibérément sélectionnés à même l'approche orientante GOAL de manière à mieux préparer les élèves en prévision de la vie après les études. Les 35 écoles primaires de la Commission scolaire English-Montréal ont pris part à cette initiative, réalisant divers projets et activités appartenant aux contenus identifiés. À la fin de l'année scolaire, le ministère a demandé que l'approche COSP soit intégrée au programme du 1^{er} cycle du secondaire

en 2018-2019. La CSEM est déjà bien préparée pour cette continuation. Au cours de l'année pilote, l'expérience s'est exceptionnellement bien déroulée à l'Académie Lauren Hill, campus junior et à l'école secondaire Lester B. Pearson, le seuil de dix heures de contenu intégré exigé par le ministère ayant été dépassé.

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1.2.1.2

Appui au titre du Projet personnel d'orientation et de l'Exploration de la formation professionnelle

Pour la huitième année consécutive, les nouveaux enseignants en Projet personnel d'orientation et en Exploration de la formation professionnelle ont bénéficié d'une formation continue pertinente et en temps opportun dans le cadre du programme de mentorat pour le développement de carrières. Cette initiative émane des conseillers en développement de carrières des commissions scolaires anglophones avec l'appui du MEES. Les nouveaux enseignants ont apprécié



cette occasion de parfaire leurs connaissances et d'explorer leur profession ensemble.

SERVICES ÉDUCATIFS ET DE LA TECHNOLOGIE

1.2.1.3 Appui en faveur de projets d'entrepreneuriat dans les écoles

Quelque 1 631 élèves de la CSEM ont participé à l'initiative d'entrepreneuriat

en 2017-2018, qui regroupe le défi provincial OSEntreprendre, soumettant au total 58 projets. Une hausse de 71 % du taux de participation des élèves a été observée. Les lauréats sur la scène locale du défi provincial OSEntreprendre sont l'école primaire Dalkeith, l'école secondaire James Lyng, l'Académie Leonardo da Vinci, l'école secondaire LINKS, le Centre Mackay (classe satellite à l'école Royal Vale), le Centre Mackay (classe satellite à l'école Westmount) ainsi que l'école primaire St. Gabriel. L'école secondaire James Lyng s'est également distinguée au niveau régional et son projet « Lives of the South-West » s'est mérité le Coup de cœur.

1.2.1.4 Projet pédagogique particulier visant à préparer un groupe d'élèves âgés de 15 ans



Le projet pédagogique particulier permet aux élèves participants de se concentrer sur les cours de base de 3^e secondaire afin de mieux réussir, tout en les initiant à la formation professionnelle et aux avantages d'exercer un métier. Le projet ne cesse de gagner en popularité dans les écoles secondaires Focus, James Lyng, John F. Kennedy, Mountainview et Perspectives I. Les écoles secondaires Elizabeth et Venture continuent à offrir ce projet lorsqu'il est possible de le faire compte tenu de la population étudiante. Vezina, quant à elle, a emboîté le pas pour la première fois cette année en offrant ce projet, qui remporte un franc succès, en particulier dans les écoles innovatrices. Les élèves apprécient le fait de pouvoir allier



pédagogie et travail pratique. Le projet facilite la découverte de liens concrets entre les apprentissages scolaires et les habiletés nécessaires en milieu de travail.

OBJECTIF 1.3
PROMOUVOIR L'ÉDUCATION
DES ADULTES ET LA FORMATION
PROFESSIONNELLE EN TANT QUE
PARCOURS DE FORMATION VIABLES

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES
ADULTES ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

Les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) pour les adultes et l'apprentissage continu ont fait l'objet de promotion à la radio, dans les médias sociaux et dans le cadre de rencontres avec divers centres communautaires et écoles secondaires. Une brochure et un site Web ont également été créés.

Aux fins de promotion de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), des rencontres ont été organisées avec divers représentants communautaires du réseau de la CSEM. Par l'entremise de ce programme, le MEES permet aux individus d'obtenir la reconnaissance de leurs acquis et compétences, tout en travaillant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Les élèves de 5^e secondaire ont eu l'occasion d'explorer des carrières accessibles par l'intermédiaire de la formation professionnelle et technique ainsi que des programmes offerts dans les cégeps lors de la Foire annuelle des carrières tenue au Centre de carrières St. Pius X. Ils ont participé à des ateliers et des sessions d'information. Grâce à l'information et aux ressources pédagogiques mises à leur disposition, les élèves ont pu découvrir et explorer divers domaines susceptibles de les intéresser, et approfondir leur réflexion.

À l'instar du modèle olympique, les Olympiades des métiers se veut une compétition provinciale annuelle mettant en lumière des programmes de formation professionnelle offerts dans toutes les commissions scolaires. Plusieurs jeunes élèves de la CSEM assistent à cet événement.

Concours provincial qui a lieu tous les ans, Chapeau, les filles! souligne le travail des femmes inscrites à un programme de formation professionnelle dans des domaines généralement à prédominance masculine. Des élèves de la CSEM prennent part à ce concours.



**OBJECTIF 1.4
AMÉLIORER LES
COMPÉTENCES EN
LITTÉRATIE DES ÉLÈVES**

**SERVICES
ÉDUCATIFS ET DE LA
TECHNOLOGIE**

En septembre 2009, la CSEM a mis sur pied un programme exhaustif visant à améliorer les compétences en littératie des élèves du primaire. Elle a affecté un important budget spécial à l'implantation d'une stratégie en trois volets, à

savoir promouvoir une approche équilibrée en enseignement de la littératie, fournir des ressources pédagogiques améliorées aux écoles, et assurer le perfectionnement professionnel continu du personnel enseignant. En somme, le but du programme était de créer des environnements dans lesquels les élèves reçoivent l'enseignement dont ils ont besoin, tout en disposant d'occasions accrues de mettre leurs apprentissages en pratique par la lecture, l'écriture et la conversation, ainsi que de veiller à ce qu'ils bénéficient d'un enseignement individualisé et qu'ils développent un plus haut degré d'autonomie.

Plusieurs mesures ont été prises pour réaliser ces objectifs. Le programme s'appuyait notamment sur l'affectation, dans chaque école primaire de la CSEM, d'un membre du personnel enseignant à des fonctions de facilitateur en littératie, en le dégageant d'une partie de sa tâche d'enseignement. Ces facilitateurs devaient travailler en collaboration avec leurs collègues à la mise en œuvre d'une approche



de littératie équilibrée pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Ils s'acquittaient de toutes les tâches allant de celles du spécialiste de l'école à celle de partenaire au sein d'un collectif. Le programme prévoyait également l'établissement d'un partenariat avec le Centre d'études sur l'apprentissage et la performance de l'Université Concordia, qui a mené un sondage annuel auprès de tous les membres du personnel enseignant, des directions d'écoles et





des conseillers pédagogiques afin de suivre l'évolution de la mise en œuvre du programme.

Les écoles ont en outre reçu un éventail exhaustif de livres aptes à soutenir la lecture dirigée et l'enseignement ciblé et en petit groupe axé sur les besoins de chaque élève. Afin de faciliter la mise en place de ces pratiques, le programme de littératie équilibrée a permis d'assurer le perfectionnement professionnel intensif des facilitateurs sur plusieurs années. Par ailleurs, les conseillers pédagogiques en langues et en littératie de la commission scolaire ont offert un soutien continu aux enseignants, individuellement et au sein des équipes-écoles, grâce à des visites régulières dans les écoles et à une collaboration assidue avec celles-ci. Un autre important volet

du programme a été l'organisation de visites des enseignants et facilitateurs en littératie dans d'autres écoles à plusieurs reprises au cours d'une période de trois ans. Le partage entre les écoles s'est révélé un ajout très fructueux au développement professionnel du personnel enseignant et au processus d'évolution dans nombre de nos écoles.

Forte des importantes améliorations constatées, la CSEM continue de centrer ses efforts sur les méthodes d'enseignement de la littératie et le perfectionnement professionnel continu de ses enseignants. Le travail au sein des écoles et le partage des pratiques entre les écoles se conjuguent de façon à mettre les pratiques exemplaires au service de l'amélioration de l'apprentissage des élèves.

Le modèle de partenariat mentor-mentoré, autre composante du programme de littératie équilibrée en cours de développement aux niveaux primaire et secondaire, commence à porter ses fruits. À la suite de son lancement en 2016-2017, cette année a été caractérisée par la création d'équipes de deux personnes composées d'un titulaire de classe et d'un enseignant-ressource en littératie, dans dix écoles primaires et dix écoles secondaires (y compris 4 écoles innovatrices). Ces équipes se sont réunies à



maintes reprises pendant l'année pour observer les méthodes d'enseignement de chacun, discuter de pédagogie et partager les pratiques gagnantes de l'enseignement de la littératie. La majorité de ces équipes agiront à titre de mentors pour d'autres équipes de deux enseignants au cours de 2018-2019, multipliant ainsi le nombre d'équipes de mentors pour les années à venir.



1.4.1 Mettre en œuvre un programme de littératie équilibrée de la maternelle à la 2^e année du 2^e cycle

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, les professionnels des Services éducatifs et de la technologie et ceux des Services aux élèves ont continué d'appuyer le rôle évolutif des enseignants-ressources en littératie dans leurs efforts de collaboration avec les enseignants. Toujours en 2016-2017, un nouveau modèle mentor-mentoré a vu le jour aux niveaux primaire et secondaire pour appuyer l'expertise grandissante dans l'enseignement

de la littératie, et pour favoriser des structures de classes qui conviennent le mieux à l'enseignement différencié. Le travail entrepris en 2016 s'est poursuivi en 2017-2018. Le modèle mentor-mentoré s'est élargi cette année, regroupant désormais 22 enseignants et enseignants-ressources en littératie répartis en cinq équipes distinctes travaillant dans dix écoles. Ce projet a mené à la mise en œuvre de pratiques exemplaires en enseignement de la littératie dans bon nombre de classes, et a contribué à créer une culture propice au partage et à la coopération au sein des écoles et entre ces dernières. La plupart des participants en 2017-2018 ont proposé avec enthousiasme de poursuivre l'an prochain leur engagement à titre de mentors pour un nouveau groupe de participants.

La collaboration entre les Services aux élèves et les Services éducatifs et de la technologie s'est également intensifiée durant l'année scolaire 2017-2018 dans le but d'améliorer l'efficacité des enseignants-ressources en littératie. Cette initiative continue comporte plusieurs objectifs, notamment : accroître le temps alloué aux enseignants-ressources en littératie dans les classes; augmenter les rétroactions, en nombre et en qualité, fournies aux élèves dans le cadre de l'enseignement de la littératie; et encourager la collaboration et le partage de l'expertise au sein des écoles. En travaillant plus souvent dans les salles de classe, aux côtés des titulaires, les enseignants-ressources en littératie sont en mesure de fournir du soutien et de la rétroaction aux élèves qui requièrent de l'aide supplémentaire, sans le sentiment de honte qu'éprouvent parfois les élèves des classes-ressources. Qui plus est, en travaillant avec de petits groupes d'élèves au sein de la classe, souvent dans une situation de lecture ou d'écriture guidée, les enseignants-ressources en littératie parviennent à venir en aide à un plus grand nombre d'élèves que dans le cas d'un modèle strictement fondé sur les classes-ressources. En collaborant et en partageant les pratiques, les titulaires et les enseignants-ressources sont mieux outillés pour planifier des interventions, partager leur savoir et surveiller étroitement les progrès réalisés par chaque élève. Les premières réactions de la part des enseignants et des élèves à cet égard ont été très favorables devant la rétroaction plus directe et différenciée fournie aux élèves et fondée sur leurs propres besoins d'apprentissage.

Soucieuse de consolider les liens entre l'école et la famille, la CSEM poursuit ses efforts de communication auprès des parents afin de les sensibiliser à l'importance de faire la lecture aux enfants dès leur jeune âge et de leur fournir des outils pour le faire.

La CSEM est très fière des efforts déployés par le personnel enseignant de la maternelle et la prématernelle pour promouvoir la préparation à la lecture et une intervention précoce en littératie en créant un environnement propice à la littératie. Le personnel enseignant à l'éducation

préscolaire voit au développement des compétences d'apprentissage énoncées dans le programme québécois à l'aide d'une approche largement fondée sur le jeu et axée sur le domaine social. Les élèves ont de fréquentes occasions de converser, de lire et d'explorer l'écriture dans un environnement peu intimidant qui renforce la confiance en soi et établit les bases du développement du langage.



1.4.2

Offrir une formation appropriée aux enseignants

L'équipe de mise en œuvre de la littératie équilibrée a continué à tirer parti, l'an dernier, de chaque



occasion mise à sa disposition pour appuyer et développer une expertise pédagogique, ainsi que pour offrir une formation professionnelle, dans un éventail de contextes :

- ateliers de perfectionnement professionnel pour tous les enseignants-ressources en littératie en matière d'enseignement et d'évaluation de la lecture et de l'écriture, ainsi que de technologie de l'information et des communications (TIC);
- ateliers sur la littératie prévus à l'occasion de la plupart des journées



- pédagogiques régionales à l'échelle de la Commission;
- visites en classe où les conseillers pédagogiques, les enseignants et les enseignants-ressources en littératie travaillent en collaboration;
 - ateliers dans les écoles lors de journées pédagogiques;
 - partenariat entre les Services éducatifs et de la technologie et les Services aux élèves aux fins du soutien aux stratégies d'enseignement pour les élèves à risque;
 - partage continu et collaboration entre les enseignants-ressources en littératie et les titulaires de classe;
 - partage de l'expertise entre les équipes de mentors lorsqu'elles visitent leurs écoles respectives.

OBJECTIF 2.1

RÉALISER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION À L'ÉCHELLE DE LA COMMISSION QUI OFFRIRA UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE, SAIN ET ACCUEILLANT

SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Le Service des ressources matérielles travaille à l'élaboration d'un plan quinquennal de rénovation des bâtiments. En 2017-2018, le Service a supervisé dans les écoles et les centres des projets d'immobilisations totalisant plus de 20 millions de dollars approuvés par le conseil des commissaires, y compris divers projets qui étaient en suspens depuis plusieurs années.

SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Le Service des ressources matérielles a terminé les rapports quant à la présence de radon pour toutes les écoles et y a intégré les résultats relatifs à l'amiante, qui sont désormais accessibles sur le portail de la CSEM. Des plans quinquennaux ont été élaborés relativement à l'accessibilité aux bâtiments pour les personnes handicapées, la rénovation des gymnases et le



nettoyage des systèmes de ventilation. Les nouvelles planifications des travaux de conciergerie à l'aide du logiciel GES ont été produites; l'implantation de ces dernières ayant été finalisée au cours de l'année scolaire 2016-2017.

Une étude des bâtiments de toutes les écoles et de tous les centres de la CSEM a été réalisée et un plan sur 10 ans a été élaboré au plus tard en décembre 2016. Le Service

est ainsi en mesure de préparer un processus d'inspection pour l'entretien préventif des bâtiments et agir de manière proactive. Une procédure de cadenassage pour tous les principaux appareils est en voie d'élaboration, conformément aux nouvelles exigences de la CNESST.



SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Au terme d'une consultation avec la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), le Service des ressources humaines a mis sur pied un programme de formation/mentorat à l'intention des nouveaux membres du personnel de conciergerie.

Pour une quatrième année consécutive, la collecte et l'enlèvement annuels de produits dangereux, de

matériel de laboratoire et d'équipements électroniques dans les écoles et les centres ont été organisés en collaboration avec le Service des ressources matérielles et les Services éducatifs et de la technologie.

Les sessions de formation SIMDUT 2015 (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) à l'intention du personnel de conciergerie et des employés de métier dans les écoles et les centres se sont poursuivies. La technicienne en prévention santé et sécurité a visité les concierges dans les écoles et centres, afin de continuer à leur offrir du soutien, de la formation et des recommandations. Elle a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe du Service des ressources matérielles.





La technicienne a également organisé une fois de plus des formations en premiers soins, dont l'une était destinée au personnel des écoles et des centres en conformité avec les exigences de la CNESST.

La technicienne a organisé de nouveau des évaluations ergonomiques pour les nouveaux employés et les employés réaffectés au centre administratif, de même que dans nos écoles et nos centres, afin d'adapter leur poste de travail, leur équipement et leurs outils à leurs besoins et ainsi réduire le risque de blessures musculo-squelettiques, sources d'absentéisme et de réclamations à la CNESST. La technicienne a effectué des enquêtes en lien avec des accidents survenus au travail et a formulé des recommandations en vue de réduire le nombre

d'accidents. Elle a également rencontré les employés à leur retour d'un accident de travail afin d'évaluer l'accident en question et leur fournir des conseils pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

La technicienne en prévention a publié le bulletin mensuel *Matières à réflexion en santé et sécurité*, diffusé dans l'ensemble de notre réseau, qui offre des conseils et des stratégies sur divers sujets liés à la santé et au mieux-être de nos employés. Figurent au nombre des sujets abordés cette année : Conduite et ergonomie, Les chutes au travail, Comment passer à l'action et réussir, La santé mentale des enfants et des adolescents. En outre, dans le but de favoriser le bien-être des employés du centre administratif, la technicienne a organisé quatre sessions à l'heure du dîner sur des sujets d'intérêt général tels les faussetés liées à l'alimentation sur les médias sociaux, le tapotement (tapping) - aussi appelé technique de libération émotionnelle EFT, être et se sentir en sécurité, et le yoga du rire. Encore une fois cette année, le Service des ressources humaines a aussi facilité aux employés l'accès aux services d'une massothérapeute accréditée à prix abordable, à l'heure du dîner.

Le Service des ressources humaines a continué à promouvoir de façon soutenue le programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF) offert par Homewood Health, le plus important fournisseur de tels programmes au Canada, à procurer du soutien aux employés et à leur famille afin qu'ils puissent résoudre des difficultés touchant le travail, la santé et les changements dans leur vie. L'accès à tous les services est volontaire et entièrement confidentiel. Les consultations continuent d'être offertes non seulement en personne, mais aussi par clavardage (First Chat) et par téléphone. Ces nouveaux services ont été ajoutés afin de joindre le plus d'employés possible et de répondre plus efficacement à leurs besoins.

Le contrat d'un médecin externe a été renouvelé dans le but d'offrir des conseils et du soutien, de même que de l'aide, en matière de gestion des dossiers médicaux des employés.

Enfin, le Service des ressources humaines a offert à sa propre équipe un atelier d'une demi-journée portant sur la gestion des priorités concurrentes.

**OBJECTIF 2.2
DÉVELOPPER UNE CULTURE
DE FIERTÉ ET DE RESPECT DE
L'ENVIRONNEMENT PARMI TOUS
LES PARTENAIRES**

DIRECTIONS RÉGIONALES

Les directions régionales fournissent du soutien et des conseils au réseau scolaire de la CSEM. Les directions régionales étaient au fait des besoins des écoles et ont veillé à ce qu'on y réponde en temps opportun. En outre, elles ont assuré le fonctionnement harmonieux des écoles. Des partenariats entre l'école et les parents ont été renforcés grâce



à une étroite collaboration avec les parents. Les directions les ont aidés à comprendre le fonctionnement quotidien de l'école et ont négocié des solutions aux problèmes soulevés, le cas échéant.

Des réunions mensuelles ont eu lieu avec les directions d'école de manière à diffuser l'information et à discuter de sujets liés aux objectifs de la commission scolaire. Les écoles ont veillé à assurer la réalisation des objectifs fixés dans leur Entente de gestion et de réussite scolaire, en adéquation avec les buts et stratégies établis dans la Convention de partenariat avec le ministère.

Des visites régulières dans les écoles ont eu lieu afin de comprendre les changements en cours et d'obtenir les commentaires des directions d'école. Les écoles ont reçu de l'aide sur les plans financier et administratif afin d'élaborer des projets visant à améliorer l'état général de leurs bâtiments et du milieu, par exemple l'embellissement de la cour d'école, la rénovation des salles de toilette, des travaux de peinture et d'autres travaux de rénovation nécessaires. Les directions régionales ont aussi aidé les écoles qui le souhaitaient à organiser des rencontres avec les forces de l'ordre et des organismes sociaux pour lutter contre l'intimidation, le phénomène des gangs, le flânage et le vandalisme. Elles ont supervisé la sécurité dans les écoles.

Les écoles ont participé à un grand nombre d'initiatives cette année avec l'aide des directions régionales et des services de soutien.

SERVICES AUX ÉLÈVES

Les animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire continuent à encourager les élèves à adopter des pratiques pour un environnement vert à l'école, à la maison et dans la communauté, ainsi qu'à intégrer des valeurs spirituelles « vertes » qu'ils seront aptes à concrétiser dans leur environnement. Les élèves ont fait l'apprentissage des 3 R (Réduire, Réutiliser et Recycler), ainsi que de programmes et d'actions à cet égard.



SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Le Service s'est efforcé d'encourager au sein de son groupe d'employés le sentiment que le travail d'équipe rend chacun plus fort. Il vise ainsi à développer une culture de fierté qui se traduira par une amélioration des services offerts aux écoles.

OBJECTIF 2.3 METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE

SERVICES AUX ÉLÈVES

L'approche École en santé

En 2017-2018, la CSEM a renouvelé des partenariats et en a formés de nouveaux en lien avec la prévention de la toxicomanie et les interventions. Ainsi, elle a poursuivi son partenariat de longue date avec le Centre de réadaptation en dépendance Foster (CRD Foster), déjà présent dans plusieurs écoles secondaires (Laurier Macdonald, Options, Venture, Perspectives I et II). CRD Foster a également dispensé de la formation aux conseillers d'orientation et aux techniciens en comportement en ce qui a trait à l'outil de dépistage Dep-Ado.

Tout au long de l'année, le centre Portage a animé une foule de présentations à l'intention des élèves et du personnel (enseignants et conseillers d'orientation). L'équipe du centre Portage s'est engagée à offrir un délai d'intervention de 24 heures à nos élèves dans le besoin. De même, la Maison Jean Lapointe a présenté son atelier « Mon indépendance, j'y tiens! » à plusieurs élèves de 1^{re} secondaire et s'est engagée à l'offrir à plus grande échelle l'an prochain.

Un nouveau partenariat a vu le jour avec Chabad Lifeline. Grâce à la généreuse mesure du gouvernement « Accroche-toi au secondaire », la CSEM a pu affecter un conseiller en toxicomanie dans chacune de ses écoles innovatrices de même qu'à l'Académie Royal West. Chabad Lifeline a fourni aux élèves des services de psychoéducation, des outils de prévention, de l'enseignement relatif aux aptitudes sociales, et une thérapie individuelle et de groupe. Ce partenariat sera renouvelé.

La CSEM a été invitée cette année à se joindre au Comité régional de prévention sur les jeux d'argent et les dépendances, pour la première fois de sa création en 2008. Le comité examine à l'heure actuelle différentes façons d'aborder la légalisation du cannabis. Ce comité de travail est constitué de membres des trois commissions scolaires francophones, des cinq CIUSSS et de partenaires de la communauté impliqués dans la prévention de la toxicomanie. Après discussions avec la Commission scolaire Lester-

B.-Pearson, il fut décidé que la CSEM représenterait les commissions scolaires anglophones auprès de ce comité. La CSEM et toutes les autres commissions scolaires de l'île de Montréal ont travaillé de concert à la prévention de la toxicomanie. Les représentants de la CSEM ont été invités à assister à la Concertation en prévention tenue à la Commission scolaire de Montréal.

Admise en tant que membre de l'AIDQ (Association des intervenants en dépendances du Québec), Sandrine Aschour a pu assister à la 32^e rencontre nationale en réduction des méfaits liés aux drogues. Elle a animé une présentation organisée par le comité de parents de la CSEM concernant le cannabis, les aspects juridiques et les moyens que peuvent prendre les parents pour aider leurs enfants. Une autre présentation sur le cannabis et la loi a eu lieu devant les conseillers d'orientation.

Collaboration avec les divers CIUSSS (Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux)

L'équipe des Services aux élèves de la CSEM a participé à maintes rencontres avec les CIUSSS qui desservent la population sur son territoire. La CSEM a à cœur de travailler de concert avec les partenaires du secteur de la santé de manière à mieux répondre aux besoins des élèves et de leur famille. En outre, le comité régional – composé de représentants provenant des cinq commissions scolaires situées sur l'île de Montréal, du CIUSSS et de Santé publique – a été réinstitué afin de se pencher tous ensemble sur les préoccupations communes des partenaires susmentionnés.

OBJECTIF 2.4

METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL À L'ÉCHELLE DE LA COMMISSION

SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Le projet d'efficacité énergétique (ESCO, Phase II) réalisé dans 17 écoles et centres l'année dernière a commencé à donner lieu à des économies. Il comprenait le renouvellement des équipements mécaniques et la récupération d'énergie grâce au thermopompage et à l'aérothermie, l'installation de luminaires DEL et l'ajout de contrôles automatisés pour améliorer le confort du personnel et des élèves. Grâce à ces travaux, la CSEM réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 4 070 tonnes par année, ce qui équivaut au retrait de 1 270 voitures sur les routes tous les ans. Un appel d'offres a été lancé pour un nouveau projet d'efficacité énergétique (ESCO, phase III). Quatre entreprises ont présenté une soumission. Chacune d'elles sera invitée à faire une présentation à l'automne afin d'améliorer le confort dans les écoles et accroître l'efficacité énergétique.





SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines a mis sur pied son propre « comité vert ». Lors des réunions mensuelles du Service, ce comité continue d'offrir des conseils, des directives et des stratégies à l'équipe des RH pour favoriser un environnement plus vert au sein du Service qui contribuera à accroître davantage l'efficacité et à réduire le gaspillage. Les sommes amassées dans le cadre des initiatives de recyclage du Service des ressources humaines seront versées à un organisme de bienfaisance voué à l'éducation des enfants.

DIRECTIONS RÉGIONALES

Toutes les écoles, de leur propre initiative, se sont dotées d'un plan d'action environnemental et ont mis en œuvre des mesures et des objectifs liés aux priorités fixées par les élèves et le personnel. Les directions régionales ont appuyé ces initiatives et ont salué les efforts des écoles lors de la remise de prix et de subventions.

OBJECTIF 3.1

RECONNAÎTRE LA CONTRIBUTION ET UTILISER L'EXPERTISE DE TOUT LE PERSONNEL

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En prévision de l'implantation du nouveau logiciel de gestion financière MOZAIK en mars 2017, les cadres, les professionnels et le personnel de soutien de l'EAFP qui accomplissent des tâches et responsabilités de nature financière ont été invités à prendre part à des sessions de formation avant le lancement. En 2018, la formation des utilisateurs du logiciel MOZAIK s'est poursuivie. Les utilisateurs du système PAIE ont eux aussi reçu une formation en prévision du lancement du nouveau système de paie MOZAIK à l'automne 2018.

DIRECTIONS RÉGIONALES

Toutes les réunions régionales mensuelles comportaient un volet de perfectionnement professionnel. Les directions régionales ont organisé des ateliers destinés aux cadres scolaires portant sur des sujets liés à leurs tâches quotidiennes. Elles se sont aussi employées à améliorer la communication entre les services afin de mieux servir les écoles.

SERVICES ÉDUCATIFS ET DE LA TECHNOLOGIE

Plusieurs projets en lien avec les technologies de l'information ont été réalisés ou sont encore en cours d'élaboration. Le projet Microsoft Identity Management (MiM) a été mis en œuvre et permet



aux utilisateurs d'accéder à des fonctions de création et de gestion par l'entremise de nos applications internes (GrH pour les employés, JADE pour les élèves). Le déploiement de MIM a connu quelques ratés, mais les problèmes rencontrés initialement ont été analysés et corrigés. Tout problème ultérieur pourra désormais être réglé rapidement par l'équipe des technologies des Services éducatifs et de la technologie (SET).

Le projet pilote sur l'implantation du centre de soutien technique a été finalisé et la phase II a été mise en œuvre pour l'ensemble des écoles et des centres. Qui plus est, depuis la mise en place de MiM, il n'est plus nécessaire de créer

manuellement les listes d'accès pour les écoles et les centres puisqu'elles sont désormais produites au moyen de scripts multiples qui permettent un accès direct à notre structure Active Directory. Tous les commutateurs réseaux Cisco du centre administratif ont été remplacés par des commutateurs Avaya, pour un meilleur débit du réseau. Les améliorations devraient être notables en regard de la livraison des données et de l'efficacité du travail grâce à l'ajout d'une infrastructure de réseau à fibre optique de 10G. Les nouveaux appareils multifonctions Toshiba ont été livrés au centre administratif ainsi qu'à plusieurs écoles et centres. Des scripts ont été créés au sein de notre système de gestion Dell KACE afin de faciliter l'installation des appareils, que ce soit à distance ou lorsqu'un technicien se trouve sur place. Le déploiement de Windows 10 s'est poursuivi à l'échelle de la Commission. La disponibilité des appareils (non-disponibilité des portables) a entraîné certains délais. L'équipe des technologies des SET poursuivra la mise à niveau des appareils au fur et à mesure qu'ils seront disponibles.

SERVICES AUX ÉLÈVES

CENTRE D'EXCELLENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ORTHOPHONIE

Le Centre d'excellence pour le développement de l'orthophonie administré par la CSEM fait partie du Service d'éducation inclusive (SEI), un service provincial mandaté et financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Le Centre d'excellence regroupe une équipe de professionnels, y compris trois orthophonistes, un psychologue, un ergothérapeute ainsi qu'un conseiller en adaptation scolaire. Ce Centre a pour mandat d'offrir au secteur anglophone l'appui et l'expertise nécessaires à la mise en place de programmes et d'un enseignement adapté pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'élocution, de langage et de littératie.

Au cours de l'année, le Centre d'excellence a tenu son colloque annuel de deux jours à l'intention des orthophonistes, des enseignants et autres professionnels à l'hôtel Courtyard Marriott de Montréal. Le



colloque a porté sur le développement des fonctions exécutives et sur les interventions spécifiques destinées aux apprenants ayant des difficultés. Enseignants et professionnels de neuf commissions scolaires anglophones ont pris part à ce colloque.

Qui plus est, une activité « table ronde » d'une journée réservée exclusivement aux orthophonistes a eu lieu à la CSEM pour aborder et discuter des préoccupations et enjeux communs auxquels sont confrontés les orthophonistes du secteur de l'éducation. Des services directs ont été offerts à diverses commissions scolaires, notamment des ateliers, des activités de formation directe à l'intention des orthophonistes, le partage des ressources et une foule de consultations avec le personnel de la commission scolaire.

CAMP D'ÉTÉ DE LANGAGE

Les Services aux élèves ont tenu leur « Camp d'été de langage » de deux semaines qui offre une stimulation linguistique intensive aux élèves de la CSEM ayant des difficultés de langage et qui sont à risque d'éprouver des difficultés scolaires à cause d'un retard de la parole. Les élèves de l'est de Montréal éprouvant ce type de difficultés sont la principale clientèle cible du camp, étant donné la rareté des services spécialisés en anglais dans cette partie de la ville. Le personnel du camp d'été est constitué d'orthophonistes de la CSEM.

TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE ET DE SOUTIEN

La CSEM a établi pour la toute première année des services de proximité sous forme de technologie d'assistance et de soutien aux écoles. L'objectif général d'en accroître l'accessibilité a été lancé par l'entremise de divers projets. Voici les initiatives spécifiques.

TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE ET DE SOUTIEN EN NUAGE

Les Services éducatifs et de la technologie (SET) et les Services aux élèves mettent l'accent sur la technologie d'assistance et de soutien en nuage en appui au curriculum, et ce, pour les plateformes G Suite et Office 365.

PLAN D'ACTION DE SYNTHÈSE DE LA PAROLE (TEXTE-PAROLE)

Deux outils ont été retenus pour lancer l'utilisation efficace de la technologie de synthèse de la parole dans les écoles : Read&Write pour Google Chrome et WordQ. Du perfectionnement professionnel a

été fourni aux enseignants directement dans les écoles - 20 écoles primaires et 16 écoles secondaires, y compris Outreach. Des séances individuelles et en groupe avec les élèves se poursuivent et ont produit des résultats positifs cette année. Des outils sont en cours d'élaboration afin de permettre aux professionnels et enseignants d'offrir aux élèves, sur une base individuelle, une évaluation personnalisée et d'utiliser la technologie de synthèse de la parole.

INITIATIVE DE LECTURE ACCESSIBLE

À l'automne, les Services aux élèves et les SET ont donné le coup d'envoi à une initiative visant à accroître l'accessibilité des ressources dans quatre écoles secondaires (ressources pédagogiques pouvant être utilisées conjointement avec la technologie de synthèse de la parole), notamment des romans, manuels et documents. Le recours à l'utilisation de nouveaux outils de numérisation mobiles (ROC) pouvant servir à créer des documents numériques accessibles aux élèves a fait l'objet d'une attention particulière.

DOMAINES SPÉCIALISÉS DE LA TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE ET DE SOUTIEN

Des équipes multidisciplinaires ont été formées pour travailler avec les technologies d'assistance et de soutien, principalement à l'intention des élèves dans des environnements spécialisés. Du perfectionnement professionnel axé sur le soutien des pratiques de littératie efficaces pour les élèves ayant des besoins importants (au niveau secondaire) et sur la communication améliorée et alternative (au niveau primaire) a été offert.

SITE WEB

Le lancement du site Web AT @ EMSB a eu lieu en août 2018. Il renferme des ressources, de l'information ainsi que des initiatives en lien avec la technologie d'assistance et de soutien utilisées à la CSEM.

ÉVALUATIONS ET TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE ET DE SOUTIEN

Les SET et les Services aux élèves s'attardent à l'utilisation de la technologie d'assistance et de soutien dans le





cadre des évaluations obligatoires et de fin de cycle. Cette année, 22 écoles (primaires et secondaires) ont mis à l'essai WordQ pour les évaluations.

CENTRE DE RESSOURCES EN SANTÉ MENTALE

Le Centre de ressources en santé mentale (CRSM) est composé d'une équipe multidisciplinaire de professionnels (psychologues, conseillers d'orientation, conseillers en adaptation scolaire, etc.) dont la tâche principale est de répondre aux besoins de la communauté de la CSEM en matière de santé mentale.

Parmi ses fonctions, on compte la diffusion continue d'information et l'exercice d'un rôle consultatif au sein de la communauté de la CSEM relativement à différentes questions de santé mentale. À titre d'exemple, dans le cadre de la Semaine nationale de prévention du suicide, un dépliant d'information a été distribué à toutes les directions d'écoles. Le centre diffuse l'information par courriel au moyen de communications, ainsi que dans le magazine Inspirations.

Offrir du perfectionnement professionnel au personnel et aux parents est au cœur de la mission du CRSM. Plusieurs ateliers ont été présentés aux techniciens en éducation spécialisée, aux enseignants (à SORT ainsi que dans les écoles) et aux parents. En partenariat avec l'Université McGill, le CRSM a également offert aux enseignants et aux techniciens en éducation spécialisée des présentations ayant pour thème les traumatismes dans l'espoir de sensibiliser davantage le personnel dans nos écoles.

Nouveauté cette année, un psychiatre s'est joint à l'équipe afin de jouer un rôle de supervision et de consultation auprès des conseillers d'orientation et du psychologue. Il a aussi offert des consultations dans les écoles pour fournir du soutien au personnel et développer leurs capacités à comprendre et adopter les interventions/stratégies destinées aux élèves ayant des troubles de santé mentale.

En marge de la semaine de sensibilisation à la santé mentale, des activités se sont déroulées à la grandeur du réseau scolaire primaire et secondaire sous le thème : L'acceptation de soi. Nous avons publié une infolettre portant sur ce sujet et des élèves ont préparé un projet en lien avec ce thème dans quelques écoles. Le personnel du centre administratif et d'autres personnes au sein de la CSEM ont également pu assister à une présentation spéciale sur l'acceptation de soi, organisée à la commission scolaire.

SERVICE D'ANIMATION SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Le Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire facilite l'approfondissement de la vie intérieure des élèves par l'entremise de programmes d'activités qui encouragent la compréhension et la réflexion en vue du développement de leur vie spirituelle et de leur engagement dans la société.

Le travail des animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire couvre les religions, les cultures, la philosophie et les préoccupations d'ordre éthique que la clientèle scolaire diversifiée apporte au monde de l'enseignement. Parmi les programmes offerts, on compte Spirit Quest qui, sous forme de quête spirituelle, favorise la conscientisation des élèves par rapport à la dimension spirituelle de la vie, ainsi que l'acceptation et la compréhension des autres. De telles activités aident les élèves à mieux saisir la diversité de la pratique spirituelle dans le monde qui nous entoure, et à puiser dans leurs propres pratiques ou vécu spirituels. Les animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire réalisent aussi des activités de promotion et de prévention en vue d'un mode de vie sain et sécuritaire et d'un environnement scolaire pacifique.

Pour ce faire, des programmes en classe sont prévus et portent sur un vaste éventail de questions culturelles, éthiques, spirituelles et communautaires, notamment les pratiques religieuses de différentes confessions, la célébration de diverses fêtes telles que l'Action de grâce, le jour de la Terre et la journée des Nations Unies; les thèmes universels comme la lumière, l'espoir, la paix, la compassion; et des thèmes collectifs tels le Mois de la communauté noire, la journée nationale des Premières Nations et le jour commémoratif de l'Holocauste (Yom Hashoah). On recense également une panoplie de programmes qui visent à aider les élèves à devenir de meilleurs citoyens sur la scène locale et mondiale grâce à des activités liées au développement du caractère, aux gestes de bonté spontanés, à la lutte contre la violence, à l'intelligence morale, au leadership et à la transition vers le secondaire. En cette ère de messagerie instantanée et de gratification immédiate, l'un des rôles des animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire consiste à inciter nos élèves à approfondir les « Pourquoi » de notre époque.



SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Un certain nombre de mesures ont été prises pour améliorer la structure de l'effectif du Service. En outre, le personnel de conciergerie a bénéficié de séances de perfectionnement professionnel.

OBJECTIF 3.2

ENTREtenir UNE CULTURE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

De concert avec le Service des ressources matérielles, le Service des ressources humaines a élaboré des séances de formation à l'intention du personnel de conciergerie. Cette initiative se poursuivra au cours de la prochaine année scolaire dans l'espoir de constituer une banque d'activités de perfectionnement professionnel pour ce groupe d'employés.

Le Service a organisé des ateliers à l'intention des cadres supérieurs afin de leur fournir de l'information et des lignes directrices sur les divers changements apportés, notamment le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et la réglementation.

Des représentants de la santé et de la sécurité ont assisté à plusieurs ateliers et sessions de perfectionnement professionnel dont :

- Le Grand RDV CNESST;
- Le P'tit RDV CNESST;
- Rencontre sur l'assiduité et la santé et sécurité du travail (FCSQ) (novembre et mai).

Une fois de plus, le Service des ressources humaines a organisé, en collaboration avec des partenaires de La Capitale, une session d'information axée sur la saine gestion financière pour les employés de la CSEM. Trois sessions ont été offertes pour aborder spécifiquement les modifications apportées aux régimes de retraite RREGOP et RRPE.

Le Service des ressources humaines a aussi tenu une session d'information à l'intention des nouvelles directions d'école afin de les renseigner sur tous les aspects des services offerts par les Ressources humaines. La session d'information annuelle destinée aux enseignants et aux professionnels qui aspirent à la direction d'écoles ou de centres a également eu lieu.



Le Service des ressources humaines a aussi continué à collaborer avec divers intervenants et partenaires pour promouvoir des activités de perfectionnement professionnel, y compris :

- une collaboration a été établie avec le comité SORT (Support our Rookie Teachers) dans ses efforts d'accueillir, d'accompagner et d'encadrer les nouveaux enseignants et, à cet effet, le comité SORT a participé à une série d'ateliers d'information pour les nouveaux enseignants et leur mentor;



- le Service des ressources humaines a conçu un calendrier annuel de même que des chemins critiques mensuels destinés aux directions d'écoles et de centres en vue de les aider à mieux évaluer les besoins et la documentation liés aux ressources humaines;

- un représentant des Ressources humaines a présenté aux diplômés en enseignement de l'Université McGill et de l'Université Concordia les points pertinents de la convention collective des enseignants;

- un représentant des Ressources humaines s'est joint au comité consultatif de l'Université McGill sur les nouveaux programmes proposés pour l'enseignement supérieur et la gestion;
- un représentant des Ressources humaines chargé du dossier des enseignants a participé régulièrement à La table de concertation où les universités et les commissions scolaires de l'île de Montréal ont échangé de l'information pertinente entourant les programmes de stagiaires;
- un représentant des Ressources humaines dans le dossier des enseignants a pris part aux discussions de la table ronde des universités où des acteurs du milieu de l'éducation ont partagé leur vision des programmes futurs pour les nouveaux enseignants;
- un représentant du dossier des enseignants a siégé au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), où des représentants des commissions scolaires, des universités et du MEES ont pris part aux discussions des tables rondes entourant les programmes éducatifs actuels en enseignement;
- les représentants du dossier des enseignants ont également animé des ateliers de formation destinés aux nouveaux administrateurs relativement au calcul et à l'application de l'indemnité pour classes surpeuplées versée aux enseignants du secteur des jeunes;
- l'équipe des Ressources humaines qui pilote le dossier des enseignants a tenu une session d'information de fin d'année qui s'adressait aux nouveaux enseignants, l'objectif étant de fournir aux enseignants nouvellement embauchés de l'information sur la progression de leur carrière à la CSEM, y compris les possibilités d'affectations pour l'année à venir;
- l'équipe des Ressources humaines chargée du dossier des enseignants a organisé un atelier à l'Université McGill destiné aux enseignants observateurs actuels et futurs, animé par la D^{re} Fiona Benson avec la collaboration des superviseurs des stagiaires de McGill.

SERVICES AUX ÉLÈVES

INTERVENTION DE PRÉVENTION DE CRISE

Les écoles ont été nombreuses à exprimer aux Services aux élèves le désir de recevoir une formation en intervention de prévention de crise (IPC).

Le programme de formation en intervention non violente en cas de crise (Nonviolent Crisis Intervention®), communément appelé IPC, est un système holistique de gestion du comportement basé sur la philosophie qui consiste à fournir aux membres du personnel et aux personnes sous leur supervision le meilleur contexte d'attention, de bien-être et de sécurité possible, même durant les pires crises. Le programme est axé sur la prévention de comportements perturbateurs grâce à une communication respectueuse avec les individus et au souci d'assurer leur bien-être. Offert dans le cadre d'un atelier de deux jours (12 heures), il permet aux participants d'acquérir les outils et les stratégies nécessaires pour composer avec tous les types de situations de crise, de la violence verbale à l'agression physique.

Les participants y ont non seulement appris à réagir efficacement aux signes précurseurs de perte de contrôle chez un individu, mais aussi à gérer leurs propres stress, anxiétés et émotions dans les situations de crise.

Plusieurs écoles de la CSEM ont participé à la formation en intervention non violente en cas de crise, principalement des enseignants et des techniciens en éducation spécialisée affectés aux classes spécialisées (TSA, maternelle et 1^{re} année Welcoming, SEEDS et stimulation précoce) et des techniciens en comportement. Certaines directions d'école, de même que des professionnels des Services aux élèves, se sont également prévalus de cette formation. L'instructeur en IPC a aussi offert aux écoles ayant été formées antérieurement des exercices et une formation d'appoint sur la sécurité personnelle.

Vanessa Too a été formée cette année à titre de seconde instructrice en IPC afin de satisfaire aux demandes croissantes de la part des écoles désireuses que leur personnel soit formé en intervention non violente en cas de crise. Notre objectif vise à former deux autres instructeurs en IPC parmi les professionnels des Services aux élèves pour continuer à offrir une formation/mise à niveau au plus grand nombre possible d'enseignants, d'éducateurs en service de garde, de professionnels, d'administrateurs et d'intervenants scolaires. Encore une fois, la formation IPC a connu un vif succès cette année.

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

Des centaines d'enseignants dans plus de 15 écoles de la CSEM ont entamé l'année scolaire en assistant à un atelier de perfectionnement professionnel animé par Charlie Appelstein, auteur et expert en gestion des comportements. Cet atelier a porté sur les stratégies et techniques de prévention fondées sur les forces, de même que sur les stratégies d'établissement de relations entre jeunes et adultes. Daphna Leibovici, conseillère en prévention de la violence et promotion de la santé, a continué d'appuyer et de guider les directions d'écoles relativement à la prévention des incidents liés à l'intimidation ou à toute autre forme d'agression. Elle a épaulé les équipes-écoles dans le remaniement et la mise à jour de leurs plans d'action pour un milieu scolaire sain et sécuritaire et a animé des présentations à l'intention du personnel des écoles, des professionnels et des familles de la CSEM sur des thèmes tels l'intimidation, le climat scolaire, l'intervention de témoins et le sextage chez les jeunes. M^{me} Leibovici a également présenté des ateliers en compagnie de Jennifer De Freitas (programme des services de garde B.A.S.E.) sur les pratiques exemplaires de supervision à l'heure du dîner. Ces ateliers, destinés aux éducateurs en service de garde et aux surveillants du dîner, ont eu lieu dans plusieurs écoles.

M^{me} Leibovici a participé à titre de membre de plusieurs comités externes sur le climat scolaire, notamment le comité organisateur du colloque Les Grandes Rencontres (en anglais). Elle a de plus pris la parole lors de la 7^e conférence mondiale intitulée Violence à l'école et politiques publiques et du

7^e congrès biennal du Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC), tenu à Québec.

Les administrateurs ont assisté à un atelier sur la présence policière dans les écoles au cours duquel ils ont pu en apprendre davantage sur leurs rôles et responsabilités, et sur ceux des policiers lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes liés à la sécurité ou à des activités criminelles potentielles impliquant des élèves.

OBJECTIF 4.1

COMMUNIQUER EFFICACEMENT AVEC L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DU MARKETING

En plus de produire une panoplie de publications, la CSEM a de nouveau retenu les services d'une graphiste attirée aux sites Web des écoles ainsi que d'une autre personne qui a contribué au contenu Web, aux communiqués de presse, aux photos et à la production de vidéos. Une conférence de presse fort courue a eu lieu en janvier à l'école primaire Général Vanier de Saint-Léonard dans le but de faire la promotion de l'initiative STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques). Les efforts se sont poursuivis du côté de la création de nouveaux sites Web pour le centre administratif et toutes nos écoles.

Comme elle le fait depuis plusieurs années, la CSEM a placé des messages publicitaires dans les journaux, à la télévision et à la radio, certains d'entre eux commandités par des entreprises partenaires. Twitter est demeuré l'un des moyens de communication par excellence avec l'ensemble de la communauté. Les mentions « J'aime » sur Facebook ont plus que doublé, atteignant 10 000. La CSEM a aussi diffusé une série de messages publicitaires sur CTV pour promouvoir les journées Portes ouvertes dans ses écoles secondaires.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines a négocié avec succès une nouvelle entente locale avec l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal. Cette entente touche l'ensemble des enseignants de la CSEM et est en vigueur de 2017 à 2020.

Qui plus est, le Service est également parvenu à conclure une nouvelle entente locale avec l'Association professionnelle du personnel administratif (APPA). Elle vise tout le personnel de soutien technique, paratechnique et administratif de la CSEM et est en vigueur de 2017-2020.

Les représentants des Ressources humaines ont entretenu des contacts avec les cégeps et universités pour l'embauche et l'accueil de stagiaires, notamment dans le but de venir en aide aux élèves ayant des besoins particuliers. Le Service a réitéré à tous les employés d'utiliser leur adresse courriel CSEM pour demeurer au fait des communications transmises, des affichages de poste et autres. Le Service a également commencé à se tourner davantage vers le portail comme moyen de communication.

Les représentants du dossier des enseignants ont fait équipe avec les directions d'écoles et ont assisté aux foires des carrières pour les nouveaux enseignants au Québec et en Ontario.

Dans le cadre de la nouvelle entente locale qui a été instaurée, les enseignants à la grandeur du système reçoivent désormais de l'information relative à la dotation à leur adresse courriel CSEM et

sur le portail de la CSEM, en remplacement des affichages de poste format papier dans les écoles. En partenariat avec le comité SORT (Support our Rookie Teachers), un nouveau site Web destiné aux enseignants a été créé sur le portail de la CSEM. Il met à la disposition de tous les enseignants actuels de la CSEM du matériel de perfectionnement professionnel.

Tout au long de l'année scolaire 2017-2018, des représentants de la direction du Service des ressources humaines ont pris part régulièrement à des réunions du comité des relations du travail (CRT) en compagnie des divers groupes syndiqués et non syndiqués : associations administratives, APPA, AEM, FTQ et SPPMEM.

Le Service des ressources humaines a maintenu les canaux de communication ouverts avec les cadres supérieurs du centre administratif, ainsi que les directions d'écoles et de centres. Les représentants du Service ont porté à la connaissance de la gouvernance les questions courantes et politiques aux fins de discussion et d'encadrement lors des réunions du comité des ressources humaines et des séances ordinaires du conseil.

OBJECTIF 4.2

AUGMENTER LES COMMANDITES D'ORGANISMES EXTERNES

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2017-2018, des partenariats entre centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle et des douzaines de réseaux d'affaires et d'organismes communautaires ont été maintenus, dont ceux avec le Centre gériatrique Maimonides Donald Berman – formation complète sur place (Centre de santé et d'études commerciales Shadd), le RÉSO (Centre d'éducation des adultes James Lyng), le Studio sans limites (Centre d'éducation des adultes James Lyng), le Réseau réussite Montréal/Reclaim – projet Pour l'amour de la lecture (Centre d'éducation des adultes James Lyng) et des programmes destinés aux adultes ayant des besoins particuliers au sein de la communauté (Centre d'éducation des adultes Wagar), le programme À pas de géant (Centre d'éducation des adultes St. Laurent), pour n'en nommer que quelques-uns.

DIRECTIONS RÉGIONALES

Les partenariats externes ont permis de diversifier l'offre de services. Les directions régionales ont pour la plupart noué des partenariats avec des organisations externes, dont le Centre Leonardo da Vinci, Persévérance scolaire dans l'est et l'ouest de la ville, Burovision, le Service de police de Montréal, CAPS-1 (Partenariat international), Métropolis Bleu, le YMCA (programme Alternative Suspension), le réseau des Centres de santé et de services sociaux (CSSS), les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw et les partenaires du Réseau réussite Montréal.

En outre, fort d'un partenariat avec l'Université Concordia, certaines écoles de la CSEM bénéficient de l'aide d'étudiants qui, en retour, obtiennent des crédits pour les services rendus. Les écoles offrant le parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) et la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé ont reçu le soutien nécessaire pour établir des relations avec des entreprises externes afin de pouvoir offrir aux élèves des possibilités de stage.

SERVICES AUX ÉLÈVES

TRANSITION ÉCOLE-VIE ACTIVE

La transition école-vie active (TEVA) se veut une approche coordonnée et planifiée d'activités intégrées axées sur l'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers vers la réalisation de leur potentiel scolaire et fonctionnel lors du passage de l'école vers d'autres activités (études postsecondaires, emploi, logement, finances et engagement social et communautaire). Le plan de transition facilite le processus à la fois pour l'élève et les parents.

L'approche TEVA est centrée sur la personne et tient compte de ses forces, de ses intérêts et de ses besoins. Elle vise l'autodétermination de l'élève en renforçant son autonomie fonctionnelle et en l'aidant à parvenir à l'autosuffisance, à bâtir sa confiance et à s'acquitter de ses responsabilités sociales. La planification de la transition est une démarche formelle qui se fait en collaboration avec le jeune, sa famille, le système d'éducation, les agences de service et les membres de la communauté.

En collaboration avec Make It Matter, le magazine Inspirations a présenté le séminaire « La planification de la transition : quand et comment » le 25 janvier à la CSEM. La conseillère TEVA à la CSEM a expliqué aux participants comment se préparer pour passer de l'école à la vie adulte au sein de la communauté. Au nombre des partenariats actuels, mentionnons : les Services aux élèves, le Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, le Centre de santé et de services sociaux (CSSS), Innovation Jeunes, Action Main-d'œuvre, Worktopia, Studio sans limites, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement (CRDITED) et Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal (CROM).

PROGRAMME D'EXPLORATION DE CARRIÈRES

Le programme d'exploration de carrières, qui est offert en collaboration avec plusieurs entreprises et organismes externes, a été conçu pour offrir aux élèves de 4^e et 5^e secondaire l'occasion d'explorer un domaine d'intérêt (le droit, par exemple) en milieu de travail. Pour en savoir davantage, rendez-vous sur notre site Web au www.emsb.qc.ca, puis cliquez sur ÉCOLES ET CENTRES, PROGRAMMES sous la rubrique SECONDAIRE et ensuite EXPLORATION DE CARRIÈRES.

PROGRAMME HOPS

Grâce au *Hospital Opportunity Program for Students* (HOPS) ou programme Connaissance de l'hôpital, les élèves de 5^e secondaire ont pu observer et aider le personnel médical dans un grand hôpital (Hôpital général juif) tout en explorant la profession médicale. Très apprécié des élèves, le programme en est à sa 42^e année et a été créé en partenariat avec les Auxiliaires de l'Hôpital général juif. Bénévoles et membres dévoués du personnel médical unissent leurs efforts pour ainsi aider les élèves dans leur choix de carrière. Pour en savoir davantage, consultez notre site Web au www.emsb.qc.ca, puis cliquez sur ÉCOLES ET CENTRES, PROGRAMMES sous la rubrique SECONDAIRE et ensuite PROGRAMME CONNAISSANCE DE L'HÔPITAL (HOPS).

FOIRE DES CARRIÈRES

La Foire des carrières de la CSEM est le fruit de la collaboration entre les Services aux élèves, le Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, l'Organisation scolaire, les directions d'école, les professionnels et les enseignants, avec des partenaires externes. La Foire offre aux élèves de 5^e secondaire et de l'éducation des adultes de l'information pratique sur l'éventail de possibilités en matière d'éducation et de formation professionnelle à leur disposition dans la grande région de Montréal.

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DU MARKETING

La CSEM a négocié des ententes de commandite pour les Foires des carrières du printemps et de l'automne, la Soirée de reconnaissance des bénévoles et la campagne de publicité entourant les inscriptions au primaire. En outre, des campagnes publicitaires ont eu lieu sur Global TV, CTV Montreal et The Beat FM 92,5.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires s'est doté d'un Code d'éthique et de déontologie. M^e Michèle St-Onge agit à titre de commissaire à l'éthique et M^e Anthony Battah est suppléant. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, M^e St-Onge a reçu trois plaintes. La première fait actuellement l'objet d'une enquête par la commissaire à l'éthique, tandis que son substitut est à examiner les deux autres. La version intégrale du règlement N^o 3 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires » se trouve sur le site Web de la CSEM, sous la rubrique GOUVERNANCE, POLITIQUES ET RÈGLEMENTS, sous RÈGLEMENTS.

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE DE LA CSEM

À titre de protecteur de l'élève de la CSEM, M^e Chantal Perreault est venue en aide à 48 familles en 2017-2018, comparativement à 50 en 2016-2017, 38 en 2015-2016, 40 en 2014-2015 et 20 en 2013-2014. Son rôle a consisté à renseigner les parents sur les politiques et règlements en lien avec leurs préoccupations, à les diriger vers les ressources appropriées au sein de la commission scolaire pour régler leur plainte, à leur fournir l'information relative au processus en place pour interjeter appel ou pour exiger une révision administrative des décisions, à leur exposer la procédure à suivre avant que le protecteur de l'élève n'intervienne activement dans les dossiers.

Outre les 48 appels téléphoniques reçus, le protecteur de l'élève a effectué 45 appels de suivi, répondu à 132 courriels et assisté à une rencontre entre un directeur régional et un enseignant. Quatre plaignants ont demandé l'intervention du protecteur de l'élève. Or, leurs plaintes étant jugées prématurées, les plaignants ont été informés de la procédure adéquate à suivre. Quelque 150 heures ont été consacrées à la gestion des plaintes et aux communications téléphoniques et électroniques.

De ce nombre, 31 appels téléphoniques ont dû être acheminés à l'administration de la commission scolaire. Dans la plupart des cas, il aura suffi de prêter l'oreille aux frustrations exprimées par les parents et de leur offrir de l'encadrement sur la façon de communiquer avec l'école ou avec le personnel de la

commission scolaire. Dans bien des cas, l'information requise a été transmise par courrier électronique sous forme de documents. La majorité des demandes ou préoccupations formulées a porté sur les thèmes suivants :

- Menace injustifiée de signaler à la police un cas non documenté d'examen photographié;
- Problèmes liés au transport;
- Manque de services destinés aux enfants ayant des besoins particuliers;
- Difficultés avec un enseignant présumé violent;
- Difficultés à communiquer avec la direction de l'école ou des enseignants;
- Révision de notes d'examens;
- Inquiétudes relativement à un changement d'école;
- Suspension d'un élève;
- Renseignements sur la marche à suivre en cas d'intimidation;
- Cas présumés d'intimidation de la part d'un enseignant ou entre des élèves;
- Conséquences injustes à l'endroit d'un élève victime d'intimidation;
- Manque de respect de la part d'un enseignant ou de la direction;
- Punition injuste infligée à un élève;
- Manque de formation du personnel œuvrant auprès des élèves autistes;
- Manque de communication entre l'école et les parents.

Inscriptions

ÉCOLES PRIMAIRES

	DIRECTEUR / DIRECTRICE	PLACES-ÉLÈVES	NBRE D'ENSEIGNANTS
Académie John Caboto	M ^{me} Lucy Buscemi	167	13,6
Académie Leonardo da Vinci.....	M ^{me} Nadia Sammarco	461	28,98
Bancroft	M ^{me} Dorothy Ostrowicz.....	308	19,25
Carlyle	M ^{me} Sabrina Petrocco	282	23,5
Cedarcrest	M ^{me} Civita Tudino	301	20,42
Coronation.....	M ^{me} Joanna Genevezos	266	26,74
Dalkeith	M. John Wright	182	17,7
Dante	M. Michael Talevi	301	21,09
Dunrae Gardens.....	M ^{me} Eleni Zervas	341	19,74
East Hill	M ^{me} Myrienne Lusignan.....	499	28,70
Edinburgh	M. Mauro Zampini	398	25,75
Edward Murphy	M ^{me} Cristina Celzi	256	21,98
Elizabeth Ballantyne	M. Michael Brown.....	238	21,93
FACE	M. Vincenzo Timpano (D.A.).....	168	13,55
Gardenview	M ^{me} Demetra Droutsas	789	45,3
Général Vanier	M. Joseph Schembri	169	15,06
Gerald McShane	M ^{me} Christina Chilelli.....	228	18,5
Hampstead	M. David Lee.....	213	21,6
Honoré Mercier.....	M ^{me} Sonia Marotta.....	433	28,56
Merton	M ^{me} Rosanna Caplan	307	19,66
Michelangelo International.....	M ^{me} Marisa Mineiro	393	29,4
Nesbitt.....	M ^{me} Antoinette Scrocca.....	299	25,65
Our Lady of Pompei.....	M. Steven Rebelo	171	15,46
Parkdale	M ^{me} Marylene Perron	371	32,2
Pierre de Coubertin.....	M ^{me} Ida Pisano.....	479	31,54
Pierre Elliott Trudeau.....	M ^{me} Anna Sanalitra	314	25,3
Roslyn.....	M. Nicholas Katalifos.....	681	40,6
Royal Vale	M ^{me} Nathalie Lacroix-Maillette.....	469	26,15
Sinclair Laird	M ^{me} Silvana Crigna	174	17,6
St. Dorothy	M ^{me} Sandra Léveillé.....	141	12,35
St. Gabriel.....	M. Jim Daskalakis.....	185	19,2
St. Monica	M ^{me} Denise Maroun	317	21,17
St. Raphaël	M ^{me} Gail Callender.....	29.....	8
Westmount Park	M. Robert Di Marco.....	564	39,5
Willingdon	M ^{me} Carmen Nicolas.....	507	31,9
	TOTAL	11 401	827,63

ÉCOLES SECONDAIRES

	DIRECTEUR / DIRECTRICE	PLACES-ÉLÈVES	NBRE D'ENSEIGNANTS
Académie LaurenHill	M ^{me} Donna Manos	1 217	76,51
Académie Marymount	M. James Fequet.....	392	24,5
Académie Royal West	M. Tony Pita.....	899	48,6
Collège Vincent Massey	M ^{me} Franca Cristiano	815	44,55
FACE	M. Vincenzo Timpano (D.A.)	138	10,3
James Lyng	M. Derrek Cauchi	116	13,6
John F. Kennedy	M. Otis Delaney	294	23,9
John Grant.....	M ^{me} Angela Vaudry	92.....	14,5
John Paul I.....	M ^{me} Liboria Amato.....	315	21,75
Laurier Macdonald.....	M. Luigi Santamaria	651.....	39,75
Lester B. Pearson.....	M. Joseph Vitantonio.....	979	60
L.I.N.K.S.....	M ^{me} Angela Vaudry	55.....	9,6
M.I.N.D.	M ^{me} Dorothy Ostrowicz	39.....	5,0
Rosemont.....	M. Marco Gagliardi	365	24,5
Royal Vale	M ^{me} Nathalie Lacroix-Maillette.....	391	21,44
Westmount.....	M. Michael Cristofaro	902	58,2
	TOTAL	7 660	496,7

ÉCOLES INNOVATRICES

	DIRECTEUR / DIRECTRICE	PLACES-ÉLÈVES	NBRE D'ENSEIGNANTS
Focus	M ^{me} Tya Collins ❄️ ◆	22.....	5
Options	M. Pasquale Pietrantonio ❄️ ◆	37.....	5,5
Outreach	M. Konstantinos Dafniotis ❄️ ◆	20	3
Perspectives I	M ^{me} Barbara White ❄️ ◆	21.....	5
Perspectives II	M ^{me} Lorena D'Allessandro ❄️ ◆	52.....	7
Programme Mile End.....	M ^{me} Jessica Hand ❄️ ◆	48	4
Venture	M. John Devlin	19	3,5
Vézina	M ^{me} Sharon Wurst ❄️ ◆	27.....	5
	TOTAL	246	38

❄️ DIRECTEUR : M. CRAIG OLENIK

◆ DIRECTRICE : M^{ME} GAIL CALLENDER

◆ RESPONSABLE

ÉCOLES DES AFFAIRES SOCIALES

	DIRECTEUR / DIRECTRICE	PLACES-ÉLÈVES	NBRE D'ENSEIGNANTS
Centre Mackay	M ^{me} Patrizia Ciccarelli	140	31,2
Cité des Prairies	M. Tim Hogan ❄️ ◆	6	2,0
École Mountainview	M. Alain Turgeon ❄️ ◆	31	7
École Philip E. Layton	M ^{me} Patrizia Ciccarelli	37	18,2
École secondaire Elizabeth	M ^{me} Louise Chalouh ❄️ ◆	2	2,3
Hôpital de Montréal pour enfants	M. Daniel Novak ❄️ ◆	2	2
Sir Mortimer B. Davis	M ^{me} Beth Coviensky / M ^{me} Eva Feil ❄️ ◆	36	8
	TOTAL	254	70,7

ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

	DIRECTEUR / DIRECTRICE	PLACES-ÉLÈVES	NBRE D'ENSEIGNANTS
Centre d'études commerciales John F. Kennedy	M ^{me} Elizabeth Lagodich	1 384	530
Centre de carrières St. Pius X ...	M ^{me} Alice Sideropoulos	5 583	2 202
Centre de formation professionnelle Laurier Macdonald ..	M. Lino Buttino	463	272
Centre de santé et d'études commerciales Shadd	M. Giuseppe Cacchione	1 093	618
Centre de technologie Rosemont ..	M. Harry Michalopoulos	1 529	1 227
Centre de test Reclaim Éducation à distance		251	125
Centre des adultes du High School of Montreal	M. John Pevec	3 688	790
Centre des adultes Galileo	M ^{me} Martina Schiavone	1 480	500
Centre des adultes James Lyng	M. Rick David	1 440	600
Centre des adultes Saint-Laurent ..	M ^{me} Daniela Lattanzio	1 674	705
Centre des adultes Wagar	M. Jacques Monfette	1 402	795
	TOTAL	19 987	8 364

❄️ DIRECTEUR : M. CRAIG OLENIK
 ❄️ DIRECTRICE : M^{ME} GAIL CALLENDER
 ◆ RESPONSABLE



Rapport annuel

2017-2018

Rapport financier



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

emsb.qc.ca

SECTION

2

**Commission scolaire
English-Montréal**

**États financiers
au 30 juin 2018**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État des résultats	5
État des surplus accumulés	6
État de la variation de la dette nette	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 20
Renseignements supplémentaires	21 - 22



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du conseil des commissaires de
Commission scolaire English-Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire English-Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2018 et l'état des résultats, l'état des surplus accumulés, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du

contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire English-Montréal au 30 juin 2018 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 3 octobre 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117472

Commission scolaire English-Montréal

État de la situation financière

au 30 juin 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	2 655 667	3 087 603
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 6)	43 773 968	43 791 101
Subvention à recevoir – financement	71 068 298	72 849 773
Débiteurs (note 7)	7 077 682	24 401 890
Stocks destinés à la revente	231 257	184 303
Placements à taux fixe, 1,1 % à 2,22 % (1,44 % à 2,1 % au 30 juin 2017), échéant entre 2019 et 2022	547 797	394 941
	<u>125 354 669</u>	<u>144 709 611</u>
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus à payer (note 8)	47 456 164	54 475 057
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	1 938 873	1 908 648
Revenus reportés	16 762 094	14 944 436
Provision pour avantages sociaux futurs (note 10)	18 135 439	17 928 130
Passif environnemental	2 241 841	3 523 933
Autres passifs (note 11)	209 475 185	182 947 029
	<u>296 009 596</u>	<u>275 727 233</u>
	<u>(170 654 927)</u>	<u>(131 017 622)</u>
DETTE NETTE		
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 12)	248 831 795	208 578 241
Stocks de fournitures	1 020 243	851 508
Frais payés d'avance	634 738	454 133
	<u>250 486 776</u>	<u>209 883 882</u>
	<u>79 831 849</u>	<u>78 866 260</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État des résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	236 254 183	226 424 792
Autres subventions et contributions	1 523 883	1 749 804
Taxes scolaires	66 216 414	64 606 527
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	16 972 033	21 135 664
Ventes de biens et services	19 470 601	19 754 128
Autres revenus	3 157 300	4 121 131
	<u>343 594 414</u>	<u>337 792 046</u>
Charges		
Activités d'enseignement et de formation	166 220 502	162 084 850
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	80 307 629	74 068 476
Services d'appoint	24 100 514	22 201 702
Activités administratives	16 138 068	15 657 957
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	37 707 065	35 868 453
Activités connexes	14 147 739	13 839 589
Recours collectif	3 800 000	
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (note 10)	207 308	129 626
	<u>342 628 825</u>	<u>323 850 653</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u><u>965 589</u></u>	<u><u>13 941 393</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État des surplus accumulés

pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Surplus accumulés au début	78 866 260	64 924 867
Excédent des revenus par rapport aux charges	965 589	13 941 393
Surplus accumulés à la fin	<u>79 831 849</u>	<u>78 866 260</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État de la variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Dette nette au début	<u>(131 017 622)</u>	<u>(128 966 585)</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>965 589</u>	<u>13 941 393</u>
Variations dues aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(52 212 525)</u>	<u>(27 480 362)</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>11 958 971</u>	<u>11 587 933</u>
	<u>(40 253 554)</u>	<u>(15 892 429)</u>
Variation due aux frais payés d'avance et aux stocks	<u>(349 340)</u>	<u>(100 001)</u>
Augmentation de la dette nette	<u>(39 637 305)</u>	<u>(2 051 037)</u>
Dette nette à la fin	<u><u>(170 654 927)</u></u>	<u><u>(131 017 622)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux charges	965 589	13 941 393
Éléments hors caisse		
Provision pour avantages sociaux futurs	207 308	129 626
Frais payés d'avance et stocks de fournitures	(349 340)	(100 001)
Amortissement des contributions reportées – immobilisations corporelles	(144 267)	(152 175)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 958 971	11 587 933
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement	38 025 655	(1 030 380)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>50 663 916</u>	<u>24 376 396</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(51 095 852)</u>	<u>(25 938 680)</u>
Diminution nette de l'encaisse	<u>(431 936)</u>	<u>(1 562 284)</u>
Encaisse au début	<u>3 087 603</u>	<u>4 649 887</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 655 667</u></u>	<u><u>3 087 603</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

1 - STATUTS

La commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la commission scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs ou encore le passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la commission scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Débiteurs

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux charges.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.

Placements

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Ils sont réduits au moyen d'une provision pour moins-value lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation de cette provision pour l'exercice est imputée aux charges. Les provisions pour moins-value ne sont pas annulées subséquemment si la valeur du placement remonte par la suite.

Passifs

Subvention d'investissement reportée et contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

La subvention d'investissement et les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une période ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés aux passifs de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes au cours desquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régime de retraite

Les membres du personnel de la commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Quote-part de la commission scolaire de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)

La quote-part de la commission scolaire de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM est comptabilisée au fur et à mesure des encaissements au moment de l'émission, ajustée de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse la norme environnementale, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2018. La commission scolaire est donc en mesure de constater une somme à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	25 à 50 ans
Matériel et équipement	3, 5 ou 15 ans
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Développement informatique	5 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'un amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées aux passifs à titre de revenus reportés et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de la période où les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

Stocks

Les stocks qui se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des activités au cours du ou des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputés aux charges de l'exercice au moment où la commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du MEES et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel les transferts ont été autorisés et si la commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. La direction est d'avis que l'autorisation de payer fait partie intégrante du processus d'autorisation des paiements de transfert, de sorte que ceux-ci ne sont comptabilisés que lorsque le cédant dispose de crédits budgétaires suffisants votés par l'Assemblée nationale. La constatation d'un revenu de subvention peut être reportée à une période subséquente lorsque la commission scolaire remplit certaines conditions, lesquelles sont décrites dans la méthode comptable Passifs – Revenus perçus d'avance.

Les revenus de taxes scolaires et les subventions tenant lieu de taxes sont gérés par le CGTSIM et sont constatés selon la quote-part attribuée et confirmée par le CGTSIM.

Les principales sources de revenus de la commission scolaire, autres que les transferts, sont les revenus provenant des étudiants, les ventes externes ainsi que le recouvrement de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours, Ventes de biens et services et Autres revenus. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus reportés représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

3 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2017, la commission scolaire a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

- SP 2200, « Information relative aux apparentés »;
- SP 3210, « Actifs »;
- SP 3320, « Actifs éventuels »;
- SP 3380, « Droits contractuels »;
- SP 3420, « Opérations interentités ».

Apparentés et opérations interentités

Le chapitre SP 2200, « Information relative aux apparentés », définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Cette nouveauté implique, en somme, les changements suivants :

- L'identification d'une relation d'apparement : la relation d'apparement a été élargie pour englober les principaux dirigeants de la commission scolaire, tels que le directeur général, ses proches parents ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé de ces personnes;
- L'information à fournir concernant les opérations entre apparentés : la norme exige la divulgation d'informations concernant les opérations entre apparentés en fonction des deux caractéristiques suivantes :
 - * Elles ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées;
 - * Elles ont (ou pourraient avoir, dans le cas des opérations non comptabilisées) une incidence financière importante sur les états financiers.

L'information à fournir est notamment la nature de la relation avec la personne apparentée et les sommes en cause. Si des informations doivent être divulguées, elles ne seront pas nominatives, ce qui permettra d'éviter l'identification des parties en cause. Ces nouvelles modifications n'ont pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la commission scolaire. Elles ne touchent, le cas échéant, que les éléments de contrôle interne en lien avec le recensement des apparentés ainsi que l'information à fournir aux notes complémentaires.

Le chapitre SP 3420, « Opérations interentités », établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la commission scolaire. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

3 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Actifs, actifs éventuels et droits contractuels

Le chapitre SP 3210, « Actifs », fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, « Fondements conceptuels des états financiers », et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés.

Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320, « Actifs éventuels », définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380, « Droits contractuels », définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et doivent comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la commission scolaire. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3), la commission scolaire a produit des prévisions budgétaires pour le présent exercice. Celles-ci ont été dûment adoptées par le conseil des commissaires.

Ces données budgétaires ne sont pas préparées selon le même niveau de détails que les données réelles présentées dans les états financiers.

Le sommaire des prévisions budgétaires adoptées initialement par le conseil des commissaires est comparé aux données réelles correspondantes :

	Budget 2017-2018 \$	Réel 2017-2018 \$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du MEES	234 234 145	236 254 183
Autres subventions et contributions	1 045 000	1 523 883
Taxes scolaires	66 232 906	66 216 414
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	16 211 300	16 972 033
Ventes de biens et services	18 317 600	19 470 601
Autres revenus	1 775 902	3 157 300
Total des revenus	<u>337 816 853</u>	<u>343 594 414</u>

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

4 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES (suite)

	Budget 2017-2018	Réal 2017-2018
	\$	\$
Charges		
Activités d'enseignement et de formation	176 651 792	166 220 502
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	77 108 064	80 307 629
Services d'appoint	22 213 000	24 100 514
Activités administratives	17 284 969	16 138 068
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	34 398 624	37 707 065
Recours collectif		3 800 000
Activités connexes	14 758 456	14 147 739
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	531 762	207 308
	<u>342 946 667</u>	<u>342 628 825</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges	<u>(5 129 814)</u>	<u>965 589</u>

5 - FLUX DE TRÉSORERIE

	2018	2017
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	15 243	26 474
Intérêts reçus au cours de l'exercice	158 585	63 728

6 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	2018	2017
	\$	\$
MEES		
Formation générale des jeunes et des adultes, et formation professionnelle	30 110 827	29 475 564
Service de la dette	(186 228)	(148 629)
Transport scolaire	(142 716)	(94 188)
Terrains contaminés	325 139	708 998
Autres subventions	38 245	220 655
Financement pour avantages futurs du personnel	13 628 701	13 628 701
	<u>43 773 968</u>	<u>43 791 101</u>

7 - DÉBITEURS

	2018	2017
	\$	\$
Comptes clients – CGTSIM	2 134 268	18 902 725
Comptes clients – autres	4 064 455	3 960 818
Congés sabbatiques à recevoir	291 922	115 688
Taxes à la consommation à recevoir	1 732 713	1 519 219
	<u>8 223 358</u>	<u>24 498 450</u>
Provision pour créances douteuses	(938 826)	(1 280 217)
	<u>7 284 532</u>	<u>23 218 233</u>

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

8 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	10 571 659	16 386 946
Salaires et charges sociales à payer	23 666 456	26 435 447
Congés sabbatiques à payer	2 218 733	1 737 394
Sommes à payer et retenues sur contrats – immobilisations	10 999 316	9 882 643
	<u>47 456 164</u>	<u>54 442 430</u>

9 - CONTRIBUTIONS REPORTÉES LIÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Solde au début	1 908 648	1 972 708
Encaissements constatés à titre de contributions reportées	174 492	88 115
Contributions constatées à titre de revenus de l'exercice	(144 267)	(152 175)
Solde à la fin	1 938 873	1 908 648

10 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils n'ont pas été utilisés à cette date.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Congés de maladie monnayables du personnel enseignant	5 910 090	6 162 469
Autres congés de maladie	859 779	855 123
Vacances	6 698 911	6 521 370
Autres avantages sociaux	2 039 600	1 827 110
Charges sociales à payer	2 627 059	2 562 058
	<u>18 135 439</u>	<u>17 928 130</u>

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

11 - AUTRES PASSIFS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Provision pour le régime rétrospectif de la CNESST	811 256	734 652
Quote-part de la commission scolaire dans la dette faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM	202 693 182	180 170 927
Recours collectif	3 800 000	
Autres	2 170 747	2 041 450
	<u>209 475 185</u>	<u>182 947 029</u>

La dette à long terme pour les commissions scolaires de l'Île de Montréal est gérée par le CGTSIM. La quote-part de la commission scolaire dans la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est confirmée par le CGTSIM.

12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2018</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	17 597 404		17 597 404
Aménagements de terrains	13 709 408	2 386 070	11 323 338
Bâtiments			
Bâtiments	260 005 505	199 040 120	60 965 385
Améliorations majeures aux bâtiments	160 863 612	19 717 002	141 146 610
Matériel et équipement	26 096 008	16 389 740	9 706 268
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	12 398 363	4 923 255	7 475 108
Développement informatique	1 506 872	889 190	617 682
	<u>492 177 172</u>	<u>243 345 377</u>	<u>248 831 795</u>
			<u>2017</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	17 597 404		17 597 404
Aménagements de terrains	12 094 876	1 821 304	10 273 572
Bâtiments			
Bâtiments	239 633 985	197 324 915	42 309 070
Améliorations majeures aux bâtiments	139 237 620	15 443 934	123 793 686
Matériel et équipement	25 792 965	16 329 133	9 463 832
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	8 487 040	3 979 764	4 507 276
Développement informatique	1 509 062	875 661	633 401
	<u>444 352 952</u>	<u>235 774 711</u>	<u>208 578 241</u>

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Le total des immobilisations corporelles inclut 45 364 881 \$ de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur (21 212 551 \$ au 30 juin 2017), 1 857 724 \$ pour des aménagements de terrains (1 300 042 \$ au 30 juin 2017), 23 699 439 \$ pour les bâtiments (3 398 526 \$ au 30 juin 2017) et 19 807 718 \$ pour des améliorations et des transformations majeures (16 513 983 \$ au 30 juin 2017). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Les deux projets les plus importants au niveau des améliorations majeures aux bâtiments en 2018 sont la construction du centre Mackay pour un montant approximatif de 30 000 000 \$ ainsi que les travaux à l'école Bancroft pour un montant d'environ 9 800 000 \$.

Au 30 juin 2018, les créiteurs et frais courus à payer incluent 10 999 316 \$ relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles (9 882 643 \$ au 30 juin 2017).

13 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La commission scolaire est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2018.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la commission scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque cela est nécessaire, sur la base de leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente son exposition maximum au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la commission scolaire est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La commission scolaire est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2018

13 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la commission scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La commission scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

14 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses activités, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Un montant de 24 986 913 \$ pour des contrats de construction, de rénovation et d'aménagement de terrains devant être réalisés en 2018-2019;
- Un montant de 32 407 724 \$ pour des contrats à long terme de location de photocopieurs et d'équipements et pour d'autres contrats, lesquels viennent à échéance à différentes dates entre les exercices 2018 et 2023. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont de 4 668 807 \$ en 2019, de 3 683 963 \$ en 2020, de 3 295 611 \$ en 2021, de 3 247 134 \$ en 2022 et de 1 661 931 \$ en 2023;
- Un montant de 1 308 100 \$ pour le perfectionnement du personnel;
- Un montant de 632 992 \$ pour l'encadrement des stagiaires;
- Un montant de 32 713 584 \$ pour des contrats de transport scolaire, lesquels viennent à échéance le 30 juin 2022. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont de 8 049 602 \$ par année.

15 - ÉVENTUALITÉS

Au 30 juin 2018, les réclamations en suspens contre la commission scolaire se chiffrent à 939 189 \$ et consistent en diverses réclamations liées à des travaux de construction et autres. Aucune provision n'a été inscrite aux états financiers.

16 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la commission scolaire est apparentée à tous les ministères et aux fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et à toutes les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.



Rapport annuel

2017-2018

Convention de partenariat



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

emsb.qc.ca

SECTION

3

But 1: L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – MEES)

Objectifs :

1. Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans
2. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEES en mathématique de 4^e secondaire, compétence 2 (CST 414)
3. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEES en histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire (histoire 404)
4. Réduire le nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification

Contexte :

Pour obtenir la sanction des études secondaires, les élèves doivent réussir les matières de base de la 4^e et de la 5^e secondaire. Les élèves qui n'obtiennent pas la note de passage dans ces matières sont susceptibles de ne pas obtenir de diplôme de fin d'études secondaires et risquent, par conséquent, de décrocher. Selon notre analyse des taux de réussite antérieurs dans les matières obligatoires pour la sanction des études, nous avons déterminé qu'une amélioration des taux de réussite en mathématique et en histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire s'imposait, d'où les objectifs 2 et 3, et que l'amélioration de ces taux de réussite permettrait aussi la réalisation de l'objectif 1.

L'objectif 4 est de réduire le nombre d'élèves sortants âgés de moins de 20 ans sans diplôme ni qualification. Le MEES définit un élève sortant comme un élève de la 1^{re} à la 5^e secondaire qui, pour quelque raison que ce soit, a quitté l'école une année donnée et n'est inscrit dans aucun établissement au Québec l'année suivante. Le MEES indiquait dans le Portrait des statistiques ministérielles d'octobre 2009 qu'en 2008, l'année de référence aux fins de la convention de partenariat, la CSEM comptait 335 élèves qui n'avaient pas satisfait aux exigences de diplomation ou de qualification. Ces élèves ont été considérés comme des élèves sortants ou des décrocheurs. Par conséquent, notre base de référence pour le nombre d'élèves sortants s'est établie à 335.

Les raisons amenant certains élèves à quitter l'école une année donnée sont très variées. Les élèves de la 1^{re} à la 3^e secondaire qui interrompent leurs études sont peu susceptibles de décrocher complètement, étant donné leur âge et la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Par contre, les élèves de 4^e et 5^e secondaire qui quittent l'école sont plus à risque de décrocher parce qu'il y a, ces deux années-là, des épreuves obligatoires à passer et à réussir pour obtenir la sanction des études. De plus, beaucoup de ces élèves ont plus de 16 ans et ne sont donc plus assujettis à la fréquentation scolaire obligatoire. Nous devons multiplier les efforts pour essayer d'instaurer dans nos écoles des systèmes de soutien qui encourageront le plus possible ces élèves « à risque » à terminer leurs études secondaires. En ce qui a trait aux élèves de moins de 16 ans qui décrochent, le cas échéant, il faut mettre en place des systèmes pour suivre leur parcours et leur offrir des possibilités de reprendre leurs études qui correspondent à leurs besoins et leur permettent d'acquérir les unités du secondaire qui leur manquent avant l'âge de 20 ans.

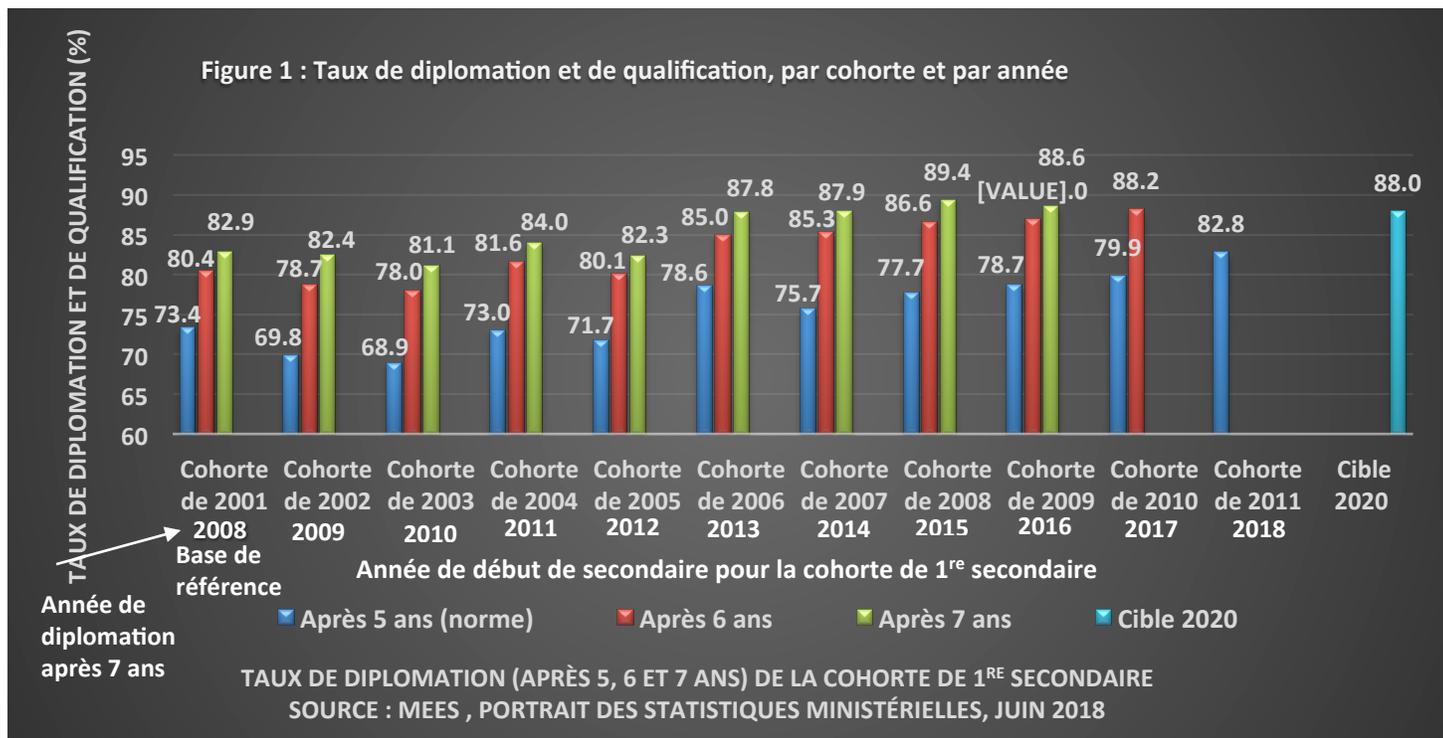


Tableau 1: Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 1

Objectifs	Résultats actuels			
	Base de référence	Cible 2020	CSEM 2018	Province 2018
1. Augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves avant l'âge de 20 ans	82,9 % (2008)	88,0 % ⁺	s. o.	s. o.
2. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEES en mathématique de 4 ^e secondaire, compétence 2 (CST 414)	43,0 % [*] (2009)	60,0 % [*]	65,3 % [*]	64,3 % [*]
Taux de réussite global dans la matière ***	65,6 % ^{***}	-	67,8 % ^{***}	69,5 % ^{***}
3. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEES en histoire du Québec et du Canada de 4 ^e secondaire (histoire 404)	65,1 % ^{**} (2008)	75,0 % ^{**}	74,8 % ^{**}	s. o.
Taux de réussite global dans la matière ***	86,7 % ^{***}	-	78,0 % ^{***}	s. o.
4. Réduire le nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification	335 (2008)	288	s. o. (2015)	s. o. (2015)

* Résultats basés sur l'épreuve unique du MEES en mathématique CST 414 de 4^e secondaire - Source : Base de données Charlemagne, septembre 2018

** Résultats basés sur le prototype d'épreuve du MEES en histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire (histoire 404) - Source : DBMS, septembre 2018

*** Le taux de réussite global représente le pourcentage des élèves qui ont obtenu la note de passage dans la matière en 2017-2018 en mathématique CST 414 et en histoire du Québec et du Canada 404 - Source : Base de données Charlemagne et DBMS, septembre 2018

Le taux de diplomation à l'échelle provinciale est uniquement fondé sur les résultats du réseau public - Source: MEES, Portrait des statistiques ministérielles, juin 2018

⁺ Taux de diplomation et de qualification pour la cible 2020 fournis par le MEES

s. o. Données non disponibles au moment de la publication

Suivi de nos progrès

Objectif 1: Augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves avant l'âge de 20 ans

En 2008, le taux de diplomation et de qualification après 7 ans pour les élèves âgés de moins de 20 ans s'établissait à 82,9 %. Ce taux de 82,9 % est donc devenu le point de repère pour mesurer l'amélioration au cours des années ultérieures. Le taux de diplomation et de qualification cible établi pour 2020 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour la CSEM est de 88,0 %. La CSEM a atteint la cible avant la date prévue. Il lui reste, au cours des prochaines années, à maintenir ce taux et, si possible, à l'améliorer.

Depuis 2008, la CSEM a amélioré son taux de diplomation et de qualification après 7 ans comme en témoigne la figure 1. Le taux de diplomation pour 2018 n'avait pas encore été communiqué par le MEES au moment de la rédaction du présent rapport. Une tendance linéaire positive se dessine depuis 2008, la première année de la convention de partenariat, et nous porte à croire que nos stratégies qui visent à augmenter le taux de diplomation portent leurs fruits.

La commission scolaire continuera de centrer ses efforts sur des stratégies permettant d'augmenter le taux de diplomation des élèves, dont les mesures suivantes :

- mise en œuvre de son plan de soutien aux écoles pour l'implantation de communautés d'apprentissage professionnelles (CAP), en axant principalement les efforts sur les pratiques exemplaires en matière d'évaluations formatives communes et de stratégies de réponse à l'intervention;
- soutien continu à la mise en œuvre de stratégies de réponse à l'intervention dans 5 écoles pilotes;
- amélioration du degré de littératie des élèves du primaire et du secondaire au moyen de l'initiative de littératie équilibrée, avec efforts plus marqués au secondaire;
- amélioration du degré de numératie des élèves du primaire au moyen de l'initiative de numératie équilibrée;
- production de données d'analyse des questions des épreuves de fin des trois cycles du primaire en *English Language Arts*, en français, langue seconde et en mathématique, ainsi que des épreuves de 4^e secondaire en mathématique, sciences et technologie, et en histoire du Québec et du Canada;
- promotion et développement du parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) dans les écoles, afin de pouvoir décerner une certification à des élèves qui n'auraient normalement pas satisfait aux conditions de la sanction des études;
- soutien aux écoles pour l'administration du sondage *OurSCHOOL* (l'ancien sondage *Tell Them From Me*), afin de recueillir le point de vue des élèves sur leur expérience à l'école et de doter les écoles de données à cet égard;
- promotion de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle en tant que parcours de formation viables pour les élèves du secondaire.

Objectifs 2 et 3: Augmenter le taux de réussite des élèves de 4^e secondaire en mathématique et en histoire du Québec et du Canada

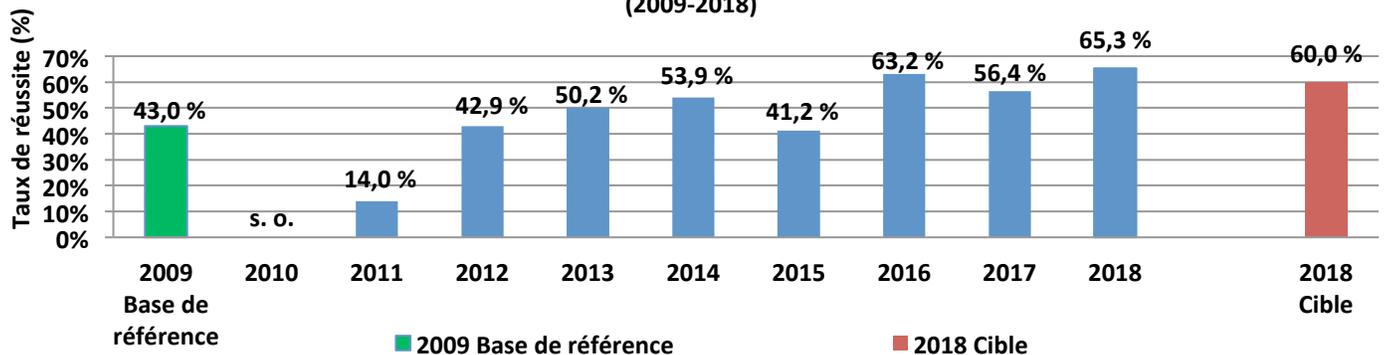
En juin 2018, les élèves ont passé l'épreuve unique du MEES en mathématique de 4^e secondaire et un prototype d'épreuve du MEES en histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire.

En mathématique, le taux de réussite s'est établi à 65,3 %, un taux légèrement supérieur au taux de réussite provincial de 64,3 %. Par rapport au taux de réussite de 56,4 % obtenu l'année précédente, il s'agit d'une augmentation de 8,9 %. Le taux de réussite cible pour juin 2018 était de 60,0 %. La CSEM a donc atteint sa cible en mathématique et continue de progresser depuis 2009, comme en témoigne la tendance positive qui se dégage à la figure 2. Après analyse approfondie des résultats à l'épreuve de juin 2018, nous avons constaté que l'épreuve ne comptait pratiquement pas de questions complètement nouvelles par rapport aux années antérieures et qu'elle était donc équitable. Notre stratégie d'utilisation systématique des examens de pratique en mi-année et en mai, qui expose les élèves à des questions semblables à celles des épreuves du MEES de fin d'année, a entraîné au fil des ans une augmentation de nos taux de réussite pour certains concepts et processus.

En histoire du Québec et du Canada, le MEES a produit un prototype d'épreuve, puisque c'était la première année de mise en œuvre du programme. Le prototype d'épreuve était facultatif et n'a donc pas été administré à tous les élèves de la province. La CSEM l'a par contre fait passer à tous ses élèves. Notre taux de réussite au prototype d'épreuve de juin 2018 s'est établi à 74,8 %. Il n'y a pas encore de statistiques provinciales pour cette épreuve. Par rapport au taux de réussite de 72,2 % de l'année précédente, cela représente une hausse de 2,6 %. Cette hausse est importante compte tenu du fait que le prototype d'épreuve était plus difficile à la fois dans son contenu et son format. Tant la matière évaluée que les compétences attendues des élèves étaient plus complexes. Le taux de réussite cible pour juin 2018 était de 75,0 %. La CSEM a atteint cette cible et réalise systématiquement des progrès depuis 2009 (base de référence). Ces progrès nous portent à croire que nos stratégies qui visent à améliorer le taux de réussite en histoire du Québec et du Canada portent leurs fruits (figure 3).

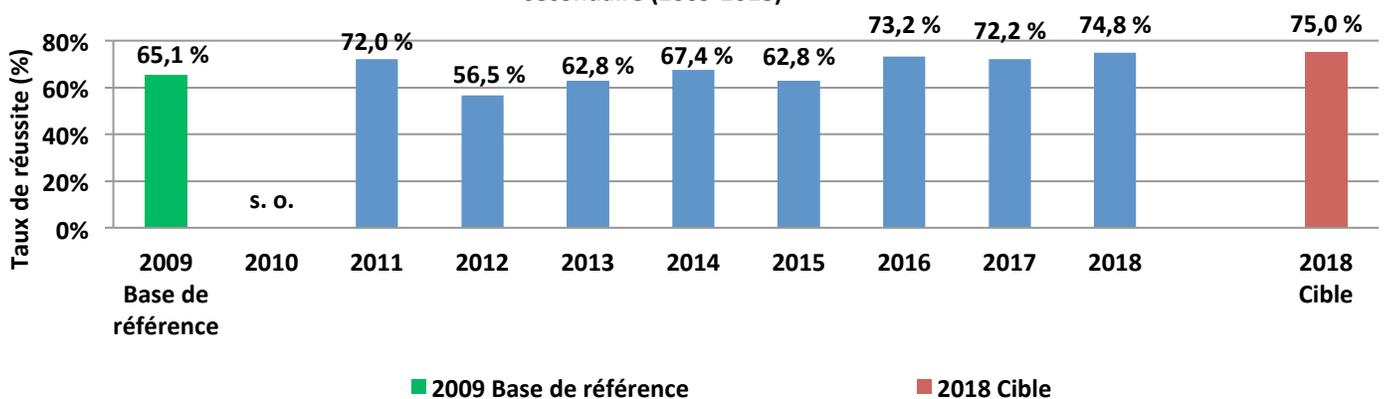
Le contenu et le format de l'épreuve en histoire du Québec et du Canada, en voie de révision, demeurent complexes. L'épreuve comportait quelque 50 documents (textes, graphiques, tableaux, images, diagrammes, etc.) que les élèves devaient interpréter pour bien répondre aux questions. Des compétences en littératie se révèlent donc de plus en plus nécessaires pour réussir l'épreuve. En outre, l'épreuve était répartie en trois livrets comprenant des questions, des documents et un cahier-réponse. Or, les documents n'étaient pas placés dans le même ordre que les questions qui s'y rapportaient, ce qui présentait un obstacle pour de nombreux élèves. Il y aurait lieu que les élèves puissent se préparer à ces épreuves en passant des examens d'essai, au moyen des ressources et des épreuves d'années antérieures.

Figure 2 : Taux de réussite à l'épreuve unique du MEES en mathématique de 4^e secondaire (2009-2018)



Source : Charlemagne, septembre 2018
s. o.: données non disponibles

Figure 3 : Taux de réussite à l'épreuve unique du MEES en histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire (2009-2018)



Source : Charlemagne, septembre 2018
s. o. : données non disponibles

La CSEM poursuivra ses efforts axés sur des stratégies permettant d'augmenter le taux de réussite de ses élèves de 4^e secondaire en mathématique et en histoire du Québec et du Canada. À ce titre, ses conseillères et conseillers pédagogiques en mathématique et en histoire continueront de mettre en œuvre les mesures suivantes:

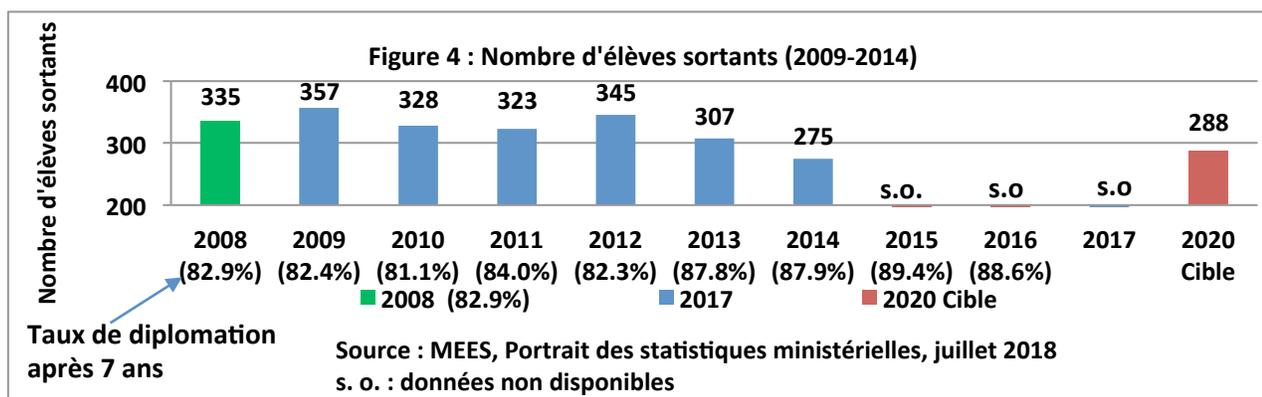
- production de données d'analyse désagrégées détaillées des questions de l'épreuve unique de juin 2019 en mathématique et en histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire, ainsi que des examens de fin de cycle en mathématique au primaire. Les enseignantes et enseignants

reconnaissent que l'accès à ces données leur a permis de cerner les lacunes de leurs élèves et d'accorder la priorité aux aspects à améliorer. Ces données ont également aidé nos conseillères et conseillers pédagogiques en mathématique et en histoire à adapter leurs ateliers de perfectionnement professionnel en fonction des lacunes recensées dans les écoles et à fournir au personnel enseignant en mathématique et en histoire le soutien nécessaire dans le choix des stratégies d'enseignement fondées sur la recherche aptes à améliorer leur enseignement;

- élaboration et administration d'une évaluation obligatoire de mi-année (janvier 2019) en mathématique et en histoire du Québec et du Canada au secondaire. Ces évaluations permettent d'exposer les élèves à une épreuve semblable à celle de juin, en plus de fournir des données d'évaluation formative quant au degré de compréhension des élèves en mi-année. Les enseignantes et enseignants jugent utiles ces évaluations communes préparées par la commission scolaire qui constituent, à leurs yeux, d'excellents exercices préparatoires en vue des épreuves uniques pour la sanction des études de juin;
- élaboration de ressources pédagogiques (guides d'étude et de progression des apprentissages, banque d'évaluations) qui permettent d'aider le personnel enseignant à planifier son enseignement et à faire en sorte que les évaluations en classe sont davantage en adéquation avec l'épreuve unique de juin du MEES dans les matières obligatoires pour la sanction des études. Les enseignantes et enseignants qui ont utilisé systématiquement ces ressources préparées par la commission scolaire ont constaté une amélioration marquée des taux de réussite de leurs élèves aux épreuves uniques de mathématique et d'histoire du Québec et du Canada;
- élaboration et partage de ressources qui se sont révélées fructueuses et qui font état de stratégies aptes à favoriser la réussite des élèves à l'épreuve provinciale d'histoire de 4^e secondaire, surtout en ce qui a trait à la façon de répondre aux questions;
- cours d'été intensifs de mathématique et d'histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire, de sorte que les élèves n'ayant pas obtenu la note de passage à l'épreuve de juin 2019 aient deux possibilités de reprendre ces épreuves, soit en août 2019 et en janvier 2020;
- incitation à utiliser l'évaluation de pratique de mai 2019 en mathématique et en histoire du Québec et du Canada auprès d'un plus grand nombre d'écoles, en guise d'outil d'évaluation formative pour repérer les élèves qui ont besoin d'un soutien spécifique en prévision de l'épreuve unique de juin 2019;
- initiative de numératie précoce de la CSEM mise à la disposition de tous les enseignants et enseignantes du 3^e cycle du primaire en 2018-2019 afin de les aider à passer de stratégies pédagogiques fondées sur l'enseignement de procédures à des stratégies fondées sur l'enseignement de concepts. Ces dernières stratégies favorisent une compréhension plus approfondie et conceptuelle des mathématiques qui permet aux élèves de transférer leurs connaissances à l'éventail de tâches qu'ils doivent exécuter dans leur examen. Les élèves obtiennent ainsi de meilleurs résultats et sont mieux préparés pour les mathématiques du secondaire;
- atelier offert exclusivement aux nouveaux enseignants et enseignantes de mathématique de 4^e secondaire relativement au programme, aux guides d'étude et à la progression des apprentissages, aux ressources et aux évaluations, ainsi qu'aux effets de la modération et de la conversion sur les résultats définitifs des élèves.

Objectif 4: Réduire le nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification

Le MEES a établi le nombre d'élèves sortants en 2008, la base de référence, à 335. Le nombre cible d'élèves sortants en 2020 a été fixé à 288, ce qui représente une diminution de 47 élèves. Les données relatives aux élèves sortants de 2015 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport. Selon les données les plus récentes du MEES sur les élèves sortants (2014), leur nombre est de 275. Signalons que les données sur les élèves sortants produites par le MEES ont généralement un temps de décalage de trois ans; il n'y a donc pas de données à jour sur les élèves sortants. Néanmoins, si l'on compare le nombre d'élèves sortants en 2008 à celui de 2014, on observe une diminution de 60 élèves (figure 4). Selon la tendance générale observée pour la CSEM, le nombre d'élèves sortants est en baisse depuis 2009. Notre défi, au cours des prochaines années, sera de faire en sorte que le nombre d'élèves sortants continue de diminuer.



La commission scolaire continuera de centrer ses efforts sur des stratégies permettant de réduire le nombre d'élèves sortants, dont les mesures suivantes :

- soutien aux écoles pour l'administration du sondage *OurSCHOOL*, afin de recueillir le point de vue des élèves sur leur expérience scolaire et de doter les écoles de données liées notamment au sentiment d'appartenance, à l'investissement des élèves, au climat et à la culture dans l'école, aux relations avec les pairs et avec le personnel enseignant, à l'intimidation et à la sécurité à l'école. Ces données permettent aux écoles de réaliser des interventions qui favorisent la persévérance scolaire, la sécurité et la prévention de l'intimidation. De nombreuses écoles qui ont recours au sondage trouvent les données recueillies utiles, puisqu'elles leur permettent de cerner les aspects à améliorer.

Les SÉAFP continueront d'offrir:

- des initiatives qui accroissent la notoriété et font la promotion des programmes de formation professionnelle dans les écoles secondaires (élève d'un jour, foires des carrières et sorties éducatives), et qui permettent aux élèves du primaire et du secondaire de les explorer concrètement;
- le programme « Transition » pour les élèves à risque de 4^e et de 5^e secondaire, destiné aux élèves qui souhaitent obtenir leur diplôme d'études secondaires ou satisfaire aux exigences préalables à des études postsecondaires.

But 2 : L'amélioration de la maîtrise du français et de l'anglais (lecture et écriture), au primaire et au secondaire (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – MEES)

Objectifs :

5. Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du primaire
6. Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire inscrits en français, langue seconde (programme de base) à la fin de la 5^e secondaire
7. Améliorer la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) de tous les élèves du primaire
8. Maintenir, voire améliorer, la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5^e secondaire

Contexte:

Dans le secteur de la formation générale des jeunes, la CSEM compte 35 écoles primaires qui offrent 3 différents modèles d'enseignement du français : français, langue seconde (programme de base), immersion française et programme bilingue. Au secondaire, les écoles de la CSEM offrent, outre ces trois modèles, français, langue d'enseignement et français, langue seconde (programme enrichi).

Dans le but d'améliorer les taux de réussite en français et en anglais (lecture et écriture), la CSEM a consulté les sources documentaires fondées sur la recherche afin de cibler des stratégies aptes à favoriser la réussite des élèves. Elle a opté pour l'approche de littératie équilibrée en lecture et en écriture.

L'approche de littératie équilibrée aide les enseignantes et enseignants à différencier leurs pratiques pédagogiques en lecture et en écriture en fonction d'un large éventail d'apprenants. Elle est fondée sur la notion selon laquelle le mode et le rythme d'apprentissage de la lecture et de l'écriture varient en fonction des élèves. Depuis dix ans, la CSEM déploie des efforts soutenus d'intervention précoce en littératie au moyen d'une approche de littératie équilibrée. Cette mesure s'appuie sur la recherche dans ce domaine qui a démontré que plus l'intervention en lecture et en écriture est précoce, plus les apprentissages sont importants¹. Selon la recherche, cette mesure permet non seulement des apprentissages accrus dans les langues ciblées, mais également dans les autres matières. La CSEM avait constaté que pour accroître les possibilités de réussite de ses élèves au secondaire, elle devait favoriser leur apprentissage de la lecture de sorte qu'ils possèdent les compétences du niveau à la fin du primaire. La CSEM poursuit la mise en œuvre de l'initiative de littératie équilibrée auprès des élèves du 1^{er} cycle du secondaire. Elle centre actuellement ses efforts sur les élèves ayant de faibles compétences en littératie et qui sont à risque d'échouer. En 2018-2019, nous amorçons la mise en œuvre de l'approche de littératie équilibrée au 2^e cycle du secondaire.

¹ Cunningham, A. E., & Stanovich, K. E. (1997). « Early reading acquisition and its relation to reading experience and ability 10 years later », *Developmental Psychology*, 33(6), 934-945.

La CSEM continue de soutenir les fondements et l'implantation de communautés d'apprentissage professionnelles dans l'ensemble de ses écoles afin de favoriser l'amélioration pédagogique dans tous les domaines généraux de formation. En 2018-2019, des ateliers de perfectionnement professionnel et la diffusion du *Continuum for Reader Response* élaboré par le MEES contribueront à l'amélioration de la compréhension de lecture.

La CSEM continue de mettre sur pied des centres de correction pour tout le personnel enseignant de fin du 3^e cycle du primaire en mathématique, *English Language Arts* (ELA) et français, langue seconde (FLS), ainsi que pour le personnel enseignant en ELA de 5^e secondaire, en guise de perfectionnement professionnel. Ces centres permettent aux enseignantes et enseignants de collaborer afin d'assurer l'uniformité dans l'interprétation des critères d'évaluation. Ils leur donnent aussi l'occasion d'approfondir leurs connaissances relatives à l'évaluation et à la progression des apprentissages en mathématique, ELA et FLS.

Tableau 1: Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 2, en français (lecture et écriture) au primaire et au secondaire

Objectifs	Résultats actuels			
	Base de référence Cible 2010	Cible 2018	CSEM 2018	Province Réseau public 2018
<p>LECTURE EN FRANÇAIS (AU PRIMAIRE) :</p> <p>1. Améliorer la maîtrise de la compétence en lecture en français de tous les élèves du primaire</p>	<p><u>Fin</u> <u>2^e cycle</u> 83,6 %</p> <p><u>Fin</u> <u>3^e cycle</u> 77,6 %</p>	<p>Obtenir un taux de réussite de 90 % en <u>lecture</u> pour l'ensemble des élèves du primaire</p>	<p><u>Fin</u> <u>2^e cycle</u> 83,8 %</p> <p><u>Fin</u> <u>3^e cycle</u> 90,8 %</p>	<p>Pas de résultats provinciaux disponibles</p>
<p>ÉCRITURE EN FRANÇAIS (AU PRIMAIRE) :</p> <p>2. Améliorer la maîtrise de la compétence en écriture en français de tous les élèves du primaire</p>	<p><u>Fin</u> <u>2^e cycle</u> 75,7 %</p> <p><u>Fin</u> <u>3^e cycle</u> 80,6 %</p>	<p><u>Fin 2^e cycle</u> 80,7 %</p> <p><u>Fin 3^e cycle</u> 85,6 %</p>	<p><u>Fin</u> <u>2^e cycle</u> 87,3 %</p> <p><u>Fin</u> <u>3^e cycle</u> 92,5 %</p>	<p>Pas de résultats provinciaux disponibles</p>
<p>LECTURE EN FRANÇAIS (AU SECONDAIRE) :</p> <p>3. Améliorer la maîtrise de la compétence en lecture en français de tous les élèves du secondaire inscrits en FLS (programme de base) à la fin de la 5^e secondaire</p>	<p>54,4 %</p>	<p>80,0 %</p>	<p>79,5 %</p>	<p>74,6 %</p>
<p>ÉCRITURE EN FRANÇAIS (AU SECONDAIRE) :</p> <p>4. Améliorer la maîtrise de la compétence en écriture en français de tous les élèves du secondaire inscrits en FLS (programme de base) à la fin de la 5^e secondaire</p>	<p>83,0 %</p>	<p>Maintenir un taux de réussite de 83,0 % en <u>écriture</u> pour l'ensemble des élèves du secondaire</p>	<p>82,2 %</p>	<p>82,6 %</p>

Source : Taux de réussite fin de cycle primaire, CSEM septembre 2018 - Taux de réussite convertis secondaire MEES, Charlemagne, septembre 2018

Suivi de nos progrès en français au primaire (lecture et écriture)

Objectifs 1 et 2: Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du primaire

Figure 1 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 2^e cycle en français, langue seconde, 2010-2018

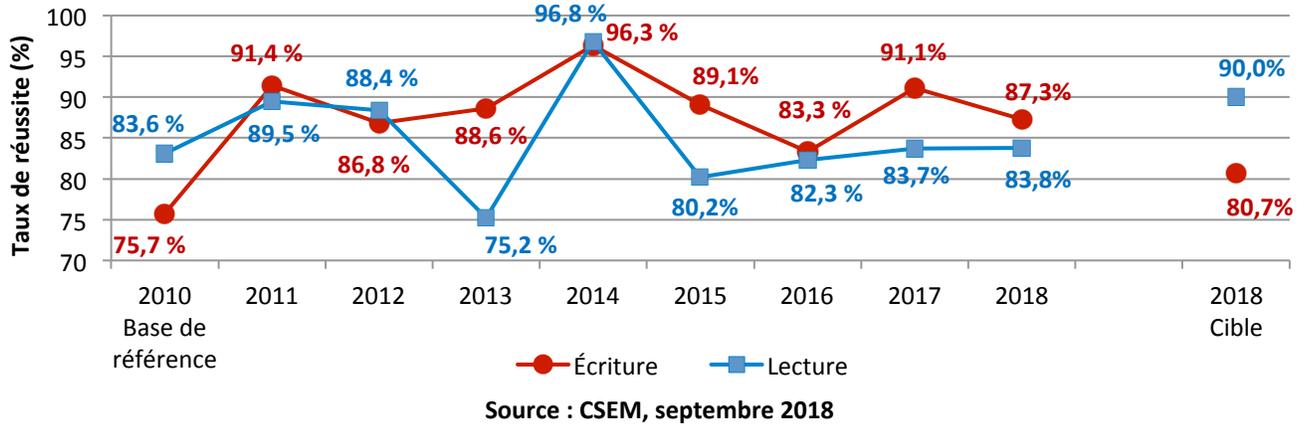
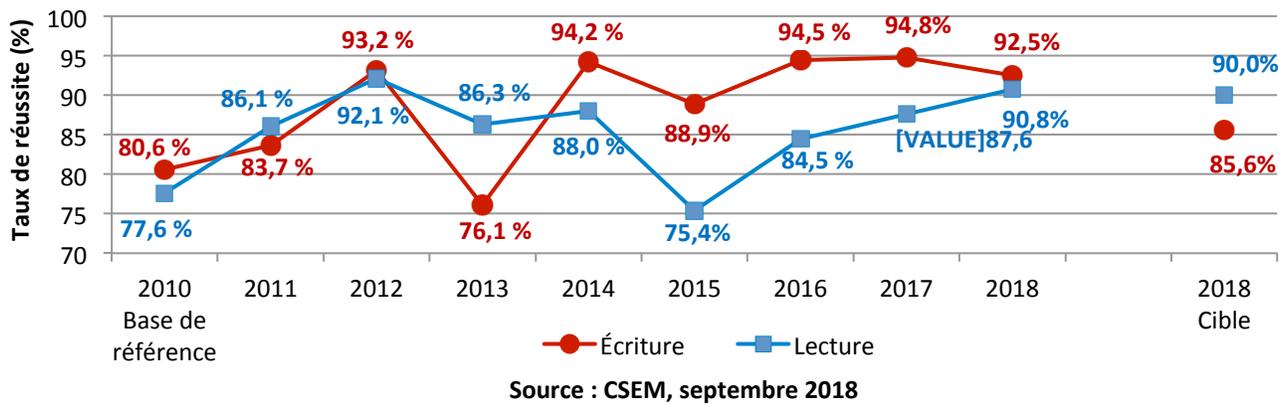


Figure 2 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 3^e cycle en français, langue seconde, 2010-2018



En 2010, les bases de référence en lecture et en écriture en français, langue seconde (FLS) à l'épreuve de fin de 2^e cycle étaient respectivement de 83,6 % et 75,7 %. Nos élèves ont depuis progressé considérablement en maintenant systématiquement un taux de réussite supérieur à 80,0 %. Comparativement à 2017, on observe en 2018 une augmentation de 0,1 % du taux de réussite en lecture et une diminution 3,9 % du taux de réussite en écriture. Ce recul pourrait être attribuable au fait que les élèves devaient s'exprimer à la première personne dans la tâche de production écrite et qu'ils avaient parfois tendance à passer à la troisième personne, d'où un manque d'uniformité dans leurs productions. En écriture, nous avons atteint notre cible, tandis qu'en lecture, nous sommes en voie de l'atteindre (figure 1).

Les bases de référence en lecture et en écriture en français, langue seconde (FLS) à l'épreuve de fin de 3^e cycle étaient respectivement de 77,6 % et 80,6 %. On observe en 2018 un taux de réussite de 90,8 % en lecture, soit une augmentation de 3,2 % comparativement à 2017, et un taux de réussite de 92,5 % en écriture, soit une baisse de 2,3 %. Depuis 2010, nos bases de référence, nos élèves se sont constamment

améliorés tant en lecture qu'en écriture (figure 2). En lecture, nous avons atteint notre cible, tandis qu'en écriture nous l'avons dépassée.

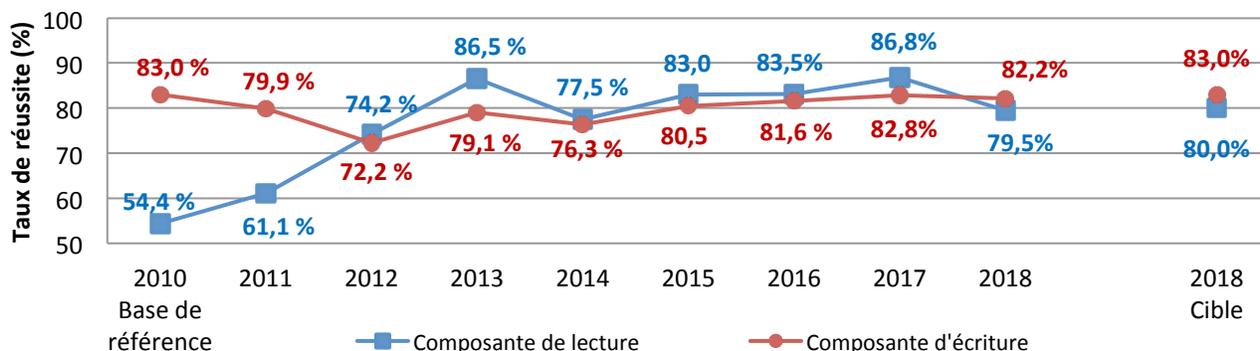
Afin de maintenir nos excellents taux de réussite aux épreuves de fin du 2^e et du 3^e cycle en FLS, tant en lecture (plus de 80,0 %) qu'en écriture (plus de 90,0 %), nous continuons de mettre en œuvre des stratégies en vue d'améliorer la maîtrise des compétences en français, langue seconde. À cet effet, les stratégies suivantes seront maintenues:

- soutien des CAP dans toutes les écoles du secteur des jeunes de manière à favoriser l'adoption de pratiques pédagogiques exemplaires : utilisation des résultats des élèves pour recenser leurs difficultés sur le plan des apprentissages, création d'évaluations formatives communes pour mieux préparer les élèves aux examens de fin de cycle;
- en 2018-2019, soutien à la formation du personnel de 5 écoles pilotes (2 écoles secondaires et 3 primaires) quant aux meilleures pratiques liées à la réponse à l'intervention;
- centres de correction pour les situations d'évaluation de fin de cycle du primaire, afin de permettre au personnel enseignant d'approfondir ses connaissances par rapport aux exigences de l'épreuve du ministère;
- poursuite du perfectionnement professionnel offert au personnel enseignant, sur une base individuelle ou en petit groupe, relativement à l'utilisation de l'outil de diagnostic et d'analyse comparative GB plus, de façon à déterminer avec plus de précision le degré de compétence en lecture aux fins du classement des élèves et de la différenciation pédagogique;
- poursuite des ateliers de perfectionnement professionnel destinés à l'ensemble des enseignantes et des enseignants de français quant à l'approche de littératie équilibrée en lecture et en écriture;
- poursuite du travail avec les nouveaux enseignants et enseignantes pour les aider à mieux comprendre les attentes et exigences du programme de français en se familiarisant avec la progression des apprentissages et le cadre d'évaluation;
- poursuite de la mise sur pied du modèle de pédagogie collaborative (*two-table model*) entre enseignant-ressource et titulaire de classe pour soutenir la réponse à l'ensemble des besoins des élèves;
- soutien à la collaboration et au mentorat des enseignantes et enseignants utilisant le modèle collaboratif dans le réseau des écoles primaires.

Suivi de nos progrès en français en 5^e secondaire (lecture et écriture)

Objectifs 3 et 4: Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire inscrits en français, langue seconde (programme de base) à la fin de la 5^e secondaire

Figure 3 : Taux de réussite aux composantes de lecture et d'écriture de l'épreuve unique du MEES en FLS (programme de base) de 5^e secondaire, 2010-2018



Source : Charlemagne, septembre 2018

En juin 2018, le taux de réussite des élèves de 5^e secondaire de la CSEM à la composante de lecture était de 79,5 %, une baisse de 7,3 % par rapport à l'année précédente. Le taux de réussite à la composante d'écriture était de 82,2 %, une baisse de 0,6 % par rapport à l'année précédente. Le recul en lecture pourrait être lié à la complexité du format des questions qu'on trouve dans les épreuves depuis 2017. Néanmoins, nous avons réalisé d'importants progrès dans la compétence de lecture depuis notre base de référence de 2010.

Ces dernières années, les conseillères et conseillers pédagogiques en français au secondaire ont centré leurs efforts de perfectionnement professionnel sur les stratégies de lecture. Ils accorderont la priorité aux stratégies aptes à favoriser l'acquisition du vocabulaire de sorte que le personnel enseignant puisse soutenir non seulement l'amélioration des compétences en lecture, mais aussi des compétences en écriture des élèves.

En 2018-2019, nous continuerons de mettre en œuvre des stratégies en vue d'améliorer la maîtrise des compétences en français, langue seconde au secondaire. Ces stratégies sont, entre autres :

- développement et actualisation, avec le personnel enseignant de 3^e à 5^e secondaire, d'un répertoire de situations d'évaluation des apprentissages en étroite adéquation avec le programme, la progression des apprentissages et le cadre d'évaluation du MEES;
- ateliers de perfectionnement professionnel offerts à l'ensemble des enseignantes et enseignants de français au secondaire sur la création de questions d'examen de degrés de complexité variés et équitables pour les élèves, en mettant l'accent sur les tâches sommatives en lecture;
- programme de lecture en français 100 % GARS offert aux garçons qui éprouvent des difficultés en lecture;
- passation d'une épreuve obligatoire commune de la CSEM en FLS par les élèves de 4^e secondaire en juin 2019 aux fins d'évaluer le degré de développement des compétences et d'acquisition des connaissances par rapport au degré exigé pour la sanction des études en 5^e

secondaire. Cette évaluation sera aussi utilisée à des fins de mise à niveau pour l'ensemble de la commission scolaire. Au fil des ans, cette pratique a contribué à améliorer les taux de réussite à la composante de lecture de l'épreuve unique du ministère en 5^e secondaire;

- formation des conseillères et conseillers pédagogiques en français au titre de l'acquisition d'un diplôme de français reconnu à l'échelle internationale (DELF- Diplôme d'études en langue française), dans le but d'offrir à nos élèves la possibilité d'acquérir les compétences en langue française nécessaires pour obtenir ce diplôme international et de faire leurs études postsecondaires à l'étranger dans les pays de la francophonie.

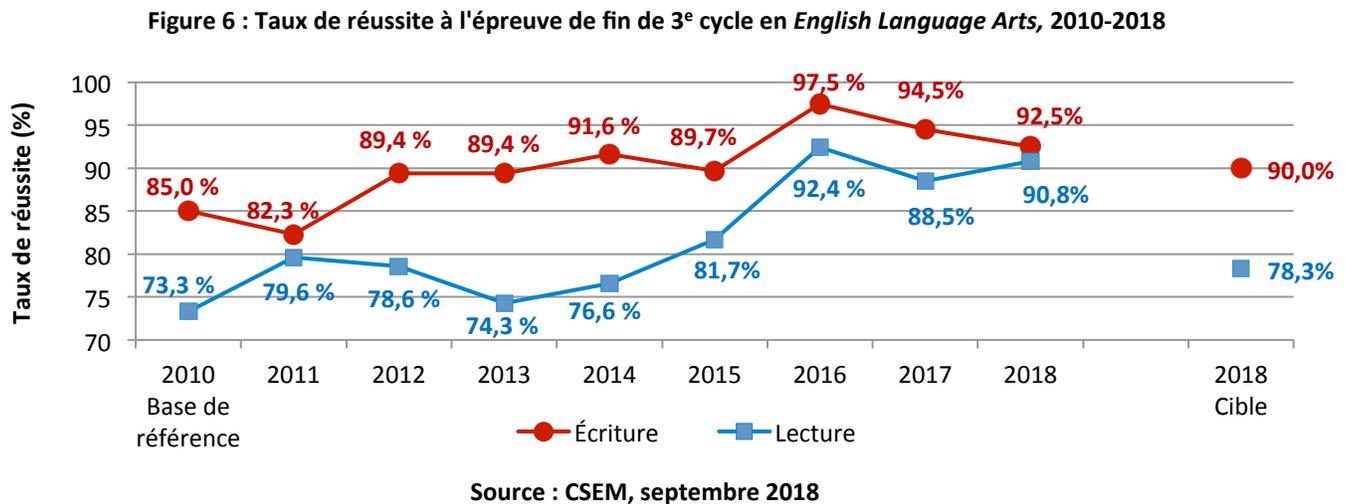
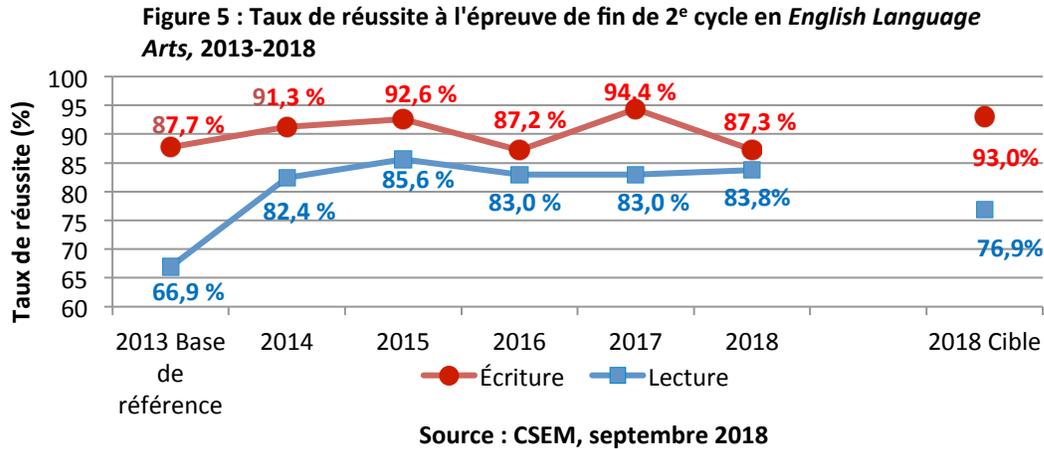
Tableau 2: Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 2, en *English Language Arts* (lecture et écriture) au primaire et au secondaire

Objectifs	Résultats actuels			
	Base de référence Cible 2010	Cible 2018	CSEM 2018	Province Réseau public 2018
LECTURE EN ANGLAIS (AU PRIMAIRE) : 1. Améliorer la maîtrise de la compétence en lecture en anglais de tous les élèves du primaire	Fin 2 ^e cycle (juin 2013) 66,9 %	76,9 %	Fin 2 ^e cycle 83,8 %	Pas de résultats provinciaux disponibles
	Fin 3 ^e cycle 73,3 %	78,3 %	Fin 3 ^e cycle 90,8 %	
ÉCRITURE EN ANGLAIS (AU PRIMAIRE) : 2. Améliorer la maîtrise de la compétence en écriture en anglais de tous les élèves du primaire	Fin 2 ^e cycle (juin 2013) 87,7 %	92,9 %	Fin 2 ^e cycle 87,3 %	Pas de résultats provinciaux disponibles
	Fin 3 ^e cycle 85,0 %	90,0%	Fin 3 ^e cycle 92,5 %	
LECTURE EN ANGLAIS (AU SECONDAIRE) : 3. Maintenir, voire améliorer, la maîtrise de la compétence en lecture en anglais de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5 ^e secondaire	90,1 %	90,1 %	94,3 %	91,5 %
ÉCRITURE EN ANGLAIS (AU SECONDAIRE) : 4. Maintenir, voire améliorer, la maîtrise de la compétence en écriture en anglais de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5 ^e secondaire	91,1 %	91,1 %	95,3 %	95,2 %

Source: Taux de réussite fin de cycle au primaire, CSEM septembre 2018 – Taux de réussite convertis secondaire MEES, Charlemagne, septembre 2018

Suivi de nos progrès en anglais (lecture et écriture)

Objectifs 1 et 2: Améliorer la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) pour tous les élèves du primaire



Depuis 2013, la base de référence, les taux de réussite en lecture et en écriture en *English Language Arts* (ELA) aux épreuves communes obligatoires de fin de 2^e cycle de la CSEM se situaient respectivement à 66,9 % et à 87,7 %. On observe en 2018 un taux de réussite en lecture de 83,8 %, soit une augmentation de 0,8 % comparativement à 2017, et un taux de réussite en écriture de 87,3 %, une baisse de 7,1 %. Il faut signaler que le retard dans la production de l'épreuve de fin de 2^e cycle du MEES a entraîné le report de la passation de l'épreuve et l'annulation du centre de correction. Les enseignantes et enseignants ont dû procéder individuellement à la correction des épreuves. Bien qu'ils aient eu des exemples types des productions des élèves à leur disposition, ils n'ont toutefois pas bénéficié de la formation normalement offerte dans les centres de correction. Ces facteurs pourraient expliquer la baisse du taux de réussite à la composante d'écriture. Signalons aussi que le texte de la composante de lecture ne comportait pas de marqueurs organisationnels variés qui en auraient facilité l'interprétation pour les élèves. Néanmoins, nous avons atteint notre cible en lecture, tandis qu'en écriture, nous sommes en bonne voie de l'atteindre.

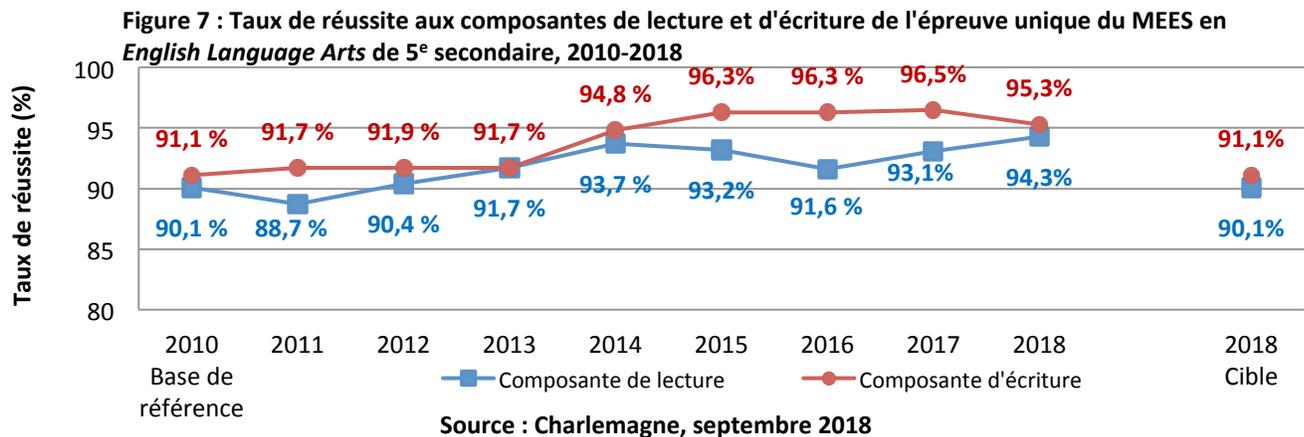
Depuis 2010, la base de référence, les taux de réussite en lecture et en écriture en *English Language Arts* (ELA) aux épreuves communes obligatoires de fin de 3^e cycle de la CSEM se situaient respectivement à 73,3 % et à 85,0 %. On observe en 2018 un taux de réussite en lecture de 90,8 %, soit une augmentation de 2,3 % comparativement à 2017, et un taux de réussite en écriture de 92,5 %, une baisse de 2 %. Nous avons atteint notre cible tant en lecture qu'en écriture.

Afin de maintenir nos excellents taux de réussite aux épreuves de fin du 3^e cycle en ELA, tant en lecture (plus de 90,0 %) qu'en écriture (plus de 95,0 %), nous continuons de mettre en œuvre des stratégies en vue d'améliorer la maîtrise des compétences en *English Language Arts*. Étant donné l'amélioration des taux de réussite en lecture et en écriture en ELA à la fin du 3^e cycle, les stratégies suivantes seront maintenues :

- sessions de mappage du programme pour assurer l'adéquation entre les exigences du ministère et les pratiques d'enseignement et d'évaluation en classe;
- tenue plus tôt dans l'année (octobre-novembre) des ateliers de perfectionnement professionnel normalement offerts aux enseignantes et enseignants dans le cadre des centres de correction aux fins d'analyser le travail des élèves en fonction des critères d'évaluation des examens et de promouvoir les meilleures pratiques;
- poursuite des ateliers sur la tâche de réaction au texte en mettant l'accent sur les meilleures pratiques d'enseignement de l'écriture;
- centres de correction pour les situations d'évaluation de fin de cycle au primaire, afin de fournir au personnel enseignant d'importantes et utiles occasions de perfectionnement professionnel et d'échange de pratiques exemplaires;
- mise en œuvre de l'initiative de littératie équilibrée de la CSEM dans toutes les écoles primaires.

Objectifs 3 et 4: Maintenir, voire améliorer, la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5e secondaire.

Les taux de réussite des élèves de 5^e secondaire en *English Language Arts* mesurés au moyen des épreuves uniques en ELA se situent systématiquement au-dessus de 90,0 % depuis 2010 en écriture et depuis 2012 en lecture (figure 8). Dans ce contexte, la CSEM continuera de suivre les taux de réussite pour veiller à ce qu'ils ne fléchissent pas et concentrera ses efforts sur les stratégies aptes à favoriser une augmentation de la moyenne dans l'espoir d'améliorer la maîtrise globale des compétences en anglais.



La CSEM a dépassé les cibles fixées pour 2018 quant aux taux de réussite des élèves de 5^e secondaire en écriture et en lecture en *English Language Arts*. On observe une légère amélioration des taux de réussite en lecture sur la période de 2010 à 2018, ainsi qu'une augmentation marquée des taux de réussite en écriture. Afin de maintenir ces excellents taux de réussite et d'améliorer les résultats moyens des élèves de 5^e secondaire en lecture et en écriture, la CSEM mettra en œuvre et continuera de soutenir les stratégies suivantes :

- poursuite de la mise en œuvre de l'approche de littératie équilibrée dans des écoles pilotes, favorisant ainsi l'autonomie progressive des élèves en lecture et en écriture;
- centre de correction pour l'épreuve unique du MEES en ELA de 5^e secondaire, afin de donner aux enseignantes et enseignants d'importantes et utiles occasions de travailler avec des exemples types des productions des élèves pendant une journée;
- passation en mi-année, afin de préparer les élèves et de mieux situer les enseignantes et enseignants, d'une situation d'évaluation contenant à la fois une tâche de réaction au texte et une tâche de production écrite.
- En 2018-2019, l'interaction orale sera intégrée dans les processus liés aux tâches de réaction au texte et de production écrite tout au long de l'année.

But 3 : L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – MEES)

Objectifs :

1. Augmenter le pourcentage des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (DAA) et des élèves handicapés qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES)
2. Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)
3. Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS)

Contexte :

Selon nos données, entre septembre 2016 et septembre 2017, notre effectif scolaire au secondaire a accusé une baisse de 236 élèves, passant de 8 202 à 7 966. La proportion d'élèves ayant des besoins particuliers a augmenté légèrement, passant de 18,3 % en 2016 à 19,0 % en 2017. Le tableau 1 fait état de l'effectif scolaire au secondaire pour l'ensemble de nos écoles, y compris les écoles secondaires qui accueillent des élèves ayant des besoins particuliers, les écoles innovatrices, et les écoles des affaires sociales (p. ex., centre Mackay et école Philip E. Layton).

Dans le présent document, les élèves ayant des besoins particuliers s'entendent des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation. Les élèves en difficulté d'apprentissage sont ceux qui présentent des difficultés d'apprentissage et ceux qui ont une légère déficience intellectuelle. Les élèves en difficulté d'adaptation sont ceux qui présentent des troubles du comportement. Les élèves handicapés – auxquels est attribué un code de difficulté – sont les élèves qui présentent des troubles envahissants du développement, une déficience motrice grave, des troubles graves du comportement, une déficience intellectuelle profonde, une déficience intellectuelle moyenne à sévère, une déficience motrice ou organique légère, une déficience langagière, visuelle ou auditive, des troubles relevant de la psychopathologie ou une déficience atypique.

Tableau 1: Nombre d'élèves inscrits au secondaire à la CSEM, par catégorie : 30 sept. 2010, 30 sept. 2011, 30 sept. 2012, 30 sept. 2013, 30 sept. 2014, 30 sept. 2015, 30 sept. 2016 et 30 sept. 2017

Catégories d'élèves	30 septembre 2010		30 septembre 2011		30 septembre 2012		30 septembre 2013		30 septembre 2014		30 septembre 2015		30 septembre 2016		30 septembre 2017	
Effectif scolaire au secondaire - CSEM	9857		9448		9104		8726		8369		8361		8202		7966	
Élèves ayant des besoins particuliers (handicapés, en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation)	1773	18,0 %	1712	18,1 %	1750	19,2 %	1697	19,4 %	1608	19,2 %	1675	20,0 %	1504	18,3 %	1514	19,0 %
Élèves handicapés seulement	314	3,2 %	344	3,6 %	376	4,1 %	394	4,5 %	419	5,0 %	555	6,6 %	519	6,3 %	494	6,2 %
Élèves handicapés en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation	1459	14,8 %	1368	14,5 %	1374	15,1 %	1303	14,9 %	1189	14,2 %	1120	13,4 %	985	12,0 %	1020	12,8 %

Source: JADE et GPI, septembre 2018

Tableau 2 : Nombre d'élèves inscrits en 5^e secondaire à la CSEM en vue de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES), juin 2011, juin 2012, juin 2013, juin 2014, juin 2015, juin 2016, juin 2017 et juin 2018

Catégories d'élèves	30 juin 2011		30 juin 2012		30 juin 2013		30 juin 2014		30 juin 2015		30 juin 2016		30 juin 2017		30 juin 2018	
Effectif scolaire en 5^e secondaire	2141		1954		1956		1807		1764		1601		1579		1601	
Nombre d'élèves de 5^e secondaire ayant des besoins particuliers (handicapés, en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation)	269	12,6 %	276	14,1 %	277	14,2 %	260	14,4 %	250	14,2 %	236	14,7 %	224	14,2 %	210	13,1 %

Source: JADE et GPI, septembre 2018

Tableau 3 : Nombre d'élèves de 5^e secondaire ayant des besoins particuliers à la CSEM qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires (DES), juin 2011, juin 2012, juin 2013, juin 2014, juin 2015, juin 2016, juin 2017 et juin 2018

Catégories d'élèves	30 juin 2011		30 juin 2012		30 juin 2013		30 juin 2014		30 juin 2015		30 juin 2016		30 juin 2017		30 juin 2018	
Élèves handicapés	31		35		39		32		30		48		46		49	
Élèves handicapés qui ont obtenu un DES	14	45,2 %	15	42,2 %	24	61,5 %	17	53,1 %	16	53,3 %	40	83,3 %	34	73,9 %	35	71,4 %
Élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation	238		241		238		228		220		188		178		161	
Élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation qui ont obtenu un DES	137	57,6 %	153	63,5 %	151	63,4 %	97	42,5 %	134	61,0 %	131	69,7 %	125	70,2 %	107	66,5 %
Nombre total d'élèves ayant des besoins particuliers qui ont obtenu un DES	151	56,1 %	168	60,4 %	175	62,8 %	114	43,8 %	150	60,0 %	171	72,5 %	159	71,0 %	142	67,6 %

Source : JADE et GPI, septembre 2018

Le tableau 2 fait état du nombre d'élèves inscrits en 5^e secondaire à la CSEM en vue de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES). Il indique une baisse de l'effectif scolaire en 5^e secondaire de 2013 à 2017, le nombre d'élèves inscrits étant passé de 1 956 à 1 579, et une légère hausse de 2017 à 2018, de 1 579 à 1 601. De 2013 à 2018, la proportion d'élèves de 5^e secondaire ayant des besoins particuliers est demeurée relativement stable, à 14 %.

Le tableau 3 fait état du nombre total d'élèves ayant des besoins particuliers qui ont obtenu un DES. Comparativement à 2011 (base de référence), il y a eu une augmentation de 11,5 % du pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui ont obtenu un DES (de 56,1 % à 67,6 %).

Nous observons une diminution de 2,5 % du taux de diplomation chez les élèves handicapés (de 73,9 % en juin 2017 à 71,4 % en juin 2018). Par rapport à 2017, il y avait en 2018 14 élèves ayant des besoins particuliers de moins en 5^e secondaire (224 en 2017 et 210 en 2018) et, parallèlement, 17 élèves ayant des besoins particuliers de moins ont obtenu un DES (159 en 2017 et 142 en 2018).

Comme le montre le tableau 4, la cible d'augmentation du taux de diplomation des élèves ayant des besoins particuliers pour 2015 (fixée en 2011) était de 5,5 % (pour un taux de diplomation de 61,6 %). En 2018, nous avons dépassé cette cible de 6,0 %. Nous observons un taux de diplomation relativement stable depuis 2015.

Une analyse approfondie permet de constater que 67,6 % des élèves ayant des besoins particuliers ont obtenu un DES en juin 2018. Des 68 élèves ayant des besoins particuliers qui n'ont pas obtenu de DES, 42 (61,8 %) sont inscrits à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle, ou reprennent leur 5^e secondaire dans le secteur des jeunes cette année. Les données ont été extraites du *Key Information Data System (KIDS)* le 17 octobre 2018.

Tableau 4 : Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 3

Objectifs	Résultats actuels					
	Base de référence	Cible 2015	CSEM (2014-2015)	CSEM (2015-2016)	CSEM (2016-2017)	CSEM (2017-2018)
1. Augmenter le pourcentage des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (DAA) et des élèves handicapés qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES)	56,1 % (2011)	61,6 %	60,0 %	72,5 %	71,0 %	67,6 %
2. Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)	86,2 %* (2013)	86,4 %	64,7 %	90,9 %	100 %	100 %
3. Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS)	45,8 % (2011)	55,8 %	85,7 %	88,2 %	57,1 %	88,9 %

Source : JADE et GPI, septembre 2018

*La base de référence pour le CFPT est 2013, puisqu'il s'agit d'un programme de trois ans mis-en place en 2010-2011. Elle s'est établie à 86,2 %, et l'objectif pour 2015 a été fixé à 86,4 %.

En 2014-2015, le programme de formation préparatoire au travail a été offert dans nos deux écoles destinées aux élèves ayant des besoins particuliers. L'école secondaire John Grant et l'école secondaire LINKS accueillent un grand nombre d'élèves handicapés; beaucoup d'entre eux ont eu besoin de temps supplémentaire pour achever leurs apprentissages et obtenir la certification. Nous avons prévu que les élèves n'ayant pas reçu la sanction des études au bout des trois années au sein du programme y parviendraient au terme d'une quatrième année. C'est ce qui explique que le pourcentage d'élèves ayant obtenu le CFPT soit passé de 64,7 % en 2014-2015 à 90,9 % en 2015-2016, et à 100,0 % en 2016-2017. Pour l'année scolaire 2017-2018, ce taux est demeuré à 100,0 %.

Le programme de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé est actuellement offert dans les écoles secondaires John F. Kennedy, Mountainview, Cité des Prairies, LINKS et John Grant. Au total, 27 élèves ayant des besoins particuliers étaient inscrits dans ce programme en 2017-2018. De ces 27 élèves, 24 ont obtenu leur CFMS (88,9 %).

Suivi de nos progrès

Diplôme d'études secondaires (DES)

Objectif 1 : Augmenter le pourcentage des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (DAA) et des élèves handicapés qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES)

En 2017-2018, 67,6 % des élèves ayant des besoins particuliers inscrits en 5^e secondaire ont obtenu un diplôme d'études secondaires, et parmi les 42 élèves qui ne l'ont pas obtenu, 61,8 % soit sont inscrits à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle, soit reprennent leur 5^e secondaire. Ces données montrent que ces élèves poursuivent leurs études en vue d'obtenir un DES ou une autre certification.

La commission scolaire continue de centrer ses efforts sur des stratégies permettant d'augmenter le taux de diplomation des élèves ayant des besoins particuliers, dont les initiatives suivantes :

En 2016-2017, les Services aux élèves et les Services éducatifs et de la technologie ont collaboré activement avec les écoles afin de promouvoir l'utilisation en classe d'aides technologiques pour les élèves ayant des besoins particuliers. Un conseiller spécialisé en aides technologiques a été embauché en septembre 2017. Les Services aux élèves ont établi un plan de formation multidisciplinaire pour le personnel enseignant et les élèves. Ce plan comporte une stratégie de mise en œuvre sur trois ans de la technologie texte-parole dans l'ensemble de la commission scolaire. À la fin de 2017-2018, un autre poste de conseiller en aides technologiques a été créé pour mieux répondre à la demande et aux besoins cernés au sein de la commission scolaire.

En outre, les Services éducatifs et de la technologie ont poursuivi la mise en œuvre du logiciel WordQ en classe et testé son utilisation dans 22 écoles (13 écoles primaires et 9 écoles secondaires). La commission scolaire a renouvelé sa licence d'utilisation du logiciel WordQ. Elle a aussi mis à l'essai Read/Write dans Google Chrome, un nouvel outil d'assistance sur l'infonuagique, afin d'offrir un soutien accru aux élèves.

Les Services aux élèves, en collaboration avec les Services éducatifs et de la technologie, continuent d'offrir de la formation et du soutien aux écoles au titre des programmes *Advance 5*, *Allongé* et *Aim High*.

Afin de mieux répondre aux besoins des élèves qui passent du primaire au secondaire, la CSEM a établi des classes *Allongé* à l'académie LaurenHill et à Marymount Academy International. Les élèves qui y sont intégrés

reçoivent un soutien à la réalisation des apprentissages scolaires nécessaires pour répondre aux exigences du programme du secondaire et peuvent normalement amorcer leur 1^{re} secondaire l'année suivante.

Dans la foulée du succès du programme *Allongé* à l'académie LaurenHill et à Marymount Academy nous avons mis sur pied en 2015-2016, à l'école secondaire John F. Kennedy, un autre programme de soutien aux élèves du secondaire, *Aim High*. En 2016-2017, nous avons ouvert une deuxième classe *Aim High* et en 2017-2018, une troisième. Le but du programme est d'aider les élèves qui sont autonomes et socialement aptes à intégrer des classes ordinaires à réaliser les apprentissages scolaires nécessaires à leur réussite. Grâce au soutien accru qu'ils y reçoivent, certains élèves sont ensuite en mesure d'intégrer les classes de la formation générale en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires. D'autres élèves vont plutôt demeurer dans le programme une année supplémentaire ou deux, et d'autres encore s'orienter vers le programme de formation axée sur l'emploi.

En 2016-2017, l'embauche d'un conseiller pédagogique au titre de la Transition école-vie active (TEVA) avait été recommandée, afin de mieux répondre à la demande grandissante des élèves ayant des besoins particuliers qui nécessitent du soutien dans leur transition entre le secteur des jeunes et celui des adultes. Un autre conseiller pédagogique TEVA a été embauché pour l'année scolaire 2018-2019. Les conseillers pédagogiques TEVA travaillent en étroite collaboration avec les équipes-écoles, y compris les membres de la direction et du personnel enseignant, les parents, les élèves et les organisations externes. Les efforts sont centrés sur l'accompagnement des élèves et de leur famille aux fins d'une transition harmonieuse. Les équipes TEVA mettent en place un plan structuré qui fait partie intégrante du plan d'intervention (PI) individualisé de l'élève afin de suivre étroitement les progrès des élèves en vue de l'obtention d'un diplôme. Le soutien offert par les conseillers pédagogiques TEVA s'est révélé utile non seulement pour les élèves et leur famille, mais aussi pour les professionnels en quête d'information quant aux ressources à la disposition des élèves dans la communauté.

En 2017-2018, nous avons proposé la création d'une classe ressource au secondaire pour les élèves qui présentent des troubles du spectre autistique (TSA) diagnostiqués et qui ont les capacités nécessaires pour suivre le programme du secondaire tout en bénéficiant d'un soutien social et psychologique intensif. Les élèves de cette classe ressource seront par la suite intégrés dans une classe ordinaire.

Parcours de formation axé sur l'emploi (PFAE)

Ces huit dernières années, le PFAE s'est indéniablement imposé comme un parcours apte à contribuer à la réussite des élèves. En 2017-2018, des 34 élèves admissibles à l'obtention d'un certificat au titre du PFAE, 31 (ou 91,2 %) l'ont obtenu.

Objectif 2 : Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)

En septembre 2015, les Services aux élèves et les Services éducatifs et de la technologie ont adapté, en collaboration avec le personnel des écoles secondaires John Grant et LINKS, le programme de formation préparatoire au travail en le prolongeant d'un an pour mieux répondre aux besoins des élèves et permettre la certification d'un plus grand nombre d'entre eux. Depuis septembre 2016, des élèves des écoles secondaires John Grant et LINKS suivent le programme de formation préparatoire au travail adapté avec succès

Objectif 3 : Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS)

En 2017-2018, le nombre d'élèves ayant des besoins particuliers inscrits au programme de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé a augmenté, passant à 27. Cette année, 24 élèves ont obtenu la certification, soit 88,9 % d'entre eux. Notre but est de soutenir les élèves et de les encourager à réaliser leur plein potentiel. Le nombre d'élèves inscrits au programme est passé de 14 en 2016-2017 à 27 en 2017-2018, soit une augmentation de 48,1 %.

But 4: La promotion d'un environnement sain et sécuritaire par l'adoption de mesures de prévention de la violence (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – MEES)

Objectifs :

1. Réduire de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves victimes d'intimidation (modérée et grave)
2. Accroître de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité à l'école

Contexte :

Au cours des vingt dernières années, des études ont prouvé le lien entre les effets physiques et psychologiques de l'intimidation et du harcèlement par les pairs et de mauvais résultats scolaires. Des éducateurs et des chercheurs ont constaté que les élèves qui sont victimes d'intimidation sont susceptibles de souffrir de dépression, de perdre intérêt envers leurs études et la vie scolaire, et d'éprouver des problèmes de santé à long terme. Un comportement d'intimidation à l'adolescence, conjugué à des facteurs de risque individuels et familiaux, serait un indicateur de prédiction de comportement mésadapté ou violent. Qu'elle ait lieu à l'école ou non, l'intimidation porte atteinte à la santé et à l'apprentissage de l'élève.

En 2017-2018, la CSEM a continué de promouvoir des services, des approches et des stratégies aptes à réduire l'intimidation et l'impact des traumatismes liés à la violence sur les jeunes. Dans le cadre de sa stratégie d'adoption d'une approche de prévention de la violence axée sur l'école et d'amélioration du climat dans ses établissements, la CSEM a demandé à ses écoles et centres d'évaluer le climat au sein de leur établissement à l'aide du sondage *OurSCHOOL* (l'ancien sondage *Tell Them From Me*) et à actualiser leur plan d'action pour un milieu scolaire sain et sécuritaire.

Entre le 4 octobre 2017 et le 20 juin 2018, 4 794 élèves du 3^e cycle de 34 écoles primaires de la CSEM ont participé au sondage. Entre le 10 octobre 2017 et le 5 juin 2018, 5 637 élèves de 20 écoles secondaires de la CSEM y ont participé. Nous faisons brièvement état ci-après des résultats du sondage *OurSCHOOL* de la CSEM au titre de deux indicateurs spécifiques : 1) la prévalence de l'intimidation modérée et grave à l'école, et 2) le sentiment de sécurité à l'école.

Suivi de nos progrès

L'intimidation chez les élèves du primaire

Selon le sondage *OurSCHOOL*, l'intimidation modérée et grave est définie comme : *de l'intimidation physique plus d'une fois par semaine, ou de l'intimidation verbale, sociale ou de la cyberintimidation chaque jour ou presque*. Au primaire, le sondage est mené auprès des élèves de 4^e, de 5^e et de 6^e année.

Les données du sondage indiquent que 24 % des élèves du primaire de la CSEM ont été victimes d'intimidation modérée ou grave durant l'année scolaire 2017-2018. La norme comparative canadienne est de 26 %. On dénote un écart entre les sexes, 20 % des filles et 28 % des garçons ayant déclaré avoir été victimes d'intimidation modérée ou grave. La norme comparative pour les filles est de 26 % et pour les garçons, de 26 % également.

Selon les données recueillies, l'intimidation est la plus répandue chez les garçons de 4^e année (27 %). Ce pourcentage avait atteint son point culminant en 2013-2014, à 37 %, et ne cesse de décliner depuis. Les élèves ont déclaré que l'intimidation verbale et l'intimidation sociale étaient les formes les plus courantes et qu'elles avaient le plus souvent lieu à l'extérieur, sur le terrain de l'école, durant la récréation ou à l'heure du dîner, ou dans le transport scolaire.

L'intimidation chez les élèves du secondaire

Au secondaire, le sondage est mené auprès des élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire. Les données du sondage indiquent que 17 % des élèves du secondaire de la CSEM ont été victimes d'intimidation modérée ou grave, une proportion en deçà de la norme comparative canadienne établie à 23 %. Les pourcentages pour les différentes années du secondaire oscillent entre 16 % et 20 %. Il y a un léger écart entre les sexes, 14 % des filles et 18 % des garçons ayant déclaré avoir été victimes d'intimidation modérée ou grave. La norme comparative pour les filles est de 21 % et pour les garçons, de 25 %.

Selon les données recueillies, l'intimidation verbale et l'intimidation sociale sont les formes les plus courantes et ont le plus souvent lieu à l'extérieur, sur le terrain de l'école, et dans les couloirs après les heures de classe et durant les pauses.

La sécurité à l'école chez les élèves du primaire

Dans le sondage *OurSCHOOL*, on demande aux élèves s'ils se sentent en sécurité à l'école et sur leur trajet entre l'école et la maison. Fait à signaler, avant l'année scolaire 2014-2015, les réponses neutres enregistrées dans le sondage étaient assimilées à des réponses positives. Cela a été modifié par la suite. Depuis 2014-2015, seuls les élèves qui indiquent « *agree* » (d'accord) et « *strongly agree* » (totalement d'accord) aux questions du sondage sont considérés comme se sentant en sécurité à l'école. Par conséquent, les résultats du sondage pour 2017-2018 ne peuvent être mis en corrélation avec les résultats recueillis avant 2014-2015.

Au primaire, le sondage est mené auprès des élèves de 4^e, de 5^e et de 6^e année. Les données indiquent qu'en 2017-2018, 63 % des élèves se sentaient en sécurité à l'école. La norme comparative canadienne est de 68 %. On dénote un léger écart entre les sexes, le pourcentage s'établissant à 61 % chez les garçons et à 65 % chez

les filles. La norme comparative pour les garçons est de 68 % et pour les filles, de 67 %. Les pourcentages pour les différentes années du primaire oscillent entre 60 % et 64 %.

La sécurité à l'école chez les élèves du secondaire

Les données du sondage *OurSCHOOL* indiquent qu'en 2017-2018, 58 % des élèves du secondaire se sentaient en sécurité dans leur milieu scolaire; la norme comparative est de 64 %. Les pourcentages pour les différentes années du secondaire oscillent entre 52 % et 60 %.

On dénote un léger écart entre les sexes, 57 % des filles et 61 % des garçons ayant indiqué se sentir en sécurité à l'école. La norme comparative est de 63 % chez les filles et de 65 % chez les garçons.

Tableau 1: Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 4

Objectifs	Secteur scolaire	Bases de référence 2010-11	Résultats 2014-15	Résultats 2015-16	Résultats 2016-17	Résultats 2017-18	Cibles 2018
Réduire de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves victimes d'intimidation (modérée et grave)	Primaire	26 %	26 %	24 %	24 %	24 %	21 %
	Secondaire	15 %	17 %	16 %	16 %	16 %	17 %
Accroître de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité à l'école	Primaire	s.o.	68 %	67 %	65 %	63 %	s. o.
	Secondaire	s.o.	58 %	59 %	59 %	58 %	s. o.

Source : Sondage *OurSCHOOL*, 2010-2011, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018

Prochaines étapes

En 2017-2018, les Services aux élèves de la CSEM ont fourni aux directions d'école des ressources et de l'information relativement à l'amélioration du climat à l'école et à la prévention et la gestion d'incidents d'intimidation et d'autres formes d'agression à l'école. Des centaines d'enseignantes et enseignants de plus de 15 écoles de la CSEM ont participé à un atelier de perfectionnement professionnel concernant les stratégies de prévention s'appuyant sur les forces et sur le renforcement des relations adulte-jeune.

La conseillère en prévention de la violence et en promotion de la santé, Daphna Leibovici, a soutenu les directions d'école relativement à la prévention et à la gestion d'incidents impliquant de l'intimidation ou d'autres formes de violence. Elle a également aidé les équipes-écoles à actualiser leur plan d'action pour un milieu scolaire sain et sécuritaire. Elle a fait des présentations sur des sujets comme l'intimidation, le sextage chez les jeunes et le programme de prévention *The Kids in The Know* auprès du personnel de plusieurs écoles primaires et secondaires des secteurs de l'est et de l'ouest et des familles de la CSEM, ainsi que sur les meilleures pratiques de supervision des périodes de transition auprès du personnel des services de garde B.A.S.E. En outre, elle a siégé à plusieurs comités externes sur le climat à l'école, comme le comité organisateur du volet anglophone du projet Les Grandes Rencontres et a fait des présentations à la 7^e Conférence mondiale « Violence à l'école et politiques publiques » et 7^e Congrès biennal du Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC) à Québec.

Les directions d'école de la CSEM ont assisté à un atelier sur le cadre de référence relatif à la présence policière dans les établissements d'enseignement qui précise les rôles et responsabilités des cadres scolaires et des services de police dans le cas de menaces à la sécurité ou d'activités criminelles potentielles mettant en cause des élèves. Au cours de la prochaine année, les Services aux élèves de la CSEM continueront de collaborer avec le personnel des écoles et les partenaires de la communauté afin de renforcer les efforts de prévention et d'accroître les facteurs de protection pour tous les élèves.

Les griefs déposés à la commission scolaire pour l'année scolaire 2017-2018 ont été traités avec succès sous la supervision directe des directions générales adjointes et des directions régionales. En conséquence, aucune plainte d'intimidation n'a dû être acheminée au Protecteur de l'élève.

But 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – MEES)

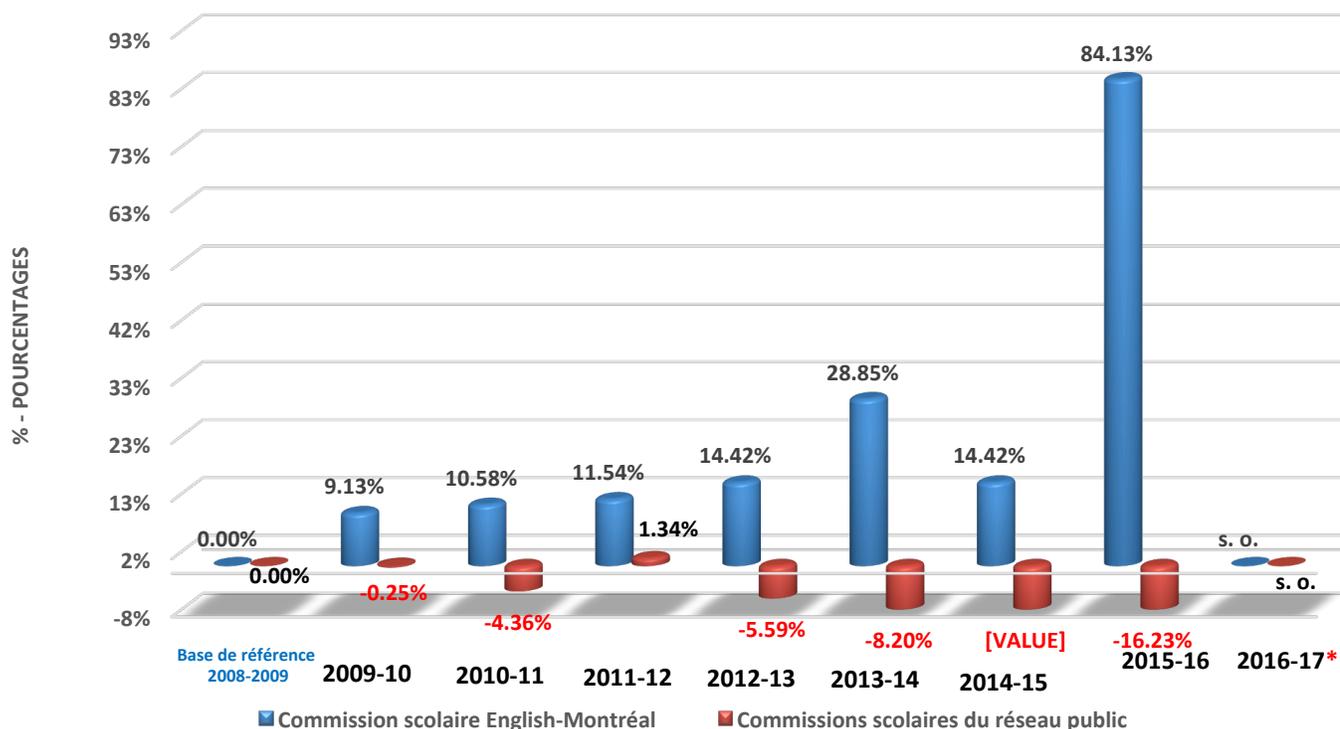
Objectif:

1. Augmenter de 10 % d'ici 4 ans le nombre d'élèves âgés de moins de 20 ans qui s'inscrivent à la formation professionnelle par rapport à la base de référence de 2007-2008 (208 élèves)

Contexte:

La formation professionnelle est un parcours de formation viable pour les élèves qui n'envisagent pas de poursuivre leurs études au-delà du secondaire. Elle leur permet d'obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP).

Figure 1 : Augmentation du nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle



2016-2017* - Les données du MEES ne sont pas encore disponibles (s. o.)

Elle constitue aussi un parcours de formation de remplacement pour les élèves du secondaire qui sont à risque. En outre, la formation professionnelle contribue à augmenter le taux de diplomation au sein de la commission scolaire et permet à certains élèves d'obtenir un premier diplôme.

Selon les données les plus récentes du MEES, le pourcentage de nouveaux élèves inscrits à la formation professionnelle à la CSEM connaît une progression annuelle constante, ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble des commissions scolaires du réseau public.

Cette constatation amène la CSEM à poursuivre ses efforts pour inciter les jeunes de moins de 20 ans qui fréquentent ses écoles secondaires, ses centres d'éducation des adultes ou le cégep, ou qui sont sur le marché du travail à s'inscrire dans ses programmes de formation professionnelle.

Nous sommes conscients que notre réseau doit sensibiliser sans relâche le personnel, les élèves et la communauté quant aux programmes de formation professionnelle qui sont offerts dans nos écoles. En fonction des données fournies par le MEES, la CSEM s'est fixé une cible de 228 nouveaux élèves inscrits en formation professionnelle en 2018, soit une augmentation de 20 élèves par rapport à la base de référence de 2008 (208 élèves).

Tableau 1: Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 5

Objectif	Résultats actuels			
	Base de référence 2008	Cible 2018	CSEM 2018	Province 2018
1. Augmenter de 10 % d'ici 4 ans le nombre d'élèves âgés de moins de 20 ans qui s'inscrivent à la formation professionnelle par rapport à la base de référence de 2007-2008 (208 élèves)	208	228	★454	*s. o.

Source : JADE-TOSCA★

*s. o. = données non disponibles

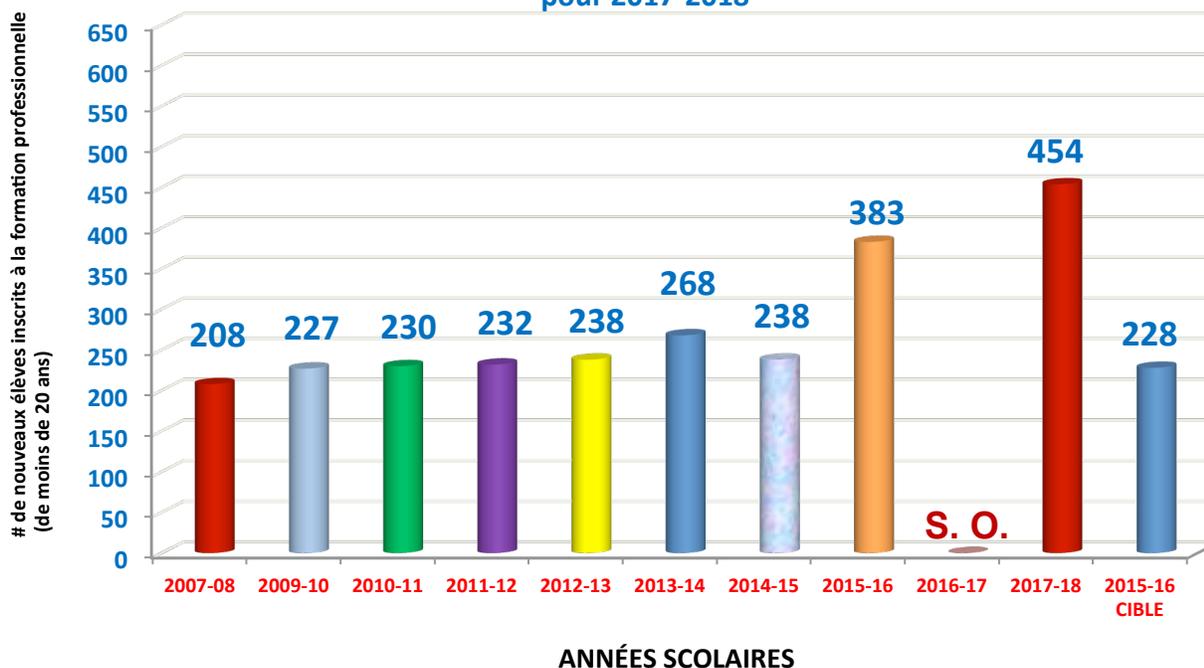
Suivi de nos progrès

Objectif 1: Augmenter de 10 % d'ici 4 ans le nombre d'élèves âgés de moins de 20 ans qui s'inscrivent à la formation professionnelle par rapport à la base de référence de 2007-2008 (208 élèves)

Une analyse approfondie des données des années antérieures fournies par le MEES montre que la CSEM a dépassé la cible établie à 228 élèves.

Selon les données extraites par les Services éducatifs et de la technologie à l'aide de la base de données JADE-TOSCA, la CSEM dépasse la cible en 2017-2018, le nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle à la CSEM étant passé de 208 en 2007-2008 (base de référence) à 454 en 2017-2018. Il s'agit d'une augmentation de 246 élèves par rapport à la base de référence de 2007-2008, soit 118 %.

Figure 2 : Nombre de nouveaux élèves inscrits à la formation professionnelle pour 2017-2018



2016-2017* - Les données du MEES ne sont pas encore disponibles (s. o.)

En 2017-2018, les SÉAFP ont poursuivi leur stratégie de promotion de la formation professionnelle en tant que parcours de formation viable auprès des intervenantes et intervenants de la formation générale des jeunes de la CSEM en les sensibilisant et en leur fournissant des outils pour en faire à leur tour la promotion. L'objectif principal de cette stratégie est de cibler les élèves du secteur des jeunes inscrits dans nos écoles secondaires. De plus, les conseillères et conseillers d'orientation, et le personnel de direction et enseignant du secteur des jeunes ont tous contribué au succès des activités tenues à ce titre. En axant principalement nos efforts sur ce public cible, nous avons pu renseigner l'ensemble des intervenantes et des intervenants, ainsi que les élèves susceptibles de s'orienter vers la formation professionnelle, relativement aux infinies possibilités qu'elle recèle.

Voici une brève description des activités organisées pour assurer la réalisation de l'objectif stratégique:

Foire des carrières 2017-2018:

La CSEM organise chaque année une foire des carrières qui permet de fournir une foule de renseignements importants sur l'éducation et l'emploi aux élèves de 5^e secondaire et de l'éducation des adultes. En participant à la foire des carrières, les élèves de ces deux secteurs ont l'occasion de recueillir de l'information auprès de représentantes et représentants des centres de formation professionnelle. L'activité présente la formation professionnelle comme un parcours de formation vers l'emploi viable ou un complément aux études secondaires, et elle aide les élèves à planifier leur avenir.

Transitions:

Durant l'année scolaire 2017-2018, les élèves des écoles innovatrices et des écoles secondaires ont eu droit à la présentation « Transitions » qui brosse le portrait des différents programmes offerts à la formation professionnelle. La présentation a eu lieu sous différentes formes, en petit et en grand groupe, ainsi que sous forme individuelle entre le conseiller d'orientation et l'élève.

En collaboration avec plusieurs conseillers et conseillères d'orientation du secondaire, les centres de formation professionnelle ont organisé des visites et des projets à l'intention des élèves du secondaire. En se rendant sur place, plutôt qu'en accueillant des invités dans leur école, les élèves ont pu découvrir les programmes dans les locaux où ils sont offerts.

Les données recueillies au moyen de JADE-TOSCA montrent que 26,7 % des élèves de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle à la CSEM pour l'année scolaire 2017-2018 provenaient des écoles de la CSEM. Ces élèves sont donc susceptibles d'avoir participé aux activités susmentionnées au cours de l'année ou des années antérieures.

En 2018-2019, nous continuerons d'offrir des activités et de mettre en œuvre des stratégies qui seront intégrées progressivement et systématiquement au fil des prochaines années pour garantir les meilleurs résultats possible.



Rapport annuel

2017-2018

Loi 15



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

emsb.qc.ca

SECTION

4



LOI 15 – LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

CONTEXTE

Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, les commissions scolaires ont l'obligation d'assurer un contrôle strict sur le nombre d'employés embauchés et sur les heures rémunérées de base fixées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), selon les critères suivants :

- Nombre d'employés rémunérés
- Répartition des employés par catégorie d'emploi
- Toute autre information pertinente au nombre d'employés

Les catégories d'employés définies initialement par le ministre, aux fins de la collecte de données dans le secteur public, sont les suivantes :

- Direction (1 – personnel d'encadrement)
- Professionnels (2 – personnel professionnel)
- Personnel infirmier (3 – personnel infirmier)
- Enseignants (4 – personnel enseignant)
- Personnel de soutien (cols blancs) (5 – personnel de bureau, technicien et assimilé)
- Agents de la paix (6 – agents de la paix)
- Personnel de soutien (cols bleus) (7 – ouvriers, personnel d'entretien et de service)
- Étudiants et stagiaires (8 – étudiants et stagiaires)

La Commission a fait rapport au MEES du nombre d'employés rémunérés par catégorie, ainsi que du nombre total d'heures rémunérées pour chaque période de paie, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Le MEES a identifié ces chiffres comme base de référence à respecter. Le 15 octobre 2018, le MEES a fait parvenir une lettre à la Commission l'informant que la base de référence avait été révisée afin de refléter la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

La base de référence révisée de la CSEM, qui représente le nombre total d'heures payées à tous les employés pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, s'établit maintenant à 5 261 307,71 heures.

Le ministère a continué à surveiller les données de la CSEM (nombre d'employés et nombre total d'heures payées aux employés) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Les chiffres que renferment le tableau ci-après reflètent les données de la CSEM, telles que recueillies par le MEES et à la lumière de la base de référence révisée fixée pour la Commission en 2017-2018, de même que les résultats comparatifs actuels pour cette même période.

La CSEM a l'obligation, conformément à l'article 20 de la Loi, de fournir des informations à ses intervenants dans son rapport annuel. Pour ce faire, nous devons mettre en lumière l'information suivante :

- La différence entre la base de référence révisée de 2017 et les données actuelles en 2017-2018
- Les raisons et les commentaires à l'appui de la différence observée
- Les mesures visant à rectifier la situation (ou à justifier l'augmentation)

Il importe de mentionner que lorsque le MEES a communiqué à la CSEM sa base de référence révisée, il lui a fourni uniquement un nombre global d'heures payées pour l'ensemble des catégories d'employés, sans préciser – comme il l'avait fait au cours des années antérieures – le nombre d'heures payées par catégorie d'employés (les enseignants, par exemple) ainsi que le nombre d'employés rémunérés au sein de chacune des catégories. Le MEES a reconnu qu'en raison de cette base de référence globale, la CSEM ne pourra que fournir des commentaires généraux quant aux raisons à l'appui de la différence négative globale.

En conséquence, la comparaison de la base de référence révisée de 2017-2018 et des données actuelles en 2017-2018 révèle que la CSEM n'a pas respecté les attentes du ministère à l'égard de la réduction du nombre total d'heures travaillées. Pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, le ministère a fixé notre base de référence à 5 261 307,71 heures rémunérées, alors que nos données actuelles pour cette même période totalisent 5 514 655,96 heures rémunérées, soit une différence négative de 253 348,25 heures rémunérées.

ANALYSE

Depuis 2014, la Commission a entrepris de réévaluer ses besoins en effectifs en vue de déterminer le nombre d'employés requis pour continuer à fournir efficacement des services aux écoles et aux centres, en axant ses efforts principalement sur le centre administratif, tout en gardant à l'esprit les attentes du ministère en matière de reddition de comptes et de collecte de données.

En l'absence de données spécifiques fournies par le MEES aux fins de comparaison des données, il s'avère difficile pour nous d'identifier précisément les catégories d'employés auxquelles est attribuable la différence négative en termes d'heures rémunérées.

Néanmoins, il est clair qu'à la lumière de la comparaison de la base de référence révisée et des données actuelles pour la période de référence du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, la Commission scolaire a affiché une augmentation du nombre total d'heures rémunérées pouvant être attribuée à divers facteurs, notamment :

- Augmentation du nombre d'allocations allouées par le MEES dans le cadre d'une nouvelle mesure et sommes additionnelles pour l'embauche de nouveaux employés, principalement du personnel enseignant, technique et professionnel
- Accroissement du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers
- Accroissement du nombre d'élèves inscrits aux services de garde
- Accroissement du nombre d'élèves inscrits au secteur de l'EAFP (éducation des adultes et formation professionnelle)
- Accroissement du nombre d'élèves inscrits à l'enseignement à la maison, suivant l'approbation de tels services par le MEES

CONCLUSIONS

La Commission scolaire English-Montréal continuera à exercer une gestion saine et rigoureuse de ses besoins en matière de dotation dans le but de respecter les attentes du ministère énoncées dans la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

Qui plus est, nous le ferons toujours judicieusement en vue d'assurer une prestation efficace et rapide des services au profit de la lecture et de l'enseignement, tout en nous conformant aux règlements, politiques et conventions collectives applicables.

Enfin, nous nous engageons à appuyer tous nos élèves afin de veiller à leur sécurité, leur bien-être, leur éducation et leur réussite, ainsi qu'à offrir un environnement de travail sécuritaire et professionnel à nos employés.

COLLECTE DES DONNÉES ACTUELLES (MEES)

Base de référence révisée et données de 2017-2018

1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 (BASE DE RÉFÉRENCE RÉVISÉE)

NOMBRE TOTAL D'HEURES RÉMUNÉRÉES : 5 261 307,71

* Le MEES a fourni uniquement un nombre global à la Commission

2017-2018

1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 (DONNÉES ACTUELLES)

887000 English-Montréal

	AVRIL 2017 À MARS 2018			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	285 415,87	0,00	285 415,87	170
2 Personnel professionnel	301 241,18	224,00	301 465,18	199
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	2 872 970,54	435,04	2 873 405,58	2 936
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 567 872,83	4 398,28	1 572 271,11	1 700
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	487 165,54	16 212,32	503 377,86	316
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	5 514 665,96	21 269,64	5 535 935,60	5 321

Soumis par

Christine Denommée,
Directrice – Service des ressources humaines

CD/cd – Le 22 octobre 2018



Loi 15 - Reddition de comptes annuelle pour les contrats de service

Contrats de service de 25 000 \$ et plus
octroyés entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018

	Corporations (Entreprises) > 25 000 \$	Personnes physiques (Individus) > 10 000 \$	Total des contrats
Nombre de contrats octroyés	15	0	15
Valeur des contrats octroyés	1 334 460,57 \$	0,00 \$	1 334 460,57 \$

N. B. La valeur des contrats octroyés n'inclut pas les taxes applicables (TPS et TVQ).

CONTRATS DE SERVICE (RÉGIS PAR LA LOI 15) DE 25 000 \$ ET PLUS OCTROYÉS ENTRE LE 1^{ER} JUILLET 2017 ET LE 30 JUIN 2018

	Entreprises	Montant	Type de services	Description
1	ACADÉMIE WHISTON ALLEN	55 500,00 \$	Services de commission	Services de commission
2	M ^e LOUISE BECHAMP	31 425,00 \$	Services juridiques	Services juridiques
3	COLLÈGE FENGYE	181 041,66 \$	Services de commission	Services de commission
4	CIMA+	86 037,33 \$	Services professionnels	Lester B. Pearson – Remplacement du système de ventilation
5	CIMA+	30 241,53 \$	Services professionnels	Pierre Elliott Trudeau – Projet d’asphaltage
6	CIMA+	28 201,22 \$	Services professionnels	Gerald McShane – Projet d’asphaltage
7	FONDATION SUCCESS FOR ALL	25 452,80 \$	Services professionnels	Matériel, encadrement et soutien — Programmes de lecture et de mathématiques SFA
8	CHABAD LIFELINE	58 906,25 \$	Services professionnels	Services de soutien aux élèves
9	CHAÎNE DE TÉLÉVISION CTV	200 000,00 \$	Services publicitaires	Services publicitaires
10	ÉCOLE ORALE DE MONTRÉAL POUR LES SOURDS	361 905,00 \$	Services professionnels	Services itinérants pour élèves sourds intégrés en classe ordinaire
11	OMETZ	50 000,00 \$	Services professionnels	Services de perfectionnement professionnel
12	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	90 000,00 \$	Services de vérification	Services de vérification pour 2017-2018
13	ÉCOLE LE SOMMET	36 000,00 \$	Services professionnels	Services de jumelage
14	LEMAY ASSOCIÉS ARCHITECTURE	46 718,78 \$	Services professionnels	Galileo – Remplacement de fenêtres
15	LES YMCA DU QUÉBEC	53 031,00 \$	Services professionnels	Solution de rechange à la suspension
	Total	<u>1 334 460,57 \$</u>		

N. B. La valeur des contrats octroyés n’inclut pas les taxes applicables (TPS et TVQ).